

836^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 21 avril 2020

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 3 MARS 2023 (N° 8.632)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DES EVENTUELS RETRAITS OU DEPÔTS DE PROJETS DE LOI OU DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 4265).
- II. PROJET DE LOI, N° 1013, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 - RECTIFICATIF : EXAMEN ET VOTE (p. 4274).

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2020**

—
**Séance publique
du mardi 21 avril 2020**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI, MM. Thomas BREZZO, Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux.

—
Absents excusés : MM. José BADIA, Pierre BARDY, Daniel BOERI et Mme Michèle DITTLLOT, Conseillère Nationale et Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Cheffe de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général.
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chères Conseillères Nationales, chers Conseillers Nationaux, chers compatriotes, chers résidents, chers amis de la Principauté qui nous suivez sur notre page Facebook du Conseil National ou sur la télévision monégasque, sur Monaco Info, nous démarrons cette importante Séance Publique consacrée à l'examen et au vote du premier Budget Rectificatif de l'année 2020.

Je voudrais, tout d'abord, en début de séance, excuser l'absence de Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et puis, je voudrais avoir un mot de sympathie à l'adresse de nos quatre collègues Conseillers Nationaux, notamment nos trois doyens, José BADIA, Daniel BOERI et Michèle DITTLLOT, mais aussi Pierre BARDY qui nous suivent bien sûr devant leurs écrans, car confinés chez eux pour des raisons de sécurité sanitaire, et même s'ils ne sont pas présents ce soir, je tiens à dire qu'ils travaillent avec nous notamment par téléconférence très régulièrement, ils participent au quotidien à nos réunions et ils m'ont chargé de vous dire que non seulement ils vont suivre cette soirée, mais qu'ils s'associent pleinement aux positions du Conseil National, aux positions de leurs collègues qui vont être reprises ce soir dans les échanges que nous allons avoir avec le Gouvernement.

Mes chers collègues, pour tous ceux qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur le projet du premier Budget Rectificatif 2020, bien évidemment vous pourrez le faire uniquement – ça c'est la règle habituelle – sur les lignes rectifiées. Je vous rappelle que nous avons décidé, tous ensemble, lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 17 avril dernier, d'un temps de parole limité pour avancer rapidement ce soir et terminer à une heure décente cette soirée. Le temps de parole est de trois minutes par élu, aussi bien pour les déclarations qui vont accompagner vos remarques sur la politique générale, que pour les lignes, chapitre par chapitre, lignes modifiées uniquement, ainsi que pour les explications de vote finales. Aussi, nous avons tous convenu de n'intervenir que sur des sujets qui concernent directement cette crise sanitaire, économique et sociale majeure que vit actuellement le monde, qui n'épargne pas notre Principauté. Ce

sera l'unique objet de nos échanges et de nos débats ce soir. Il y aura bien évidemment un autre Budget Rectificatif, au moins un autre, nous le savons et nous aurons l'occasion d'avoir des débats plus larges et plus habituels, à l'automne, quand nous examinerons un Budget Rectificatif nouveau.

I.

ANNONCE DES EVENTUELS RETRAITS OU DEPÔTS DE PROJETS DE LOI OU DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

M. le Président.- Ce soir l'ordre du jour appelle le retrait, par le Gouvernement, du projet de loi, n° 1012, portant fixation du Budget de l'Etat. Il s'agit donc d'un premier Budget Rectificatif qui avait été déposé.

Monsieur le Ministre, à la suite des échanges qui sont intervenus lors de la Commission Plénière d'Etude du 9 avril, vous m'avez confirmé, par lettre en date du 17 avril 2020, l'intention du Gouvernement de retirer ce projet de loi, n° 1012, portant fixation du Budget de l'Etat de l'exercice 2020 – 1^{er} Rectificatif.

Dès lors, comme convenu entre nos deux Institutions, le Conseil National a été rendu destinataire, le même jour, d'un nouveau projet de loi concernant le premier Budget Rectificatif pour l'exercice 2020, accompagné de son rapport de présentation.

J'en ai immédiatement informé l'ensemble des Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information, le même jour par diffusion immédiate.

Je pense que vous souhaitez, Monsieur le Ministre, dire quelques mots sur les raisons du retrait du premier projet de loi de Budget Rectificatif, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Un mot peut-être, avant, pour vous expliquer pourquoi un certain nombre d'entre nous, du côté du Gouvernement portons un masque. Comme vous le savez, la question des masques a fait beaucoup couler d'encre et c'est pour autant la seule possibilité que nous aurons de nous déconfiner progressivement, en transportant avec nous cette forme de confinement que représente le masque. Je sais que nous sommes dans cette période intermédiaire, nous avons, avec

le Président VALERI, vendredi dernier, commencé le lancement, par la Mairie – et je remercie encore Monsieur le Maire et ses équipes – et la distribution des masques en Principauté, se poursuivra et nous allons faire en sorte que tout le monde puisse avoir, soit par les pharmacies, soit par les réseaux de distribution classiques et traditionnels, soit par le Gouvernement, accès aux masques et avoir la liberté d'en porter, chacun entretient avec sa propre santé un rapport particulier qui ne peut pas être codifié ou légiféré. C'est pourquoi un certain nombre d'entre nous portent un masque et d'autres pas encore.

À un moment donné, le port du masque sera, et j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer sur le fait qu'il ne sera pas obligatoire mais fortement recommandé, et pour l'instant nous sommes dans la gestion de cette période transitoire entre le fortement recommandé qui peut commencer maintenant et la liberté de ne pas en porter. Mon attitude personnelle, celle d'un certain nombre de membres du Gouvernement, est qu'il est souhaitable – en tous les cas, j'estime qu'il est souhaitable – pour la protection de la santé d'en porter un, et c'est la raison pour laquelle, vous me voyez aujourd'hui, pour la première fois, avec ce masque. Je suis sûr encore quelques semaines peut-être et nous porterons tous, chaque fois que nous serons collectivement réunis dans la même salle, un masque pour nous protéger, protéger nos collègues et amis qui seront avec nous en réunion. Aujourd'hui, nous sommes – et je tenais à m'en expliquer – dans cette période intermédiaire où la liberté est la possibilité donnée à chacun de choisir.

Alors, Monsieur le Président, vous m'avez donné la parole, et je vous remercie, pour pouvoir expliquer la position du Gouvernement sur le projet de loi que nous allons discuter ce soir, le projet de loi de Budget Rectificatif.

Comme vous le savez, nous avons antérieurement déposé, le 6 avril, un projet de loi fixant Budget Rectificatif 2020 qui avait été enregistré sous le numéro 1012. Ce projet de loi avait pour objet de prendre en compte les premières dépenses liées à la pandémie du Covid-19, sujet qui est donc au centre et qui le sera encore pour longtemps, de nos échanges et de nos discussions de ce soir. À la suite des débats lors de la Commission Plénière d'Etude du 9 avril 2020, relative à l'examen de ce texte donc, je parle bien du texte enregistré sous le numéro 1012, nous avons notamment convenu que les inscriptions à la baisse de certaines recettes devaient être également intégrées à ce premier Budget Rectificatif. Le Gouvernement a, par conséquent, pris la décision de déposer, le 17 avril, un nouveau projet de loi

enregistré par le Conseil National sous le numéro 1013, qui est venu se substituer au numéro 1012, dont je vous confirme aujourd'hui qu'il est, ce soir, retiré.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Juste un mot effectivement par rapport aux discussions que nous avons eues sur le port du masque.

Ce soir le Conseil National applique les mesures de distanciation sociale qui ont été décidées depuis le début de la crise. C'est déjà la troisième fois que l'on se réunit en séance publique sans public, le public est derrière ses écrans et non pas dans la salle. Alors c'est vrai que cela me fait toujours drôle de vous voir, chers collègues, répartis dans l'ensemble de l'hémicycle, là où avant la crise se trouvaient les résidents et les Monégasques qui suivaient nos débats. Ce soir, ils les suivent à la télévision ou derrière leur écran d'ordinateur ou de smartphones.

Pour la première fois ce soir, des membres du Gouvernement portent un masque comme l'a bien expliqué Monsieur le Ministre d'Etat. C'est un choix personnel. La position du Conseil National que je préside a été la suivante : nous sommes des Monégasques comme les autres, or la distribution qui est en cours ne concerne pour l'instant que les Monégasques et résidents de plus de 65 ans. Je n'ai donc demandé aucun privilège pour les membres de l'Assemblée et donc nous n'avons et c'est tout à fait normal, à ce jour, pas encore reçu de masques, je sais que c'est en cours. C'était évidemment une demande du Conseil National partagée par le Gouvernement, donc d'ici la fin du mois d'avril, début du mois de mai, tous les résidents et Monégasques auront un jeu de masques, les élus auront le masque comme les autres.

Ensuite, c'est très clair pour nous, nous pensons, comme toutes les personnes responsables aujourd'hui que le masque est, non seulement une protection pour soi-même, mais aussi pour les autres et donc toutes les sorties, même si elles seront laissées à la liberté de chacun, mais les sorties, pour moi, devraient être accompagnées d'un masque. En tous les cas, je porterai un masque dès que je l'aurai comme tous les Monégasques de moins de 65 ans, dans la boîte aux lettres bientôt, pour aller faire les courses ou pour les sorties parfaitement légitimes et autorisées.

Dans cet hémicycle, je laisserai la liberté à chacun. C'est vrai que lorsque je regarde les débats parlementaires en Europe, dans la mesure où nous sommes assis à des distances respectables et dans la mesure où nous échangeons simplement en étant assis, je n'imposerai absolument pas le port du masque, mais je ne l'interdirai bien évidemment pas non plus à ceux qui souhaiteront le porter.

En revanche, pour tout déplacement, y compris quand nous sortirons à une pause, je conseillerai vivement de le porter. Peut-être pour nos échanges ici, ce ne sera pas mon conseil de porter le masque, dans la mesure où nous respectons les distances et, *a priori*, il n'y a pas de danger particulier, mais je comprends, vous l'avez très bien dit, Monsieur le Ministre d'Etat, que nous avons tous un rapport très personnel à la santé et donc loin de moi l'idée de juger une personne, chacun fera comme il le ressent pour se sentir rassuré et tranquille. Je crois qu'il faut vraiment, dans cette période où tout le monde est très affecté par la crise, respecter la liberté et le choix de chacun. Voilà, ce que je tenais à vous dire au sujet du masque.

Je voudrais reprendre le cours normal de notre séance, en vous disant que c'est l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil National qui m'impose d'annoncer le nouveau projet de loi parvenu au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 6 avril 2020. Il s'agit du :

Projet de loi, n° 1013, portant fixation du Budget de l'exercice 2020 - Rectificatif.

Il est parvenu le 17 avril 2020 sur le Bureau de l'Assemblée et évidemment nous l'avons renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, mais vous le savez, le Règlement demande, néanmoins, d'approuver ce renvoi, donc respectons la forme, c'est important dans un Etat de droit. Je vais vous demander de bien vouloir me donner votre accord pour que ce projet de loi soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Nous renvoyons officiellement ce projet de loi devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. C'est évidemment une commission qui s'est emparée dans l'urgence de ce projet, que justifie pleinement la situation que nous vivons. Je crois que jamais dans l'histoire du Conseil National, aussi loin que je m'en rappelle, nous aurons examiné en si peu de temps un projet de loi de Budget Rectificatif puisque 17 avril date de son dépôt, 21 avril date de son examen et ce même jour vote en Séance Publique. Mais c'était nécessaire, donc les élus se sont tous mobilisés pour cela.

(Renvoyé).

Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait son document budgétaire, il fera l'objet d'une publication au Journal de Monaco avec l'ensemble des débats.

Et bien sûr, par souci d'efficacité, plus encore ce soir, nous ne le lirons évidemment pas en séance.

Je vais à présent passer la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Merci, Monsieur le Président.

Introduction :

Afin de faire face à la crise sanitaire du coronavirus Covid-19 et à ses conséquences sur l'ensemble de la Principauté et de ses acteurs économiques, le Gouvernement Princier a souhaité permettre la mise en œuvre de mesures exceptionnelles en matière sanitaire et sociale ainsi qu'en matière de soutien financier à l'économie.

Aussi, confronté à une situation sans précédent pour les finances publiques, le Gouvernement a décidé de présenter, de manière anticipée, un premier Budget Rectificatif pour l'exercice 2020 afin de faire face à ces dépenses urgentes et indispensables liées aux mesures arrêtées, sur un horizon de trois mois, ou de couvrir les engagements importants pris dès à présent par l'Etat.

Ainsi, cinq inscriptions modificatives à la hausse sont présentées à cette occasion. Elles concernent

la création de trois nouveaux articles budgétaires dédiés, afin que toutes les dépenses et toutes les avances, réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures exceptionnelles d'urgence pour faire face à la crise du Coronavirus Covid-19, soient regroupées sur ces seuls articles :

- Pour toutes les dépenses, s'agissant, de mesures d'interventions publiques d'urgence de nature diverse pour faire face à la crise (chapitre 609 - Interventions économiques), sur un article de subvention : 609.205 « Mesures COVID » pour un montant de 358 M€ dont 128 M€ pour le Fonds d'Intervention d'Urgence ;
- Pour toutes les avances, sur un Compte Spécial du Trésor : 83.73 « Avance COVID » pour un montant de 60 M€, en dépenses et 60 M€ en recettes ;
- Pour la garantie de l'Etat donnée sur les crédits de trésorerie et découverts accordés par le biais du Fonds de Garantie Monégasque aux commerçants, artisans et entreprises rencontrant des difficultés liées à la crise sanitaire, sur un Compte Spécial du Trésor : 82.32 « Garantie Etat COVID » pour un montant de 50 M€ en recettes et 10 M€ en dépenses.

Des inscriptions prévisionnelles à la baisse sont également constatées dès ce 1^{er} budget Rectificatif. Elles concernent uniquement, à ce stade, les postes de recettes qui devraient être particulièrement exposés à la crise Covid-19, et des dépenses d'équipement et d'investissements (- 50 M€) pour tenir compte du décalage de certaines opérations sur la base d'une hypothèse d'interruption des travaux de deux à trois mois.

Les évolutions enregistrées entre le Budget Primitif et le 1^{er} Budget Rectificatif 2020 se traduisent par une baisse marquée des recettes (- 174,1 M€, soit - 11,5 %) et une hausse très importante des dépenses (+ 308 M€, soit + 20,5 %). Ainsi, l'ensemble de ces inscriptions se traduit par un **déficit budgétaire du premier Budget Rectificatif 2020 à hauteur de 477,3 M€** contre un excédent de recettes de 4,8 M€ présenté au Budget Primitif 2020.

Synthétiquement, le premier Budget Rectificatif de l'exercice 2020 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2020	1 ^{er} RECTIFICATIF 2020	1 ^{er} BR2020/ BP2020
RECETTES	1 508 869 500 €	1 334 819 500 €	- 11,5 %
SECT. 1 - DEPENSES DE SOVERAINETE	49 561 000 €	49 561 000 €	0 %
SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	9 089 600 €	9 089 600 €	0 %
SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES	197 042 400 €	197 042 400 €	0 %
SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	197 042 400 €	197 042 400 €	0 %
SECT. 5 - SERVICES PUBLICS	43 704 800 €	43 704 800 €	0 %
SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	340 278 600 €	698 278 600 €	+ 105,2 %
SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	557 253 200 €	507 253 200 €	- 9,0 %
DEPENSES	1 504 075 200 €	1 804 075 200 €	+ 20,5 %
EXCEDENT DE RECETTES	4 794 300 €		
EXCEDENT DE DEPENSES		477 255 700 €	

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 167,3 M€ de recettes et 191,8 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

Excédent de dépenses du budget	477.255.700 €
Excédent de dépenses des C.S.T	24.520.500 €

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2019 s'établissent à 1.334.819.500 € et enregistrent une baisse de - 11,5 % (soit - 174,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2020) afin de prendre en compte, à

ce stade, l'impact de la crise sanitaire sur les postes de recettes les plus exposés.

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une diminution de - 11 M€ (soit - 6,7 %) par rapport au Budget Primitif 2020.

➤ Les recettes du « *domaine immobilier* » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) diminuent de - 3 M€ (soit - 3,9 %) afin de prendre en compte la gratuité de loyer et de charges, pour le deuxième trimestre 2020, accordée aux locataires domaniaux directement impactés par la crise du Covid-19, mais également de procéder, à titre de soutien complémentaire, au remboursement des loyers et charges du mois de mars 2020.

➤ Les recettes des « *Parkings Publics* » : il a été opéré un ajustement à la

baisse de - 8 M€ (soit - 20,4 %) en raison de la diminution des droits de stationnement qui sont fortement impactés par la crise, au niveau de la fréquentation, avec l'absence des pendulaires et la suspension de certains abonnements ainsi que l'impact de l'annulation de grandes manifestations (- 7,9 M€, soit - 21,4 %) et plus particulièrement la diminution des recettes horaires (- 5,4 M€), de celles des Autocars (- 1,9 M€) et des Abonnements Véhicules Légers (- 625 K€).

2 - Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une diminution de - 6,4 M€, soit - 6 %.

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Ce premier Budget Rectificatif 2020 n'ayant pas pour objet, à ce stade et compte tenu de l'urgence, de revoir toutes les inscriptions initiales en recettes du Budget Primitif 2020, lesquelles feront l'objet d'un deuxième Budget Rectificatif 2020.

Cette catégorie de recettes du premier Budget Rectificatif 2020 est donc

maintenue, à ce stade, à 44.053.600 €.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont ramenées de 60.9893.500 € à 54.643.500 € (- 10,4 %, soit - 6,4 M€) compte tenu uniquement, à ce stade, de la baisse attendue de la redevance versée par la « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco » (article 031.115) qui passe de 12,8 M€ à 6,450 M€ ; en effet, avec l'arrêt total des croisières, la non-tenu du Grand Prix de Formule 1 et du Grand prix Historique (- 3,8 M€) et la diminution des passages, les recettes sont prévues en baisse de - 7,4 M€ (- 33%) tandis que les charges ne sont prévues en baisse que de - 1 M€ parallèlement.

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une diminution de - 9,5 M€ (soit - 6,7 %). Celle-ci résulte de deux inscriptions significatives :

➤ Article 041.104 « Revenu des Valeurs Mobilières » : la baisse attendue des dividendes versés par la société Monaco Telecom est prise en compte dès ce 1^{er} Budget Rectificatif pour un montant de - 7,5 M€, soit - 20 % ;

➤ Article 041.101 « Intérêts bancaires » : une diminution de - 2 M€ (soit - 59,1 %) est inscrite, avec la baisse des liquidités consécutive notamment à la baisse des recettes et au financement des mesures de soutien financier des entreprises dans le cadre de la crise Covid-19.

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation négative (- 0,7 M€, soit - 2,3 %), compte tenu de la baisse attendue des recettes du « Service des Titres de la Circulation » (article 012.113), dans la mesure où les recettes issues des examens des permis de conduire ne pourront être rattrapées car les écoles de conduite sont fermées et que les candidats n'auront pu avancer dans leur apprentissage une fois la situation rétablie.

Il en est de même pour les immatriculations et ventes de véhicules, compte tenu de la fermeture des concessionnaires de véhicules. S'agissant des visites techniques, le rattrapage des rendez-vous sera également limité par les capacités du service.

C - Contributions

A ce stade, il semble que les effets de la crise sanitaire devraient se concentrer, en 2020, sur les transactions juridiques et les transactions commerciales. La baisse des recettes fiscales est estimée, à ce stade, à - 146,5 M€ (soit - 13,8 %).

1 – Transactions juridiques

Ces recettes sont en diminution de - 11 M€, soit - 6,3 %.

➤ Article 023.101 « Droits de Mutations »

Cet article passe de 123 M€ au Budget Primitif 2020 à 109 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 (soit - 14 M€), en raison d'une diminution des droits de mutation à titre onéreux de biens immeubles et plus particulièrement ceux concernant les ventes de biens immobiliers relevant du taux de 4,5 %. En effet, compte tenu du grand nombre et de la régularité des opérations, ces produits seront particulièrement exposés aux effets de la crise contrairement aux transactions relevant du droit de 7,5 %, lesquelles se caractérisent par leur petit nombre et leur caractère ponctuel.

➤ Article 023.102 « Droits sur autres actes civils administratifs »

Cet article augmente de + 5,5 M€ en raison de la hausse des droits sur les actes, de transcription (+ 11 M€, au regard des bons résultats constatés sur le premier trimestre 2020), relativisée par la diminution d'une part, des droits au bail (- 2 M€) et des recettes diverses (- 2 M€, et plus particulièrement des « droits perçus aux taux de 1 % lors de l'enregistrement de prêts ») qui devraient être particulièrement exposés aux effets de la crise sanitaire et, d'autre part, des droits sur les actes des sociétés (- 1,5 M€), en raison d'une diminution, constatée dès 2019, des émissions obligataires et donc des droits associés.

➤ Article 023.104 « Droits d'hypothèques »

Le niveau de ces recettes tient notamment aux transactions immobilières d'un montant unitaire supérieur ou égal à 5 M€, lesquels sont souvent financés par des emprunts assortis d'inscriptions hypothécaires. A l'instar du droit de 1 % précédemment évoqué, le taux de 0,65 % devrait être particulièrement impacté par le contexte actuel, générant une baisse de - 1 M€ de cette catégorie de recettes.

➤ Article 023.106 « Taxes sur les assurances »

Cet article diminue de - 1,5 M€, l'augmentation des recettes observées en 2018, qui avait servi de base à l'estimation du Budget Primitif 2020, s'étant avérée ponctuelle.

2 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont minorées de - 135,5 M€, soit - 19,1 %.

L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe de 708,5 M€ au Budget Primitif 2019 à 573 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 au regard des éléments suivants :

➤ TVA Compte de partage (+ 5,5 M€) : compte tenu de l'ajustement des

versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage qui sera en principe obtenu par indexation du compte de partage de l'année précédente (2018 : 117,4 M€). Sur la base de cette méthode forfaitaire, le compte de partage 2019 peut désormais être chiffré à 123,5 M€ et le montant des sommes à recevoir en 2020 à 128,5 M€, contre un montant de 123 M€ initialement inscrit au Budget Primitif 2020.

➤ TVA monégasque nette (- 141 M€) : compte tenu des répercussions attendues sur le niveau de l'activité économique, les recettes brutes de T.V.A. monégasque (hors T.V.A. immobilière) sont ramenées de 647 M€ à 506 M€ (- 141 M€, soit - 21,8 % par rapport au Budget Primitif 2020) sur la base d'une diminution de 20 % des recettes réalisées à ce titre en 2019 tandis que les prévisions de T.V.A.

monégasque immobilière et de restitutions de droits sont maintenues respectivement à 48,5 M€ et à 110 M€.

II – DEPENSES -

Les dépenses du premier Budget Rectificatif 2020 s'établissent à 1.812.075.200 €, en hausse de + 358 M€ soit + 20,5 % par rapport au Budget Primitif 2020.

A l'instar des inscriptions sur les recettes, ce premier Budget Rectificatif 2020 n'a pas pour objet, à ce stade, de revoir toutes les inscriptions initiales en dépenses du Budget Primitif 2020, lesquelles feront l'objet d'un deuxième Budget Rectificatif 2020 mais seulement celles dont l'évolution à la baisse ou à la hausse est majeure. Seules sont modifiées les dépenses d'interventions publiques et celles d'équipement et d'investissements.

A - Dépenses ordinaires

1 – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont maintenues, à ce stade, à 606,5 M€.

2 – Dépenses d'interventions publiques

Les dépenses d'interventions publiques inscrites au premier Budget Rectificatif 2020 augmentent de 105,2 %, soit une hausse sans précédent de + 358 M€ qui porte ces dépenses de 340,3 M€ à 698,3 M€, soit plus du double du montant inscrit au Budget Primitif, ce qui traduit l'effort financier exceptionnel consacré par l'Etat à des mesures d'intervention pour faire face à la crise sanitaire, sociale et économique. Cette hausse concerne uniquement le chapitre « Industrie-Commerce-Tourisme » compte tenu de l'inscription, précédemment mentionnée, de 358 M€ sur le nouvel article 609.205 « Mesures COVID » dédié.

Ce montant permettra de couvrir les dépenses imprévues liées aux mesures d'interventions économiques prises sur un horizon de trois mois ou les engagements importants pris, dès à présent, par le Gouvernement ; elles concernent principalement :

Les mesures sanitaires et sociales à hauteur de 230 M€ permettant :

- La prise en charge du Chômage Total et Temporaire Renforcé (CTTR) à hauteur de 180 M€ (3,5 mois) : cette mesure recouvre, d'une part, le remboursement des employeurs par l'Etat à hauteur de 80,6 %, du salaire net de chaque salarié et concernerait, sur la base de l'estimation initiale, environ 40 % des salariés de la Principauté, soit un coût provisionné à hauteur de 50 M€ par mois ; d'autre part, une mesure de « coup de pouce » aux bas salaires qui consiste à compléter le montant du C.T.T.R., jusqu'à 1 800 € mensuels, pour que les salariés concernés touchent, non pas 80 %, mais 100 % de leur salaire grâce à ce complément, soit un coût complémentaire provisionné à hauteur de 1,6 M€ par mois.
- Les dépenses des structures de santé/C.H.P.G. à hauteur de 28 M€ :

Ce montant comprend, d'une part, la couverture de dépenses supplémentaires (3 M€) :

- De personnel (750 K€) : d'une part, pour le personnel médical (gardes supplémentaires, recrutements pour le renfort du personnel de réanimation) et d'autre part, pour le personnel non médical (heures supplémentaires, personnels en renfort aux urgences et en unité Covid, les indemnités et les coûts des arrêts maladies) ;
- A caractère médical (700 K€) : elles concernent les dépenses de laboratoire (tests Covid), le matériel médical et les médicaments Covid ;
- A caractère hôtelier, logistique, et général (1 M€) : pour les masques et les équipements de protection des patients et du personnel, les frais transport pour les analyses de laboratoire, les frais d'aménagement et le déménagement de services, les dépenses d'entretien et enfin, les consommables ;
- En matière de dépenses d'investissements en matériel (550 K€) : pour le biomédical (achat de respirateurs), les travaux circuits patients, les achats de matériels de purificateurs d'air, les ordinateurs portables pour téléconsultations et la téléphonie.

Il comprend également l'impact sur les subventions d'équilibre du C.H.P.G. et du Centre Rainier III des fortes réductions des produits hospitaliers liées notamment à la diminution de l'activité externe (entre - 75 et - 80 % selon les secteurs) et de l'activité d'hospitalisation dans certaines disciplines (chirurgie avec un taux d'occupation de 10% et activités conventionnelles de médecine - hors unité Covid - avec des taux d'occupation fortement réduits : 48 % de taux d'occupation en médecine et 30 % en Psychiatrie), soit un coût supplémentaire de l'ordre de 25 M€.

- Les achats de matériels et fournitures par la Direction de l'Action Sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, tests Covid-19...) à hauteur de 16,5 M€ dont 15 M€ pour les masques.
- Le fonctionnement du Center Call et les coûts de développement de téléservices et du télétravail à hauteur de 0,950 M€ dont 440 K€ pour l'achat et le déploiement de 190 tablettes/PC et de licences supplémentaires pour le télétravail dans le cadre du plan de continuité d'activité de l'administration, 300 K€ pour l'équipement, le fonctionnement et le renfort médical du Center Call et du Centre de Suivi à Domicile des patients Covid ainsi que 70 K€ pour le développement du site Covid.mc, la mise en œuvre de téléservices pour les déclarations de C.T.T.R., pour le R.M.E. et l'Aide aux Sociétés.
- Une provision à hauteur de 3,5 M€ pour le versement d'une prime exceptionnelle de 1.000 € pour les personnes particulièrement exposées dans le domaine sanitaire et les secours.

L'abondement d'un Fonds d'Intervention d'Urgence doté de 128 M€ pour des mesures financières et de soutien des acteurs économiques de la Principauté dont :

- 50 M€ d'engagements en garantie de l'Etat sur les concours financiers (autorisation de découvert ou crédit de trésorerie) accordés par le biais du Fonds de Garantie Monégasque aux commerçants, artisans et entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie consécutives à la crise du Covid-19 impactant négativement leur activité, lesquels seront versés en recettes du nouveau Compte Spécial du Trésor 82.32 « Garantie Etat COVID » afin de matérialiser l'engagement de l'Etat ;

- 42 M€ pour la mesure d'octroi d'une « Aide pour les Sociétés » de 5.000 € accordée aux sociétés inscrites au Registre du Commerce et de l'Industrie, avant le 1^{er} février 2020 ; cette aide serait versée, après instruction de la demande, à tous les types de sociétés (en ce inclus les S.A.M., mais toutefois à l'exception des S.C.I. et des sociétés étrangères) qui réalisent un Chiffre d'Affaires de moins de 1,5 M€ par an et connaissent une perte de Chiffre d'Affaires d'au moins 50 %. Elle ouvrira droit au versement en avril, mai et juin, au titre des mois de mars, avril et mai, d'une aide directe de l'Etat à hauteur de 5.000 €/mois et pourrait concerner jusqu'à 2.800 entreprises environ ;
- 30 M€ pour la prise en charge, d'une part, du « Revenu Minimum Extraordinaire » de 1.800 € accordé aux travailleurs indépendants (10,8 M€) et, d'autre part, d'une prime complémentaire au « Revenu Minimum Extraordinaire » de 3.200 € (19,2 M€), ce complément de revenu pouvant permettre de couvrir, notamment, les cotisations CAMTI-CARTI ou un loyer professionnel ; ces mesures qui seraient reconduites pendant 3 mois, pourraient concerner jusqu'à 2.000 personnes environ ;
- 5 M€ au titre de la prise en charge de coûts éventuels d'immobilisation des matériels liés à l'arrêt des chantiers publics (hors Contrat de Promotion Immobilière) ;
- 750 K€ de bonifications de découverts et crédits de trésorerie accordés aux entreprises dans le cadre de la crise ; ainsi, l'Etat s'est engagé, pour les concours éligibles, à bonifier le taux pratiqué par l'établissement de crédit en prenant en charge les intérêts correspondants et en ramenant ainsi à 0 % le taux d'intérêt pour l'entreprise bénéficiaire du concours ;

B - Dépenses d'équipement, d'investissements et d'acquisitions

Les dépenses d'équipement et d'investissements inscrites au premier Budget Rectificatif 2020 présentent une diminution de - 9 %, soit - 50 M€, par rapport à l'inscription primitive de 557,3 M€ et s'élèvent ainsi à 507,3 M€ (hors reports de crédits).

En effet, compte tenu de l'arrêt des chantiers et des décalages d'avancement des grandes opérations de travaux publics, des inscriptions à la baisse sont prévues pour tenir compte des décalages d'échéances de versement sur certaines opérations pour un montant total de 50 M€. Elles sont basées sur une hypothèse d'interruption des travaux de deux à trois mois et, dans le cadre de ce premier budget rectificatif, elles se sont concentrées sur un faible nombre d'opérations pour lesquelles il était possible d'identifier des montants qui ne seraient pas dépensés. L'optique était de ne pas créer de contrainte sur l'ensemble des opérations et à ce titre, les opérations conduites en Contrat de Promotion Immobilière ont été pour le moment écartées. Ces révisions à la baisse sont faites sur la base de l'ensemble des crédits de paiements disponibles et intègrent donc les reports de crédits.

Ces inscriptions concernent les opérations suivantes :

- Opération Pasteur : - 12 M€, compte tenu de l'arrêt du chantier, le décalage de versements est pris en compte ;
- Escaliers mécaniques de Beausoleil : - 3 M€, compte tenu du décalage de l'opération ;
- Opérations Domaniales Intermédiaires 2 : - 8 M€, les sommes prévues pour le lancement sur 2020 d'éventuelles nouvelles autres opérations sont restituées ;
- Opération Bel Air : - 11 M€, compte tenu du retard dans les déménagements et des délais supplémentaires liés à la contrainte de protection du C.H.P.G. ;
- Opération Stade Louis II : - 6 M€, l'arrêt du chantier ayant pour effet de décaler la réfection de la piste et d'une partie des façades et menuiseries extérieures sur 2021 ;
- Opération Surélévation D.S.P. : - 4 M€, compte tenu de l'arrêt du chantier, le décalage de versements est pris en compte ;

- Opération Maintien à niveau CHPG : - 1 M€, compte tenu du décalage attendu des travaux dans les différents services ;
- Opération Reconstruction Résidence du Cap Fleuri : - 3 M€, compte tenu de l'arrêt du chantier, le décalage de versements est pris en compte ;
- Travaux Domaines : - 2 M€, compte tenu du décalage des différents travaux programmés cette année avec l'arrêt des chantiers.

Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement et d'investissements progressent, au stade de ce 1^{er} Budget Rectificatif 2020, de + 47,5 M€, les portant ainsi à 554,8 M€.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Ce premier Budget Rectificatif 2020 permet la création de deux nouveaux

Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 64.520.500 € à un solde débiteur de 24.520.500 €.

A- Comptes de produits régulièrement affectés :

Une inscription de 50 M€ est inscrite en recettes sur un nouveau Compte Spécial du Trésor dédié 82.32 « Garantie Etat COVID » qui permettra de matérialiser l'engagement de garantie de l'Etat sur les crédits de trésorerie et découverts accordés par le biais du Fonds de Garantie Monégasque aux commerçants, artisans et entreprises rencontrant des difficultés liées à la crise sanitaire. Par ailleurs, une somme de 10 M€ est également inscrite en dépenses pour faire face, à ce stade, à d'hypothétiques appels en garantie.

B- Comptes d'avances :

Elle concerne un montant de 60 M€ inscrit, en dépenses, sur un nouveau Compte Spécial du Trésor

dédié 83.73 « Mesures COVID » qui permettra de répondre, sans délais, à des demandes particulières d'avances ponctuelles qui pourraient être présentées ou sont déjà présentées par certaines entreprises dans le contexte de la crise notamment en raison de difficultés temporaires de trésorerie qui ne relèvent pas des dispositifs mis en place par le Gouvernement. Par ailleurs, une somme de 60 M€ est également inscrite en recettes.

Ces demandes concernent ou peuvent concerner notamment :

- L'avance temporaire de trésorerie qui serait consentie à la S.B.M. du fait d'un accord de décalage de paiement qui serait donné pour la redevance (20 M€) : le versement du solde dû au mois d'avril serait limité à 5 M€ sur 25 M€ et la différence devrait faire l'objet de versements en juillet (10 M€) et octobre (10 M€) ;
- Des avances aux sociétés d'intérim pour le paiement anticipé des indemnités de congés payés (2 M€) : le Gouvernement va intervenir pour faciliter la mise en place d'une procédure de déblocage anticipé des congés payés cotisés par les entreprises de travail temporaire pour les employés du bâtiment auprès de la Caisse des Congés Payés du bâtiment (C.C.P.B.). Une somme de 2 M€ devrait être ainsi mobilisée par l'Etat pour permettre à chaque agence d'intérim, qui le demande, de solliciter une avance pour procéder au paiement, à chacun de ses intérimaires et par anticipation, des sommes dues au titres des congés payés cotisés sur la période en cours. Le remboursement au Gouvernement de cette avance interviendra dès que la C.C.P.B. aura la possibilité de rembourser ces sommes à l'entreprise de travail temporaire ;
- Des avances pour le paiement du Chômage Temporaire et Total Renforcé aux sociétés concessionnaires non adhérentes au régime des ASSEDIC : en effet, certaines sociétés Concessionnaires (S.B.M. personnel des Jeux et personnel administratif, S.M.E.G., S.M.A., C.A.M.) sont leur propre assureur au titre du chômage et pourraient solliciter des avances pour faire face aux versements desdites allocations de C.T.T.R. (première estimation : 12 M€ maximum sur 3 mois) ;

- Des avances aux entreprises bénéficiant de marchés de travaux publics (pour un montant total qui pourrait être de l'ordre de 15 M€) pour leur permettre de soutenir leurs entreprises sous-traitantes (hors Contrats de Promotion Immobilière). Ces avances pourraient être accordées dans la limite de 5% du montant des travaux prévus d'être facturés en 2020.

II.

EXAMEN ET VOTE DU PROJET DE LOI, N° 1013, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 - RECTIFICATIF

M. le Président.- Je vais donc sans plus attendre donner la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la commission qu'il préside sur ce projet de loi de Budget Rectificatif.

Nous vous écoutons, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques, chers résidents.

Le projet de loi, n° 1013, portant fixation du budget de l'exercice 2020 – Rectificatif a été déposé au Conseil National le 17 avril 2020. Comme il est d'usage, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a débuté son examen, sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique.

Ce texte fait suite à un premier projet de loi n° 1012, qui avait été déposé au Conseil National, le 6 avril 2020 et étudié par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Votre Rapporteur souligne qu'au vu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19 et du caractère très urgent des mesures à prendre, qu'elles soient sanitaires, sociales ou économiques, le Conseil National s'est mobilisé, afin de réaliser l'étude de ce premier Budget Rectificatif de l'année 2020, qui en comportera plusieurs, dans les délais les plus brefs possibles.

Ainsi, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est réunie le 7 avril 2020, c'est-à-dire le lendemain du dépôt du premier Budget Rectificatif, afin de procéder à son examen. Son étude a soulevé un certain nombre de questions,

qui ont été transmises au Gouvernement, dans la perspective d'une Commission Plénière d'Etude qui s'est tenue entre le Gouvernement et le Conseil National, le 8 avril 2020.

Lors de cette réunion, les élus ont relevé que le Gouvernement avait établi un budget prévisionnel sans aucune modification des estimations de recettes par rapport au Budget Primitif 2020, bien qu'il ait annoncé, dès le 31 mars 2020, dans un communiqué de presse, une perte de recettes estimée à 180 M€.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale n'a donc pas manqué d'interroger le Gouvernement sur les raisons pour lesquelles il n'avait pas procédé à des inscriptions à la baisse de certaines recettes, notamment celles issues de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui résultent notamment de la fermeture de commerces et de l'annulation d'événements majeurs sportifs et culturels. En outre, il est également possible de prévoir une baisse des redevances des sociétés concessionnaires et des recettes des loyers commerciaux domaniaux non encaissés.

Le Gouvernement avait alors expliqué que l'impact en matière de recettes fiscales ne pourra être établi qu'avec un décalage d'un mois et que le reste de l'impact sur les recettes était encore en cours d'estimation. Il avait précisé que, sur la base d'une baisse de 20 % des recettes issues de la TVA sur trois ou quatre mois, il anticipait une diminution des recettes de 146 M€.

Le Conseil National, bien que conscient que les événements évoluent très vite et que, par conséquent, les estimations de recettes ne peuvent être que provisoires, a pour autant rappelé que l'article 37 de la Constitution prévoit que, je cite, « *Le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté.* ». Aussi, dans un souci de présentation la plus sincère possible du budget et de transparence pour la population, les élus, toutes tendances politiques confondues, ont considéré qu'il était indispensable que ce budget prenne en compte l'impact de la crise sur les prévisions de recettes. Le Conseil National entend examiner un budget qui reflète le plus précisément possible la réalité de la situation des finances publiques. À l'issue des débats en Commission Plénière d'Etude et au vu des arguments exposés par l'Assemblée, le Gouvernement a décidé de déposer un nouveau projet de loi de Budget Rectificatif intégrant des estimations de baisse de recettes.

Ce nouveau projet de Budget est marqué par une baisse des recettes pour un montant de 174,1 M€, soit - 11,5 % et une hausse des dépenses de 308 M€, soit + 20,5 % par rapport au Budget Primitif 2020. Ces inscriptions budgétaires se traduisent par un déficit budgétaire à hauteur de 477,3 M€, contre un excédent de recettes de 4,8 M€ au Budget Primitif 2020. Ce déficit, d'un montant très conséquent, jamais connu par le passé, sera ajusté au prochain Budget Rectificatif. Conformément à l'article 41 de la Constitution, l'excédent final de dépenses sera couvert par un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Au sein de la Résolution n° 29 votée à l'unanimité en Séance Publique du 19 mars 2020, visant à soutenir la lutte contre le Covid-19 et à accompagner les résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté, les élus avaient demandé un moratoire sur tout nouvel investissement. En outre, ils ont sollicité, à plusieurs reprises le Gouvernement, afin d'être rendus destinataires d'un état des lieux de la situation du Fonds de Réserve Constitutionnel et ne l'ont pas reçu au jour de la rédaction du rapport, le 17 avril 2020. Ils souhaitent que la Commission de Placement des Fonds soit réunie dans les plus brefs délais.

Ces éléments rappelés et avant d'examiner les prévisions de ce premier Budget Rectificatif 2020, votre Rapporteur souhaite, à titre liminaire, faire état, de manière succincte, du contexte inédit dans lequel intervient ce projet de budget. La crise sanitaire liée au Covid-19 est sans précédent et elle touche le monde dans son ensemble. En quelques semaines, le Covid-19 a contaminé plus de 2 millions de personnes dans 185 pays du monde et fait plus de 140.000 morts. La pandémie de Covid-19 a déjà été la cause de souffrances humaines considérables. Elle touche une très large majorité des êtres humains. Plus des deux tiers de la population mondiale sont concernés par des mesures de confinement obligatoire.

Si la pandémie de Covid-19 constitue une catastrophe sanitaire sans précédent, elle est également à l'origine de conséquences économiques désastreuses, qui devraient se chiffrer en milliards, voire en centaines de milliards d'euros à l'échelle mondiale. Alors que la lutte contre le virus est toujours l'urgence dans la majorité des pays, l'impact économique et social, encore très difficile à estimer, est une préoccupation majeure pour tous les Etats. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le confinement affectera jusqu'à un tiers du Produit

Intérieur Brut (PIB) des plus grandes économies. Chaque mois de confinement entraîne une perte de 2 % dans la croissance du PIB annuel. Son Secrétaire Général a par ailleurs déclaré, je cite « *Il s'agit du troisième et du plus grand choc économique, financier et social du XXI^{ème} siècle et il exige un effort mondial moderne semblable au Plan Marshall et au New Deal – combinés, pour éviter une récession prolongée* ».

La Principauté est d'ores et déjà très fortement impactée par l'annulation d'événements majeurs tels que le Grand Prix de Formule 1, le Grand Prix Historique ou les Rolex Monte-Carlo Masters de Tennis, la fermeture de la grande majorité des commerces, celle des hôtels et casinos de la Société des Bains de Mer, presque totalement à l'arrêt. La plupart des entreprises connaissent un très fort ralentissement de leur activité, voire un arrêt complet pour certains secteurs économiques, comme le tourisme, l'hôtellerie, la restauration ou l'événementiel. Il en résulte le recours au chômage partiel ou total temporaire pour une grande partie des personnels de ces sociétés fortement affectées.

Nous pouvons présager que nous ne sommes qu'au début des conséquences, aussi bien pour les acteurs économiques, que pour le budget de l'Etat, des impacts de cette crise. Votre Rapporteur y reviendra de manière plus détaillée dans ce rapport. Compte tenu de ce sujet qui occupe toute l'attention des pouvoirs publics, l'examen de ce Budget Rectificatif se concentrera uniquement sur l'analyse de la gestion de cette crise et les mesures à prendre pour lutter contre celle-ci.

Dès le début de cette crise sanitaire, inédite dans l'histoire récente de notre pays, le Conseil National a eu la volonté de jouer pleinement le rôle institutionnel qui est le sien.

Déjà, dans un courrier adressé au Ministre d'Etat le 24 février 2020, le Conseil National s'était fait l'écho des inquiétudes de la population et demandait une communication régulière et transparente, ainsi que la mise en œuvre de mesures de prévention pour protéger l'ensemble de la population. Il indiquait alors au Gouvernement qu'il pouvait compter sur le soutien du Conseil National pour participer à ses côtés à cet effort.

Dans un contexte de grande incertitude, notamment sanitaire, le Conseil National se trouvait être, plus que jamais, le relais des préoccupations et des attentes de la population. Il le demeure aujourd'hui. Il est du devoir des élus de faire prendre pleinement en compte par le Gouvernement son rôle de ressource institutionnelle, élue par les

Monégasques et représentative des attentes de la population, indispensable dans la gestion de cette période très difficile pour tous.

Si le Gouvernement reste, quant à lui, seul responsable de la mise en œuvre des mesures décidées, les remontées du terrain que relayent les Conseillers Nationaux leur permettent d'être une force de proposition concrète pour que soient prises les meilleures décisions dans l'intérêt de tous et pour le bien du pays. L'Assemblée peut également jouer un rôle de courroie de transmission institutionnelle vers l'opinion publique.

En outre, compte tenu des conséquences majeures que génère cette crise dans les domaines budgétaire, économique et social pour la Principauté, le Conseil National a toute sa place dans le débat institutionnel, dans le strict respect des attributions que lui confère la Constitution. C'est ainsi que les dispositions combinées des articles 39, 66 et 67 de la Constitution accordent à la compétence exclusive au Conseil National dans la délibération et le vote des lois en général, et le vote de la loi de Budget, en particulier. Dès lors, toutes les mesures qui ont des conséquences législatives ou budgétaires, qui nécessitent une intervention du Législateur ou une nouvelle dépense, supposent le concours de l'Assemblée, dans la droite ligne de « *L'accord des volontés du Prince et du Conseil National* » prévu par la Constitution, en son article 66.

Aussi, parce que cet accord des volontés est nécessairement l'aboutissement d'un processus de concertation, le Conseil National a pu regretter, au début de cette crise, que le Gouvernement ait pris des décisions de manière unilatérale, sans aucune consultation en amont des élus, ni même une information préalable.

Face à ce constat, et au vu de l'évolution rapide de la situation qui imposait de réagir avec toute la célérité que commandait sa gravité, les élus unanimes ont sollicité, conformément aux dispositions de l'article 59 de la Constitution, ainsi que des articles 12-1 et 14 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, modifiée, la convocation d'une Session Extraordinaire de l'Assemblée, avant l'ouverture de la Session Ordinaire de Printemps.

A l'occasion de la Séance Publique Extraordinaire qui s'est tenue le 19 mars 2020, les élus ont adopté à l'unanimité la Résolution n° 29 visant à soutenir la lutte contre le Covid-19 et à accompagner les résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté. Celle-ci réaffirmait la demande du

Conseil National, dans un esprit de solidarité et d'unité nationale et conformément à ses prérogatives constitutionnelles, d'être consulté sur les différentes mesures que le Gouvernement envisageait de prendre pour faire face à cette crise sans précédent. Parce que ces dernières allaient assurément affecter l'équilibre de la loi de Budget Primitif 2020 ou nécessiter le recours à des modifications législatives, l'Assemblée faisait également part au Gouvernement d'un certain nombre de propositions de mesures d'ordre sanitaire, social et économique.

À ce stade des échanges institutionnels consécutifs à l'adoption de cette Résolution, l'Assemblée n'a pu que constater que le principe du dialogue institutionnel était, de fait, suspendu. Tout au long de cette période, le Conseil National n'a eu de cesse de rappeler qu'il souhaitait l'unité des Institutions de notre pays, chacune œuvrant de concert, dans le respect bien compris de leurs attributions respectives. Aussi, persuadés qu'une telle démarche était la seule à même de nous permettre de faire face à cette crise, les élus unanimes ont souhaité s'adresser, par lettre ouverte en date du 23 mars 2020, à Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, Premier Garant du respect de la Constitution monégasque.

Le même jour, Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain annonçait, par un communiqué de presse, la création d'un Comité Mixte de suivi du Covid-19, présidé par le Ministre d'Etat, au sein duquel les représentants du Conseil National seraient étroitement informés de toutes les décisions prises ou à prendre par Son Gouvernement. Il ajoutait que, je cite, « *Le Conseil National a sa place dans le dispositif de lutte contre cette épidémie* », fin de citation et que, je cite : « *Bien évidemment, à cette occasion, le Conseil National pourra formuler ses propositions.* », fin de citation.

Les élus unanimes ont tenu à rappeler solennellement leur rôle et leur attachement aux Institutions lors de la Séance Publique du 6 avril 2020, en adoptant une nouvelle Résolution n° 30 confirmant le rôle de l'Assemblée dans la lutte contre le Covid-19 et réaffirmant son attachement à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et à la Constitution.

C'est d'ailleurs en parfait accord avec l'esprit et la lettre de la Constitution que la délégation du Conseil National, unanime et représentative de l'ensemble des forces politiques de l'Assemblée, fait part au Gouvernement de ses propositions concrètes dans le cadre du Comité Mixte de suivi du Covid-19. Celui-ci s'est réuni à quatre reprises depuis sa création, les

30 mars, 2, 9 et 15 avril 2020. Lors de ces réunions, des propositions pragmatiques ont été formulées par les représentants du Conseil National, dont les principales seront exposées au sein de ce rapport.

Votre Rapporteur souhaite à présent faire état des principales dispositions adoptées depuis le début de cette crise.

Ainsi, dès l'annonce, le 16 mars 2020, de la fermeture des crèches et des établissements scolaires de la Principauté, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures à caractère social, à savoir :

- par décision ministérielle du 16 mars 2020 relative à l'adoption de conditions adaptées concernant les salariés de la Principauté compte tenu de la fermeture des établissements préscolaires et scolaires de la Principauté, la mise en place d'un arrêt maladie indemnisé pour la garde des enfants, pour les personnes ne pouvant pas travailler à distance, à la condition que l'autre parent ne soit pas placé en position de Chômage Total Temporaire Renforcé (C.T.T.R.) ;
- par décision ministérielle du 12 mars 2020 relative à l'adoption de conditions de travail adaptées pour les salariés, fonctionnaires, agents de l'État ou de la Commune de la Principauté au regard des risques d'infection potentielle par le virus SARS-CoV-2, la généralisation du télétravail à tous les jours ouvrables et sa mise en œuvre sur simple déclaration, avec l'accord du salarié ;
- la facilitation du chômage partiel ou total temporaire, qui permet au salarié de bénéficier de la part de son employeur de 80,7 % de son salaire net, en vertu de la convention franco-monégasque, étant précisé que la partie réglée par l'employeur est remboursée par l'Etat.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé, par voie de presse, des mesures économiques :

- un étalement des charges sociales et un report de deux mois du paiement de la TVA ;
- le déblocage d'une enveloppe de 50 M€, sous la forme d'une garantie de l'État auprès des banques sollicitées pour des prêts, par des sociétés en difficulté ;

- la bonification des prêts bancaires consentis par les banques et dont les intérêts seront payés par l'État afin de ramener le taux à zéro ;

- pour les commerçants locataires de locaux commerciaux domaniaux obligés de fermer, une suspension du loyer.

Ce projet de loi de Budget Rectificatif, présenté par anticipation dès le mois d'avril, a pour objet, comme l'indique son exposé des motifs, je cite : « *De faire face à ces dépenses urgentes et indispensables liées aux mesures arrêtées, sur un horizon de trois mois, ou de couvrir les engagements importants pris dès à présent par l'Etat.* ».

Comme ils ont pu l'exprimer lors de la Séance Publique de la Session Extraordinaire du 19 mars 2020, les Conseillers Nationaux ont regretté que des décisions aient été prises sans concertation avec le Conseil National en amont, alors même qu'elles ont un impact considérable sur le budget de l'Etat. À cette occasion, les élus ont rappelé leur pleine disponibilité dans ces circonstances exceptionnelles pour répondre sans délai aux demandes du Gouvernement. Cette concertation n'aurait en rien retardé la prise de décision.

À ce titre, ils ont, par un courrier du 24 mars 2020, rappelé que l'article 8 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, modifiée, prévoit que, je cite « *Seules des lois dites lois de budget rectificatif, peuvent modifier, en cours d'année, la loi de budget.* » fin de citation. Cet article ajoute que, je cite : « *Des ouvertures de crédit peuvent être opérées par le Gouvernement dans les seuls cas d'urgence caractérisée et de nécessité impérieuse, à condition qu'elles n'affectent pas l'équilibre financier prévu par la loi de budget. Elles sont soumises au vote du Conseil national dans le cadre de la plus prochaine loi de budget rectificatif* », fin de citation.

Dans ce même courrier, ils précisaient, qu'eu égard à l'inéluctable baisse des recettes de l'Etat pendant plusieurs mois, conjuguée aux dépenses très importantes que le Gouvernement avait d'ores et déjà annoncées, sans oublier celles qu'il devra faire, certes en partie compensées par l'arrêt des chantiers publics, l'équilibre financier de la loi de budget ne manquerait pas d'être substantiellement affecté. Ils demandaient donc, conformément à la loi précitée, le dépôt d'un projet de loi de Budget Rectificatif de manière anticipée.

Ce projet de loi, objet du présent rapport, établi en déficit à hauteur de 477,3 M€, traduit la très forte hausse des dépenses nécessaires pour financer les mesures sociales et économiques d'ores et déjà prises ou qui seront décidées dans les prochaines semaines.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen des recettes, qui sont estimées à 1.334.819.500 €, en baisse de 11,5 % soit - 174,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2020, afin de prendre en compte, à ce stade, l'impact de la crise sanitaire sur les postes de recettes les plus exposés.

Les recettes du domaine immobilier affichent une diminution de 11 M€ pour prendre en compte, d'une part, la gratuité de loyer et de charges, pour le deuxième trimestre 2020, dans certains locaux professionnels domaniaux et, d'autre part, la baisse de recettes des parkings publics.

De plus, les recettes des monopoles concédés sont en baisse de 6,4 M€, compte tenu uniquement, à ce stade, de la baisse attendue de la redevance versée par la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco.

S'agissant du domaine financier, les recettes affichent une diminution de 9,5 M€, retraçant la baisse attendue des dividendes versés par la société Monaco Telecom et la diminution des intérêts bancaires résultant de la baisse des liquidités de l'Etat.

En ce qui concerne les produits et recettes des Services Administratifs, ceux-ci connaissent une variation négative de 700.000 €, compte tenu de la baisse attendue des recettes du Service des Titres de la Circulation.

S'agissant des contributions, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé qu'à ce stade, les effets de la crise sanitaire devraient se concentrer sur les transactions juridiques et les transactions commerciales, entraînant une baisse des recettes fiscales de 146,5 M€ (soit -13,8 %) s'expliquant principalement par 135,5 M€ de baisse de TVA et 14 M€ pour les droits de mutation.

Ces baisses de recettes exposées, votre Rapporteur aborde à présent les dépenses inscrites dans ce Budget Rectificatif 2020 qui s'élèvent à 1.812 Md€.

Le Gouvernement a décidé de créer un nouvel article dédié, 609.205 « Mesures Covid », au sein du chapitre « Industrie-Commerce-Tourisme » sur lequel il a inscrit 358 M€, dont 128 M€ pour le Fonds d'Intervention d'Urgence. Ce choix technique de créer un seul article budgétaire pour imputer toutes les dépenses peut être discuté, dans la mesure où ce chapitre a pour objet de retracer

les interventions publiques dans les domaines de l'industrie, du commerce et du tourisme. Or, figurent dans les inscriptions une majoration de la subvention d'équilibre de l'Hôpital et des crédits pour des achats de matériels sanitaires de protection (masques, gels, etc.). En outre, sont mélangées dans un même article des dépenses de nature différente qui, pour certaines, sont déjà inscrites au Budget Primitif, sous d'autres chapitres de cette même section. Les dépenses supplémentaires et la compensation de la baisse des recettes impactant toutes deux le Centre Hospitalier Princesse Grace auraient dû, par exemple, figurer au sein du chapitre contenant la couverture des déficits des Etablissements Publics, où figurent notamment les crédits de la subvention de l'Hôpital. Aussi, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale regrette cette approche qui nuit à la lisibilité du budget et qui permet en outre une utilisation future d'importants crédits sans concertation avec le Conseil National.

Il faut relever, néanmoins, que l'exposé des motifs du projet de loi de budget présente les différents ensembles de dépenses, que votre Rapporteur va à présent détailler.

En matière sociale, le premier montant prévu est de 180 M€ pour assurer la prise en charge du Chômage Total Temporaire Renforcé (C.T.T.R.) à hauteur de 80,6 % du salaire net de chaque salarié, pour une période de trois mois et demie. Cette mesure concernerait environ 40 % des salariés de la Principauté, pour un coût provisionné à hauteur de 50 M€ par mois. D'autre part, une mesure de soutien supplémentaire aux bas salaires va permettre de relever le versement à 100 % du salaire. Dans ce but, une somme de 1,6 M€ par mois est inscrite.

Le Conseil National est favorable à cette mesure et avait d'ailleurs demandé, dans sa Résolution n° 29 visant à soutenir la lutte contre le Covid-19 et à accompagner les résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté, que l'intégralité des salaires inférieurs ou égaux au salaire médian monégasque, soit environ 2.200 € nets mensuels, soit maintenue. La délégation du Conseil National, dès la première réunion du Comité Mixte de suivi du Covid-19 n'a pas manqué de soutenir cette position, qui a donné lieu à débat. Le Gouvernement, qui partait de plus bas, après discussion, a retenu la somme de 1.800 €.

Pour les salaires supérieurs, les dispositions doivent garantir, également sur fonds publics, un revenu équivalent à environ 80 % du salaire net, avec un plafond équivalent à environ 4,5 fois le

SMIC monégasque. Pour ces mesures, le Conseil National avait demandé que soient prises toutes les dispositions nécessaires pour supprimer un éventuel effet de seuil.

Au vu des très grandes difficultés de trésorerie rencontrées par beaucoup d'entreprises monégasques, le Conseil National considère que, dans la mesure où le nombre de demandes est très important, il ne faut pas retarder le versement des sommes et effectuer les contrôles *a posteriori*. Lors de la Commission Plénière d'Etude du 9 avril 2020, dans la mesure où 2.600 entreprises ont fait une demande pour 21.548 salariés, il a été indiqué que l'Inspection du Travail rencontrait de grandes difficultés pour faire face à cet afflux de demandes et qu'un point devait être effectué sur leur traitement à la mi-avril. Le Gouvernement s'est engagé, lors du Comité Mixte du 15 avril 2020, à ce que tous les dossiers complets donnent lieu à un paiement au plus tard vendredi 17 avril 2020. Le Conseil National est satisfait de cette décision, qui va permettre de soulager de nombreuses entreprises. Il demande au Gouvernement de veiller à ce qu'elle soit bien respectée pour tous. Les élus saluent, à ce sujet, la mobilisation des équipes de la Direction du Travail, y compris pendant le week-end pascal. De manière générale, en cette période exceptionnelle, le Conseil National considère que les formalités administratives doivent être simplifiées au maximum, les sommes débloquées dans les meilleurs délais et les contrôles intervenir *a posteriori*, pour rectifier les éventuelles erreurs et sanctionner les abus.

Le deuxième montant, qui s'élève à 28 M€ est destiné à couvrir, d'une part, les dépenses supplémentaires de 3 M€ du CHPG pour la prise en charge des patients Covid-19, et, d'autre part, l'impact de la baisse d'activité du CHPG et du Centre Rainier III pour 25 M€. Ces crédits sont essentiels pour ces établissements de santé qui doivent absolument disposer de tous les moyens matériels et humains nécessaires. Votre Rapporteur tient à saluer, à ce titre, le dévouement et le courage des personnels soignants, qui luttent au quotidien contre le Covid-19.

Le montant suivant figurant dans l'exposé des motifs concerne les achats de matériels et fournitures par la Direction de l'Action Sanitaire, c'est-à-dire des masques, gels hydroalcooliques et tests Covid-19 pour 16,5 M€, dont 15 M€ pour les masques. À ce titre, le Conseil National a, dès le premier Comité Mixte de suivi du Covid-19, le 30 mars 2020, demandé que toute la population dispose de

masques, indispensables durant cette période, pour lui permettre de sortir en étant protégée, notamment pour aller à la pharmacie ou à des rendez-vous médicaux urgents, s'acquitter des obligations hors du domicile liées à son travail, effectuer des courses, un peu de sport ou promener son chien.

Lors du même Comité du 30 mars, le Conseil National a en outre préconisé l'achat massif de tests sérologiques, soit près de 200.000 tests, pour tester, autant que nécessaire, l'ensemble des résidents et des actifs. Il réitère cette demande, qui constitue une des conditions, avec la fourniture de masques pour tous, qui permettront de protéger la population de la diffusion du virus et de préparer un futur déconfinement. S'agissant des masques, le Conseil National a proposé que le Gouvernement fasse appel à une société monégasque, qui est en mesure de produire en Principauté, 80.000 masques en tissu, certifiés par le Service français de Santé des Armées, dans un délai rapide, afin que toute la population puisse en bénéficier. Lors de la réunion du Comité Mixte de suivi du Covid-19 du 15 avril dernier, le Gouvernement a assuré que les commandes nécessaires ont été passées pour une distribution aux résidents et qu'un recensement est en cours s'agissant des besoins des entreprises du secteur privé pour leurs salariés. La distribution de deux masques agréés par personne a commencé le vendredi 17 avril 2020 pour les plus de 65 ans et se poursuivra jusqu'à la fin du mois pour l'ensemble des résidents. Nous notons avec satisfaction que le Gouvernement a entendu le Conseil National sur le fait de ne pas attendre la constitution d'un stock suffisant, pour démarrer cette distribution, en commençant par les personnes les plus exposées.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé l'inscription de 950.000 € pour le fonctionnement du Centre d'Appel et les coûts de développement des téléservices et du télétravail. Elle tient à cet égard à saluer l'implication des personnels de la Direction de l'Action Sanitaire, de l'ensemble des fonctionnaires et volontaires mobilisés, tant au sein de cette cellule, que dans leurs fonctions, qu'ils exercent dans leur bureau ou en télétravail, pour assurer la continuité du service public, en cette période si délicate.

La Commission a pris note qu'une provision à hauteur de 3,5 M€ est prévue pour le versement d'une prime exceptionnelle de 1.000 € pour les personnes particulièrement exposées dans le domaine sanitaire et les secours.

Le Conseil National souhaitait initialement que cette prime soit attribuée à tout personnel public qui est tenu de s'exposer et de rompre le confinement, en incluant les agents de la Sûreté Publique et ceux du corps des Sapeurs-Pompiers. Par ailleurs, le Conseil National demandait que cette prime soit attribuée aussi à tous les agents hospitaliers en poste du pôle santé de la Principauté (CHPG y compris Centre Rainier III, Résidence A Qietüdine, Résidence du Cap Fleuri, Institut Monégasque de Médecine et Chirurgie Sportive (IM2S), Centre Cardio-Thoracique de Monaco (CCM), Centre d'Hémodialyse Privé de Monaco (CHPM), ainsi qu'aux auxiliaires de vie des sociétés privées, au prorata des heures effectuées. Pour les personnels soignants mobilisés face à la pandémie, le Conseil National demandait que cette prime de 1.000 € soit versée tous les mois, jusqu'à la fin de la crise.

Le Gouvernement, en Comité Mixte de suivi du Covid-19, a exprimé des divergences avec le périmètre proposé par l'Assemblée.

Dans le cadre des échanges entre le Gouvernement et notre Assemblée, et pour tenir compte des réticences exprimées par le Gouvernement, le Conseil National propose la position de compromis suivante : l'attribution de cette prime exceptionnelle de 1.000 €, une seule fois, à l'ensemble des personnels soignants et non-soignants du Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG) et des maisons de retraite, Centre Rainier III, Résidence A Qietüdine et la Résidence du Cap Fleuri. En effet, la communauté médicale et non-médicale s'est mobilisée dans son ensemble et doit être récompensée de la même manière. Cette prime doit être également versée aux personnels de la Mairie en contact avec la population, aux Sapeurs-Pompiers, aux agents de la Sûreté Publique et aux fonctionnaires et agents de l'Etat particulièrement mobilisés dans cette crise.

Le Conseil National encourage, en outre, les Etablissements de santé et de retraite privés de la Principauté (IM2S, CCM, CHPM et Fondation Hector Otto) à verser à leurs personnels une prime, en s'inspirant de la décision de l'Etat et en demandant au Gouvernement de participer à hauteur de 50 % au financement de cette prime. L'Etat actionnaire de l'IM2S doit donner l'exemple.

Le Conseil National demande également à toutes les sociétés concessionnaires de service public qui sont mobilisées dans le cadre de cette crise, d'attribuer une gratification similaire aux personnels qui s'exposent et qui participent eux aussi activement

au maintien du bien-être de la population. A ce sujet, il note que les dirigeants de la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (SMEG) et de la Société Monégasque d'Assainissement (SMA) en ont déjà accepté le principe.

Le Conseil National ne peut d'ailleurs qu'encourager les sociétés privées à gratifier également d'une prime leurs personnels qui ont permis de faire tourner l'économie, notamment les surfaces alimentaires.

Pour poursuivre sur les éléments contenus dans l'exposé des motifs du projet de loi, votre Rapporteur indique que ce Budget Rectificatif prévoit, sur le plan économique, l'abondement d'un Fonds d'Intervention d'Urgence doté de 128 M€, pour des mesures financières et de soutien des acteurs économiques de la Principauté. Cette inscription répond à la demande du Conseil National, qui avait sollicité, dans la Résolution n° 29, la création de ce Fonds de soutien direct à l'économie, pour 150 M€. En effet les élus, bien conscients des grandes difficultés rencontrées par les entreprises, notamment celles qui ont été contraintes d'interrompre leur activité, considèrent que des apports financiers directs devaient leur être accordés sans délais, au vu de l'urgence dans laquelle elles se trouvent. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale exprime sa satisfaction sur le consensus trouvé sur la création de ce fonds, avec le Gouvernement qui était initialement réticent à cette approche et privilégiait le recours à l'emprunt. Ce fonds permettra ainsi d'injecter à très court terme des sommes indispensables pour permettre aux petites et moyennes entreprises et aux travailleurs indépendants en difficulté de faire face à leurs charges fixes et d'éviter toute faillite.

En termes de lisibilité budgétaire, les élus regrettent néanmoins que ce fonds ne fasse pas l'objet d'un article budgétaire dédié séparé.

En outre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé que certaines sommes comptabilisées dans ces 128 M€ ne constituent pas des aides directes. C'est le cas notamment des 50 M€ de garantie de l'Etat sur les autorisations de découvert ou crédits de trésorerie, accordés par le biais du Fonds de Garantie Monégasque aux commerçants, artisans et entreprises, afin de pouvoir faire face à leurs difficultés de trésorerie. En effet, cette somme versée en recettes sur un nouveau Compte Spécial du Trésor 82.32 « Garantie Etat Covid » ne constitue pas 50 M€ de dépenses, mais 50 M€ de garantie, qui seront réglés aux banques uniquement s'il y a défaillance des entreprises emprunteuses. À ce

titre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé que seuls 10 M€ sont inscrits en dépenses de ce Compte Spécial du Trésor pour faire face à d'hypothétiques appels en garantie.

À cet égard, le Conseil National est satisfait de la décision, qu'il appelait de ses souhaits, prise par le Gouvernement et annoncée lors du Comité Mixte de suivi du Covid-19 du 15 avril dernier, de simplifier les procédures pour toute demande de prêt de trésorerie ou d'autorisation de découvert inférieure à 50.000 €.

En effet, l'établissement de crédit pourra, à l'issue de sa procédure interne, débloquer les sommes demandées par son client sans devoir solliciter l'accord préalable du fonds de garantie. Le fonds continuera d'être destinataire de tous les dossiers de crédit accordés par les banques, les étudiera et les recensera, et le cas échéant signalera à l'établissement concerné ses observations éventuelles.

Pour les prêts supérieurs à 50.000 €, le Conseil National réitère sa demande que les procédures soient également simplifiées. Compte tenu de l'urgence des situations dans lesquelles se trouvent certaines sociétés en difficulté financière et de la garantie apportée par l'Etat, le Conseil National encourage vivement les banques à être un acteur facilitateur pour les entreprises dans l'obtention de ces prêts.

S'agissant de la durée des prêts de soutien à la trésorerie, elle était dans un premier temps d'1 an. Le Conseil National a sollicité son rallongement à au moins 5 ans dans le cadre du Comité Mixte de suivi du Covid-19. À ce jour, ils peuvent désormais être accordés sur 3 ans.

En ce qui concerne le taux de ces prêts, le Gouvernement a abondé une somme de 750.000 € pour les bonifications de découverts et crédits de trésorerie accordés aux entreprises dans le cadre de la crise. Ce dispositif permet de ramener le taux d'intérêt pour l'entreprise bénéficiaire à 0 %.

Parmi les mesures indispensables de soutien économique, le Conseil National a demandé, dès le deuxième Comité Mixte de suivi du Covid-19, le 3 avril 2020, qu'une aide directe d'un montant de 5.000 € soit accordée, sur demande, pendant 3 mois, aux entreprises ayant moins de 1,5 M€ de chiffre d'affaires et faisant face à une perte de 50 % de celui-ci par rapport à l'an dernier. L'objectif est en effet d'éviter que les sociétés s'endettent trop lourdement et se retrouvent dans des situations financières intenable à court ou moyen terme, en leur apportant des aides directes pour leur permettre de traverser la

crise. Lors du Comité Mixte de suivi du Covid-19 du 15 avril dernier, le Gouvernement a indiqué qu'il a décidé de reprendre cette mesure en étendant l'aide initialement apportée aux petites structures (APS) aux sociétés inscrites au Registre du Commerce et de l'Industrie, à l'exclusion des sociétés étrangères, qui réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes, inférieur à 1,5 M€ et qui subissent, depuis le 1^{er} mars, une baisse d'activité mensuelle d'au moins 50 % par rapport à l'année précédente à la même période. Cette mesure représente une somme de 42 M€ de dépenses inscrites au titre du Fonds d'Intervention d'Urgence.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale insiste sur le fait que cette aide directe doit être considérée comme un investissement indispensable pour le maintien du tissu économique monégasque et afin qu'il soit en ordre de marche dès la fin de la crise.

S'agissant des activités en nom personnel, le Conseil National a noté l'estimation à 30 M€ du coût du « Revenu Minimum Extraordinaire » de 1.800 € et de l'aide complémentaire de 3.200 € qui sont accordés aux travailleurs indépendants disposant d'une autorisation d'exercer en nom propre, qui subissent une baisse de leur activité impactée par la crise du Covid-19, au point de les priver de leurs ressources. Dans un souci d'équité, ceci porte à 5.000 € cette aide, qui est également prévue pendant 3 mois, permettant de couvrir les loyers et charges sociales. Votre Rapporteur rappelle qu'alertée par de nombreux chefs d'entreprises, la délégation du Conseil National avait demandé lors du Comité Mixte de suivi du Covid-19 du 3 avril 2020, que ce Revenu Minimum Extraordinaire, qu'il souhaitait initialement d'un montant de 2.200 €, équivalent au salaire médian, soit également octroyé à toutes les personnes qui dépendent du régime CAMTI-CARTI, gérants de société à responsabilité limitée (SARL), société en commandite simple (SCS) et société en nom collectif (SNC) et que les conditions de chiffre d'affaires réalisé soient revues à la baisse pour les fixer à 12.000 € de chiffre d'affaires sur l'année 2019 et à 3.000 € sur le dernier trimestre. Lors de ce même comité, les élus avaient souhaité la prise en compte de la situation des retraités, qui ont une activité et dont la pension est inférieure à 1.800 € nets, afin que la différence soit versée par l'Etat.

La délégation du Conseil National a, en outre, appelé l'attention du Gouvernement sur la situation des intermittents du spectacle, qui se trouvent également fortement impactés par la crise.

Le 10 avril 2020, alors qu'il n'avait pas répondu aux requêtes du Conseil National lors du Comité Mixte de suivi du Covid-19, le Gouvernement a annoncé par voie de presse et par courrier adressé aux Fédérations Professionnelles, une nouvelle aide directe dénommée, Aide aux Petites Sociétés (APS), qui répondait à la demande des élus de verser une aide de 1.800 € nets aux gérants de SARL, SCS et SNC, sous certaines conditions. Un arrêté ministériel du 8 avril 2020, publié le même jour au Journal de Monaco, était venu concrétiser ce dispositif, qui a désormais vocation à être remplacé par l'Aide aux Sociétés.

Si le Conseil National était satisfait que cette aide soit octroyée aux gérants qui avaient, dans un premier temps, été écartés de toutes mesures de soutien, il avait regretté que le Gouvernement ait décidé seul des critères et ne l'ait pas informé avant les représentants des entreprises, alors même qu'il attendait la position du Gouvernement sur cette demande répétée. Il avait également regretté que cette mesure, souhaitable sur le fond, n'ait pas été débattue en Comité Mixte quant à ses conditions d'attribution, les élus souhaitant permettre à toutes les personnes qui dépendent du régime CAMTI-CARTI de pouvoir en bénéficier, lorsque l'activité est impactée par la crise. C'est désormais chose faite avec l'Aide aux Sociétés.

Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé, dans l'exposé des motifs du projet de loi de Budget Rectificatif, une provision de 5 M€ au titre de la prise en charge de coûts éventuels d'immobilisation des matériels liés à l'arrêt des chantiers publics, hors Contrat de Promotion Immobilière. Elle considère que ce montant ne concerne pas des aides directes.

Aussi, elle estime que les montants inscrits pour les aides directes s'élèvent à 82,7 M€, soit :

- 42 M€ pour la mesure d'octroi d'une aide pour les sociétés ;
- 30 M€ pour la prise en charge, d'une part, du Revenu Minimum Extraordinaire et, d'autre part, d'une prime complémentaire à ce revenu ;
- 10 M€ prévus en dépenses sur le Compte Spécial du Trésor 82.32 « Garantie Etat-Covid », pour faire face aux appels en garantie des banques ;

- 750.000 € de bonifications de découverts et crédits de trésorerie accordés aux entreprises dans le cadre de la crise.

Cette somme apparaît très éloignée de la demande initiale du Conseil National figurant dans sa Résolution n° 29, d'un Fonds d'Intervention d'Urgence abondé de 150 M€. C'est pourquoi, selon l'évolution de la crise dans les prochaines semaines, le Conseil National ne manquera pas de revenir sur ce point.

En outre, afin de répondre aux difficultés des sociétés qui auraient un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 M€ et qui aujourd'hui ne sont pas concernées par les aides mises en place, le Conseil National réitère sa demande d'une réunion de la Commission d'Assistance aux Entreprises en Difficulté (COMED) dans les meilleurs délais, afin d'étudier chaque cas qui le justifierait.

Concernant la Section 7 des dépenses d'équipement et d'investissements, le Budget Rectificatif présente les dépenses d'équipement et d'investissements en diminution de 9 %, soit une baisse de 50 M€ par rapport à l'inscription primitive de 557,3 M€. Elles s'élèvent ainsi à 507,3 M€. En incluant les reports de crédits de l'année 2019 sur l'exercice 2020, de 47,5 M€, le Gouvernement disposerait de 554,8 M€ pour les Grands Travaux. En prenant en considération d'une part, le taux d'exécution habituel de cette Section, qui se situe aux alentours de 80 % et, d'autre part, l'arrêt de la quasi-totalité des chantiers publics pour au moins deux mois, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale estime que les montants de dépenses auraient pu être diminués de manière bien plus conséquente.

S'agissant des chantiers, qu'ils soient publics ou privés, votre Rapporteur tient à rappeler la position du Conseil National qui considère que tous les chantiers devraient être fermés pendant la crise sanitaire, dans la mesure notamment où les conditions de sécurité sanitaire pour les personnels et l'ensemble de la population ne peuvent pas être garanties et jusqu'à la fin du confinement. Il est incompréhensible pour la population de la Principauté d'être confinée chez elle, alors qu'elle voit se dérouler sous ses fenêtres des travaux, qui peuvent en outre générer des nuisances sonores.

Enfin, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé la création de deux nouveaux Comptes Spéciaux du Trésor, l'un précité, permettant de matérialiser l'engagement

de garantie de l'Etat sur les crédits de trésorerie et découverts accordés par le biais du Fonds de Garantie Monégasque aux commerçants, artisans et entreprises rencontrant des difficultés liées à la crise sanitaire et l'autre, dénommé 83.73 « Mesures Covid », d'un montant de 60 M€ qui permettra de répondre, sans délais, à des demandes particulières d'avances ponctuelles qui pourraient être présentées ou sont déjà présentées par certaines entreprises dans le contexte de la crise, notamment en raison de difficultés temporaires de trésorerie, qui ne relèvent pas des dispositifs mis en place par le Gouvernement.

Ces demandes d'avances se décomposent comme suit :

- 20 M€ d'avance temporaire de trésorerie pour la SBM, du fait d'un accord de décalage de paiement donné pour la redevance ;
- 15 M€ pour des avances aux entreprises bénéficiant de marchés de travaux publics pour leur permettre de soutenir leurs entreprises sous-traitantes ;
- 12 M€ d'avances pour le paiement du C.T.T.R. aux sociétés concessionnaires non adhérentes au régime des ASSEDIC (S.B.M. pour les personnels des Jeux et administratif, S.M.E.G., S.M.A., C.A.M.) ;
- 2 M€ d'avances aux sociétés d'intérim pour le paiement anticipé des indemnités de congés payés.

Avant de conclure son rapport, votre Rapporteur souhaiterait évoquer la question des loyers professionnels, tant dans les Domaines, que dans le secteur privé.

S'agissant du secteur domanial, le Conseil National avait demandé dans sa Résolution n° 29, pour les commerces et toutes les activités disposant de locaux domaniaux, fermés par nécessité de crise, de suspendre les loyers pour trois mois renouvelables.

Le Gouvernement a décidé l'exonération des loyers et charges locatives pour le deuxième trimestre 2020, de manière automatique, pour les commerçants qui ont été contraints de fermer temporairement en application de la Décision Ministérielle du 18 mars 2020.

Le Conseil National estime que cette mesure devrait être appliquée à l'ensemble des locataires de locaux professionnels domaniaux, quel que soit leur secteur d'activité, s'ils sont fortement impactés. Le Gouvernement, par un courrier du 30 mars 2020 a écrit à un certain nombre de sociétés hébergées dans les Domaines, qu'il les exonérait pendant un trimestre de leur loyer. Le Conseil National souhaite qu'il lui communique la liste des secteurs d'activités qu'il a retenus.

Pour le secteur privé, votre Rapporteur rappelle que le Conseil National a adopté, le 6 avril dernier, la proposition de loi, n° 250, portant diverses mesures en matière de baux à usage commercial, industriel ou artisanal et de baux à usage de bureau, pour faire face à la pandémie du virus Covid-19.

Celle-ci prévoit des dispositions consistantes, pendant toute la durée de la crise sanitaire et bien évidemment pour les structures qui sont impactées uniquement, et parce que chacun doit participer à l'effort du pays (Etat, travailleurs, agents économiques et aussi les propriétaires), à baisser de 20 % les loyers commerciaux et de bureaux dans le secteur privé. Les propriétaires recevraient le paiement de 50 % du loyer et accorderaient un report de loyer pour le solde de 30 %, à payer sur les trimestres suivants. Ces mêmes dispositions bénéficieraient aux locataires-gérants. Ce dispositif est justifié par les circonstances exceptionnelles que constitue cette crise sanitaire sans précédent.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souligne que certains propriétaires ont déjà volontairement accordé des remises supérieures, ce que notre Assemblée ne peut qu'encourager.

Elle estime que seule cette loi permettrait de faire réaliser un effort solidaire pour tous et de ne pas laisser les locataires au bon vouloir de certains propriétaires.

Le Conseil National attend le dépôt, dans les plus brefs délais, d'un projet de loi en ce sens de la part du Gouvernement, qui sera un point déterminant dans la poursuite des discussions entre le Gouvernement et le Conseil National concernant les mesures à prendre dans le cadre de cette crise. Le Conseil National a pris ses responsabilités et attend que le Gouvernement prenne les siennes. À ce jour, le Gouvernement n'a toujours pas fait connaître sa décision.

Votre Rapporteur conclura son rapport en confirmant que le Conseil National uni est mobilisé pour jouer tout son rôle dans cette période de pandémie, aux côtés de la population et en partenaire

institutionnel du Gouvernement, notamment dans le cadre du Comité Mixte de suivi du Covid-19.

Par les propositions pragmatiques qu'il formule, tant sur le plan sanitaire, que dans les domaines social et économique, il entend être une ressource institutionnelle pour le Gouvernement, dans les domaines où la population a de fortes attentes et dans l'intérêt général.

Face à cette crise sans précédent, conscient de l'intérêt supérieur de l'Etat, il a su dépasser les clivages politiques pour prendre ses responsabilités et agir dans l'unité.

Dans ce contexte, le Conseil National affirme sa détermination afin d'obtenir la mise en œuvre des mesures indispensables pour éviter que personne ne se retrouve en difficulté, dès maintenant et jusqu'à l'issue de la crise. Il reste engagé sans relâche dans son rôle de partenaire institutionnel du Gouvernement et gardera la même dynamique dans la période de préparation du déconfinement et dans l'objectif de la relance économique. L'Etat Monégasque, comme l'ensemble des pays dans le monde, va devoir faire des choix difficiles et complexes pour favoriser la sortie du confinement et la reprise de notre économie.

Il est essentiel pour les élus que des points très réguliers entre le Gouvernement et le Conseil National soient poursuivis, afin d'ajuster les aides aux personnes et aux entreprises qui sont gravement touchées. Quelle que soit la qualité des mesures qui ont été prises par le Gouvernement, en concertation avec le Conseil National, ce dernier est conscient que l'ampleur et le caractère inédit de cette crise, nécessiteront de nombreux ajustements pour s'adapter dans les semaines et les mois à venir.

Les élus réaffirment ainsi, comme ils l'ont fait dans leur Résolution n° 30, leur volonté de travailler dans l'unité des Institutions, ayant eux-mêmes, au sein de l'Assemblée, naturellement mis en œuvre un rassemblement d'union nationale pour faire face à cette crise, pour le bien des Monégasques, des résidents, et de l'ensemble des acteurs économiques de la Principauté. Oui, c'est bien dans l'union nationale que les 24 élus des Monégasques travaillent, chaque jour, dans l'intérêt de notre population.

La Commission Spéciale pour l'analyse de la crise Covid-19, que le Conseil National a créée, à l'initiative de son Président, lors de la Séance Publique du 6 avril dernier et dont Monsieur Jacques RIT a été élu Président, permettra, en complément des Commissions permanentes, de suivre de manière transversale la situation de la crise et ses conséquences pour la population et les acteurs économiques.

Le Conseil National, sera très attentif à la mise en œuvre rapide et efficace par le Gouvernement des mesures suivantes :

- En premier lieu, dans le domaine sanitaire, d'une part, la distribution, au plus vite par le Gouvernement, des masques à l'ensemble de la population Monégasque ce qui permettra, dans un premier temps, de se protéger pendant la période de confinement qui n'exclut pas des sorties exceptionnelles indispensables et, dans un second temps, de permettre à chacun de reprendre ses activités normales, lorsque le temps de déconfinement sera venu et, d'autre part, le dépistage massif des résidents et actifs de la Principauté ;
- En deuxième lieu, en matière sociale, la transformation, dans les plus brefs délais de la proposition de loi, n° 249, interdisant les licenciements abusifs, rendant le télétravail obligatoire sur les postes le permettant et portant d'autres mesures liées à la crise du virus Covid-19 ;
- En troisième lieu, la décision d'attribuer la prime pleinement justifiée à tous les personnels qui la méritent ;
- En quatrième lieu, en matière de soutien économique, la mise en œuvre dans les meilleurs délais des mesures décidées, la réunion rapide de la COMED et la transformation de la proposition de loi n° 250 sur les baux à usage professionnel dans le secteur privé ;
- En cinquième lieu, dans le domaine de l'éducation, les conditions d'une hypothétique rentrée scolaire physique au mois de mai et les mesures sanitaires pour garantir la sécurité et la santé des élèves et des enseignants, ainsi que les ajustements des dispositifs permettant d'assurer, pour les élèves de la Principauté, la continuité de leur programme scolaire.

Nous avons pleinement confiance dans les forces et les atouts de notre pays grâce à la réussite de son modèle économique et social pour surmonter les grandes difficultés actuelles. C'est dans l'union nationale et dans l'unité des Institutions, sous l'autorité de notre Prince Souverain, que tous ensemble nous surmonterons cette crise.

Je vous remercie.

M. le Président. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur SEYDOUX, pour ce rapport rédigé dans une grande urgence qui était nécessaire et qui est néanmoins très complet et qui résume, je crois pouvoir le dire, parfaitement la position unanime des Conseillers Nationaux sur l'ensemble des grands dossiers et des grands points que vous avez abordés.

Monsieur le Ministre, vous m'avez fait savoir, comme il est d'usage, que vous souhaitez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et vous m'avez d'ailleurs communiqué, ce jour, un peu avant 13 heures, le texte de votre déclaration. Je vous l'ai transmis, chers collègues, immédiatement pour que vous en preniez connaissance.

Je vous propose à présent de vous écouter, Monsieur le Ministre d'Etat, pour votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Ministre d'Etat. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Messieurs, chers amis.

Je tiens avant toute chose à saluer le travail conduit par la commission et par son Président parce que ce travail s'est fait dans des délais particulièrement contraints, et je tiens donc à les remercier du rappel précis de l'ensemble des mesures que nous avons prises lors des dernières semaines, je n'y reviendrai pas dans le détail.

Ce soir, c'est avec beaucoup de gravité que je souhaite aborder nos débats car nous avons à faire face à une crise historique, d'une ampleur exceptionnelle.

Cette crise est d'abord sanitaire. Elle touche de nombreuses personnes, dont certaines ont perdu la vie. Je voudrais avoir une pensée pour elles, pour leurs familles et pour leurs proches. Mes pensées vont aussi vers tous les personnels de santé et de secours qui œuvrent inlassablement pour venir en aide aux malades et pour juguler cette pandémie devenue mondiale. Dans ce contexte exceptionnel, nos structures de soins ont démontré à la fois leur solidité et leur capacité d'anticipation et d'adaptation. Je crois que nous pouvons tous en être fiers.

Et je crois que nous pouvons également tous être fiers de constater que la Principauté, collectivement, fait face à ces circonstances difficiles dans le calme, la solidarité et la responsabilité.

Je veux à cet égard saluer tous ceux qui, peut-être moins visibles mais non moins essentiels, accomplissent un travail indispensable à la bonne marche de notre pays en ces temps difficiles.

Cette crise est également économique et sociale. Elle touche toutes les branches de l'économie, qu'elle a mises à l'arrêt. Elle frappe nos entreprises et nos salariés dans des proportions jamais vues jusqu'ici. Pour leur venir en aide, nous avons été contraints d'agir dans l'urgence, afin de soutenir et sauvegarder le tissu économique et le revenu des salariés privés de leur emploi.

Oui, Monsieur le Rapporteur, nous avons agi dans l'urgence et c'est pourquoi il a pu y avoir parfois un décalage entre nos actions et les échanges avec Conseil National. J'en conviens, je le regrette, mais je crois que, là aussi, nous avons su rapidement y remédier. J'en veux pour preuve les discussions que nous avons pu avoir lors des trois séances au Conseil National du 19 mars et des 6 et 9 avril, ainsi que lors des quatre réunions du Comité mixte de suivi de cette crise du 30 mars et les 3, 9 et 15 avril, Comité mixte instauré selon la volonté du Prince Souverain le 26 mars dernier.

Au-delà de ces questions de méthode – méthode évidemment contrainte par l'urgence – nous sommes ici ce soir pour tirer les premières conséquences budgétaires, absolument hors norme, de cette crise.

Ce Budget Rectificatif à l'agenda exceptionnel a été rendu nécessaire pour faire face aux premières dépenses auxquelles nous sommes contraints, et sur lesquelles je note que nous sommes en grande partie d'accord, Monsieur le Président, mais aussi pour traduire dans la loi de Budget les pertes de recettes que nous allons subir.

Le Budget Rectificatif qui vous est soumis prévoit un déficit historique, qui va nous conduire à utiliser le Fonds de Réserve Constitutionnel, patiemment constitué par la gestion prudente et rigoureuse de nos prédécesseurs et par la nôtre, au cours de ces dernières années.

Je voudrais insister sur ce point. Oui nous devons faire face à cette crise et nous le ferons. Oui, nous nous en donnons les moyens. Mais il faut savoir que nous le faisons en puisant dans nos ressources propres, à la différence de nombreux pays qui, eux, recourent à la dette.

Ces ressources existent, un état des lieux précis vous en a d'ailleurs été adressé le 17 avril dernier. Elles peuvent être mobilisées, elles doivent être mobilisées, mais elles ne sont pas inépuisables. C'est pourquoi nous devons demeurer rigoureux et prudents dans nos dépenses et je sais que nous nous retrouvons avec vous sur ce point. Nous pourrions d'ailleurs en discuter, comme vous le proposez, au sein de la Commission de Placement des Fonds.

Cette crise va être longue. Ses conséquences sur nos finances publiques sont encore incertaines sur le moyen et le long terme. Nous aurons donc à y réfléchir ensemble et à réfléchir ensemble aux fragilités et sans doute au vaste besoin d'adaptation de notre modèle économique et social – mais c'est un autre débat que nous aurons ensemble.

J'en viens maintenant au Budget Rectificatif que nous allons examiner ce soir.

Je ne rentrerai pas dans le détail des mesures que vous avez présentées et décrites de manière exhaustive par votre exposé clair et précis.

Chacun les connaît désormais et je crois pouvoir dire qu'elles font largement consensus et que les échanges que nous avons pu avoir, notamment lors des derniers Comités mixtes de suivi, les ont précisés et, je veux le dire, les ont améliorés.

Parmi les décisions prises par le Gouvernement, sous l'autorité du Prince Souverain, je citerai notamment :

- Les conditions de prise en charge du chômage total temporaire renforcé, dont le paiement, je vous le confirme, a été engagé dès le 14 avril et se poursuit de façon accélérée. Cette mesure bénéficie à 22.500 personnes à ce jour.
- Les aides financières en faveur des entreprises, dont le montant a été considérablement augmenté, de même que les aides en faveur des travailleurs indépendants ;
- La gratuité des loyers pour les professionnels occupant un local domanial qui ont dû faire face à une baisse significative d'activité. À cet égard je vous confirme qu'une liste des bénéficiaires vous sera fournie, Monsieur le Rapporteur ;

Enfin, dernières mesures que je souhaitais signaler sur laquelle je voulais revenir :

- La simplification des conditions d'octroi des prêts bancaires qui sera étendue le plus largement possible, même et y compris pour des montants supérieurs à 50.000 €.

Vous avez évoqué le Fonds d'Investissement d'Urgence, Monsieur le Rapporteur, que nous avons intégré dans le Budget Rectificatif à la suite de nos échanges.

Vous regrettez que ce fonds n'atteigne pas le montant de 150 M€ d'aides directes figurant dans votre Résolution n° 29. À ce jour, les sommes engagées sur ces différentes mesures répondent, à ce jour, aux premières urgences, elles seront réévaluées si nécessaire, en fonction de l'évolution de la crise.

Je relèverai de mon côté l'importance considérable du soutien que le Gouvernement a décidé d'apporter aux entreprises mais aussi aux aides directes auxquelles vous faites référence, il conviendrait, en effet, d'ajouter celles versées pour le maintien de l'emploi au travers du remboursement du Chômage Total Temporaire Renforcé (C.T.T.R.), dont la durée notamment si elle devait se prolonger au-delà de ces trois mois et demi prévus aujourd'hui, ne sera pas sans incidence sur le budget de l'Etat.

Mais dans ce domaine aussi le Gouvernement est à votre écoute et ne manquera pas d'étudier les propositions que vous pourriez formuler. Elles pourront être prises en compte dans le prochain Budget Rectificatif. Et nous sommes également prêts, si nécessaire, à réunir la Commission d'Assistance aux Entreprises en Difficulté dont le sigle est COMED pour faire là encore du cas par cas.

Vous avez évoqué, par ailleurs, Monsieur le Rapporteur, la question de la gratification décidée par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain en faveur des personnels particulièrement exposés.

Nous avons eu des échanges pour en définir le périmètre. Je peux vous dire ce soir que nous sommes d'accord pour considérer que doivent être concernés :

- les personnels soignants et non-soignants du Centre Hospitalier Princesse Grace et de nos maisons de retraite ;

- les personnels de la Mairie en contact avec la population ;
- les sapeurs-pompiers ;
- ainsi que les personnels exposés au sein de la Sûreté Publique et de certains services administratifs.

Nous sommes également d'accord pour contribuer à hauteur de 50 % à la prime que les établissements de santé et de retraite privés de la Principauté pourraient consentir à leurs personnels. Nous encouragerons par ailleurs les sociétés concessionnaires à gratifier les personnels qui s'exposent dans le cadre de leurs missions de service de public, mais comme vous le savez, certaines l'ont déjà fait.

J'en viens maintenant aux deux propositions de lois votées par votre Assemblée lors de la Séance Publique du 6 avril dernier.

S'agissant de la proposition de loi, n° 249, interdisant les licenciements abusifs et rendant le télétravail obligatoire pendant la période de crise, je suis en mesure de vous confirmer ce soir qu'un projet de loi devrait être déposé sur le Bureau du Conseil National, très certainement dans le courant de la semaine prochaine.

Pour ce qui concerne la proposition de loi, n° 250, sur les baux à usage professionnel dans le secteur privé, la question est plus difficile et il nous faut encore un temps de réflexion. Si le Conseil National, comme vous le dites, a pris ses responsabilités, soyez sûr que le Gouvernement prendra comme à son habitude, les siennes.

Vous évoquez également la question des chantiers.

Je pense sur cette question m'être exprimé très clairement sur ce sujet. Ce qui prime, c'est le respect des normes sanitaires. Vous savez que nous les avons considérablement renforcées en publiant un arrêté ministériel qui fait peser sur les opérateurs, y compris l'Etat, de nouvelles règles beaucoup plus contraignantes. Nous en assurons et nous continuerons à en assurer l'application. Le non-respect de ces règles peut justifier de fermer les chantiers : soyez sûrs que nous n'hésiterions pas à le faire, si le cas se présentait.

Je pense avoir désormais répondu en grande partie aux interrogations figurant dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Pour être complet, je me dois de revenir, dans le domaine sanitaire, sur le sujet de la distribution des masques à la population. Comme vous l'avez souligné, le processus a été engagé il y a quelques jours pour les personnes résidentes en Principauté de 65 ans et plus, grâce à la parfaite collaboration que nous avons saluée ensemble, de la Mairie et de ses équipes. Nous allons poursuivre par une distribution gratuite pour toute la population des Monégasques et des résidents. Et nous sommes en relation avec les organisations professionnelles pour permettre aux entreprises d'acquiescer à prix coûtant les masques nécessaires aux salariés du secteur privé.

Notre démarche nous permettra donc de doter tous les résidents et tous les salariés de ces équipements de protection dans la période actuelle, et d'anticiper, comme vous le soulignez, une partie des mesures qu'il nous faudra prendre lorsque le temps du déconfinement sera venu.

Dans cette perspective, le port du masque, ainsi que la multiplication des tests sérologiques, dont les premiers sont arrivés et dont d'autres sont en commande, nous permettront effectivement de disposer des outils nécessaires à un contrôle plus strict du risque épidémique, au moment de la reprise graduelle de nos activités économiques.

L'un des problèmes principaux que nous devons traiter sera, comme vous l'évoquez, celui du retour des élèves dans les établissements d'enseignement.

Soyez assurés que nous portons toutes nos attentions sur ce sujet, avec l'ensemble des partenaires concernés, qu'il s'agisse de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, des chefs d'établissements, des enseignants ou des parents d'élèves.

Sur ce sujet comme sur les autres, et peut-être plus encore que sur les autres, notre ligne de conduite est et sera la prudence. Nous agirons de façon graduelle et progressive.

Nous vous en informerons évidemment au sein du Comité mixte de suivi. Comme nous vous informerons de l'ensemble des autres mesures liées à l'organisation du déconfinement, qui devront intervenir dans le respect scrupuleux et attentif des mesures édictées par les autorités sanitaires.

Comme vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, le Gouvernement a pleinement confiance dans les forces et les atouts de notre pays. Sous la Haute Autorité du Prince Souverain, il met réellement tout en œuvre pour préserver notre modèle économique et social et surmonter les difficultés actuelles, même si celles-ci sont exceptionnelles.

Je sais pouvoir compter sur vous, comme vous pouvez compter sur le Gouvernement Princier, car nous partageons les mêmes objectifs au service des Monégasques, des résidents et des salariés de la Principauté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. - Je vous remercie.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, chers résidents, chers amis de la Principauté,

Si nous sommes à nouveau réunis ce soir en Séance Publique, c'est pour examiner puis voter un premier Budget Rectificatif. En effet, devant l'ampleur de cette crise sans précédent, le Budget Primitif 2020 voté en décembre dernier est profondément modifié dans les faits, très concrètement. Comme le prévoit la Constitution, le Conseil National vote les lois, au premier rang desquelles les lois de budget. Or, le Gouvernement ne peut les modifier en ouvrant de nouveaux crédits que s'il les compense par des diminutions de recettes équivalentes. C'est évidemment impossible dans le contexte actuel. Il était donc nécessaire d'examiner sans délai un premier Budget Rectificatif 2020, avec une estimation à ce jour de la baisse des recettes, couplée à une hausse exceptionnelle des dépenses.

Comme l'a fort bien expliqué notre Rapporteur en détails dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et comme vous venez de le rappeler à l'instant, Monsieur le Ministre, ce Budget Rectificatif exceptionnel permet de débloquent les crédits nécessaires pour la protection de la population sur le plan sanitaire et, bien sûr, pour venir en aide aux salariés et aux acteurs économiques de la Principauté impactés par la crise.

L'Etat doit se donner les moyens de sauvegarder notre économie, puis de permettre de la relancer le plus efficacement possible. Nous avons examiné ce projet de loi de budget en urgence, et en quelques jours à peine, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je tiens d'ailleurs, à ce stade, à remercier très chaleureusement

l'ensemble de mes vingt-trois collègues pour leur implication et leur travail dans l'union nationale. Tous ont su dépasser leurs différences d'approche, pour travailler ensemble, comme l'exige la gravité de la situation, pour le bien commun. Toutes les propositions que nous faisons sont largement débattues. Elles sont donc le fruit d'un consensus et d'une communication commune. Ces propositions sont celles de l'ensemble des élus des Monégasques, à travers nous tous et toutes, c'est donc toute notre communauté nationale qui est représentée, unie et solidaire, pour faire face à cette crise.

Monsieur le Ministre, vous venez de nous faire une réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, très constructive et très consensuelle, dans l'unité des Institutions et, comme l'a voulu notre Prince Souverain, avec la volonté partagée de travailler ensemble. C'est pourquoi je ne reviendrai pas sur ce qui a pu nous faire aborder cette crise, sans la concertation indispensable avec le Conseil National, votre partenaire institutionnel, relais utile entre la population et l'Etat et donc ressource constitutionnelle du Gouvernement.

Le Comité Mixte de suivi Covid-19, créé par Ordonnance Souveraine, nous permet depuis le 30 mars dernier, comme vous venez justement de le souligner vous-même et je reprends vos propos, Monsieur le Ministre, de préciser et d'améliorer les mesures prises et à prendre pour lutter efficacement contre cette crise terrible que nous traversons. On le voit bien ce soir, si le Conseil National a besoin du Gouvernement pour la prise de décisions et leur mise en œuvre, le Gouvernement a bel et bien besoin du Conseil National pour en obtenir les moyens de financement par la loi de budget. Ainsi, nous nous donnons, conformément à la Constitution et notamment à son article 66, tous les moyens de parvenir à répondre le mieux possible aux défis inédits qui sont devant nous.

C'est le cas dans le domaine économique, pour le soutien à nos salariés, nos entreprises, nos travailleurs indépendants et à nos commerçants. Les mesures d'urgence font consensus avec les propositions des Conseillers Nationaux, sauf pour la protection des locataires de commerces et de bureaux du secteur privé, fortement impactés par la crise.

C'est le cas aussi pour ce qui concerne le respect de la stratégie de confinement. Je rends d'ailleurs hommage à l'immense majorité des Monégasques et des résidents, qui font preuve d'un grand sens civique. On a aussi souvent vu naître de nombreux gestes de solidarité collective et de belles initiatives dans notre

pays et cela fait chaud au cœur. D'ailleurs, tout à l'heure, bien sûr, à 20 heures, comme nous l'avons fait déjà lors de la précédente Séance Publique, je vous demanderai pendant une minute de nous joindre à tous les Monégasques et à tous les résidents qui, sur leur balcon, vont applaudir pendant une minute les soignants et toutes les personnes qui sont en lutte, en première ligne, au contact contre ce virus.

Le Département de l'Intérieur a très justement renforcé les contrôles aux entrées de ville, mais aussi *intra-muros*, pour une très faible minorité qui ne joue pas le jeu. J'en profite aussi pour saluer l'excellent travail des agents de la Sûreté Publique, au quotidien, sur le terrain.

En revanche et concernant les chantiers, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans la presse, l'Assemblée regrette, vous l'avez rappelé, aussi, Monsieur SEYDOUX, tant que le confinement reste imposé à tous, que certains chantiers aient été maintenus ou reprennent. Le Gouvernement en porte seul la responsabilité, puisque les élus unanimes avaient demandé leur suspension. Une grande partie de l'opinion, c'est notre rôle de le dire, ne comprend pas et considère que nous n'étions pas à quelques semaines près, alors que les foyers de Monaco sont toujours confinés chez eux.

Concernant l'aspect sanitaire, nous avons eu des divergences sur le *timing* et l'absence d'anticipation, il faut le dire. Mais aujourd'hui, nous sommes satisfaits que la distribution de masques soit en cours auprès de l'ensemble de la population. C'est un véritable soulagement pour les Monégasques et les résidents, et pour le Conseil National qui canalisait depuis des semaines leur inquiétude et portait leurs attentes.

Reste à définir la stratégie de déconfinement. Le Gouvernement s'est organisé en groupes de travail pour en définir les modalités. C'est en effet le rôle de l'Exécutif. Le planning et les étapes seront bien sûr partagés en Comité Mixte de Suivi avec la délégation du Conseil National.

Pour accompagner cette nouvelle phase de déconfinement, il nous faut pouvoir compter sur la généralisation des tests de dépistage. Nous sommes très attentifs à son déploiement et espérons que les livraisons de tests vont enfin aboutir pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais. L'unité des Institutions, faut-il le rappeler, n'exclut pas, évidemment, la vigilance et le débat sur des sujets majeurs qui modifient profondément la vie de nos compatriotes, des résidents et des salariés.

Parmi ces débats légitimes, il y a celui qui concerne le parallèle régulier entre la gestion de la crise en France, et l'adaptation ou la différence dans l'approche monégasque de la crise.

Nous sommes un pays indépendant et souverain, mais nous sommes aussi étroitement liés à la France vu notre position territoriale. Pour autant, il y a des sujets pour lesquels on peut se démarquer, comme par exemple sur l'approvisionnement en matériel médical, comme sur la stratégie de dépistage, je viens d'en parler, ou encore sur l'épineux sujet de la réouverture des écoles. Marc MOUROU, le Président de notre Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, va y revenir tout à l'heure au cours du débat.

Oui, je reste convaincu que sur certains points, notre taille et nos moyens auraient pu nous permettre d'aller parfois plus vite, et parfois de suivre un autre chemin. Mais le plus important reste qu'aujourd'hui – et c'est sur cela que je veux insister ce soir – nous travaillions tous ensemble à faire de Monaco un modèle de sortie de crise. Je crois que sur ce point, Monsieur le Ministre, et votre intervention en atteste, nous sommes tous d'accord.

Nous le savons, nous avons encore beaucoup de travail pour que personne ne soit effectivement laissé au bord du chemin et pour préparer la relance économique de notre pays.

Plus que jamais, la population et les acteurs économiques ont besoin de faits et d'actes concrets. Cette attente, la plus grande que nous ayons eue à vivre, nous engage, Gouvernement et Conseil National, à répondre le mieux possible sur un plan très opérationnel.

Sans rentrer trop dans les détails, je vous dirai de façon très pragmatique que certaines procédures sont parfois encore trop complexes et les délais parfois encore trop longs. Concernant le remboursement du Chômage Total Temporaire Renforcé (C.T.T.R.) par exemple, beaucoup de chefs d'entreprise continuent de nous solliciter, en nous informant ne toujours pas avoir perçu les sommes pourtant validées par l'Inspection du Travail. Or, vous le savez, Monsieur le Ministre, plus encore dans cette période de crise, ce qui compte, c'est quand on a l'argent sur le compte, pour les acteurs économiques. Chaque jour est important pour faire face aux échéances et aux paiements.

Pour autant, vos annonces, ce soir, Monsieur le Ministre sont en phase, très largement, avec les attentes du Conseil National.

Vous nous annoncez la simplification d'octroi des prêts bancaires, une simplification étendue même pour les montants supérieurs à 50.000 €, merci Monsieur CASTELLINI. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Vous nous annoncez aussi une réévaluation des sommes du Fonds d'Intervention d'Urgence, en fonction de l'évolution de la crise, pour des aides directes. Cette perspective est sage, car nous n'en sommes qu'à l'évaluation progressive de l'impact réel de cette crise.

Dans le même sens, vous nous indiquez que le Gouvernement est prêt à réunir la Commission d'Assistance aux Entreprises en Difficulté, la COMED, pour une gestion au cas par cas, comme peut le faire notre pays pour des demandes légitimes et des situations justifiées d'entreprises. Nous insistons cependant sur le raccourcissement des délais de décision de cet organe, pour les adapter à l'urgence de la crise.

Nous en reparlerons, dès vendredi, lors de la prochaine réunion du Comité Mixte de suivi, ce sera déjà la cinquième réunion entre le Gouvernement et le Conseil National.

Pour ce qui concerne la prime, dont le principe a été voulu par le Prince Souverain, fort justement et avant d'autres pays, voilà un exemple par lequel Notre Prince a pris des décisions en avance, vous nous en annoncez l'élargissement du périmètre, comme le souhaite le Conseil National. Ainsi, seront donc concernés tous les personnels soignants et non-soignants de tous les établissements de soins publics et privés de la Principauté. C'était très important pour nous, très important de ne pas faire de différence et de discrimination entre tous ceux qui se sont mobilisés dans les établissements de soins. De même seront concernés également les sapeurs-pompiers, les personnels exposés de la Sûreté Publique, cela a fait débat entre nous et merci, Monsieur le Ministre d'Etat, d'avoir annoncé dans votre intervention que les Agents de la police au contact, sur le terrain, seront bien concernés comme nous le souhaitions. Egalement, ceux de la Mairie, bien-sûr, au contact de la population et les Fonctionnaires et Agents de l'Etat particulièrement sollicités. Nous pensons à beaucoup de services, on va sûrement en oublier, je pense qu'il sera important, tout à l'heure, sur la ligne qui concerne cette prime, que nous puissions avoir le détail de ces services très sollicités. Nous partageons votre avis, bien évidemment, sur la Direction de l'Action Sanitaire, sur la Direction du Travail, sur l'Administration des Domaines, sur le Welcome Office, mais j'en oublie forcément. Je crois que c'est

important, pour ceux qui vont prendre connaissance de votre décision, que vous puissiez tout à l'heure préciser ces services que vous citez être « services particulièrement sollicités pour faire face à la crise ».

De même, nous partageons, le même encouragement aux dirigeants des sociétés concessionnaires pour qu'ils gratifient leurs personnels qui s'exposent. Je sais, par exemple, que les dirigeants de la S.M.E.G. et de la S.M.A. ont déjà décidé de le faire, je crois que c'est aussi le cas pour les dirigeants de la Fondation Hector Otto qui ont l'intention de le faire. Je veux remercier également l'ensemble des services de l'Etat particulièrement sollicités, je sais, vous nous l'avez réexpliqué, Monsieur le Ministre, combien ils ont travaillé, notamment même durant les fêtes de Pâques, il faut le dire, peut-être que ce n'est pas connu de tous. Les fonctionnaires dévoués ont œuvré, pour mettre en place, le plus vite possible, les mesures sanitaires et économiques nécessaires. Nous souhaitons qu'ils soient eux aussi retenus dans le périmètre de cette prime.

Durant le débat, je reviendrai sur un point qui reste en suspens, nous l'avons dit tout à l'heure, c'est la problématique du soutien aux locataires en grande difficulté, dans les locaux commerciaux et de bureaux du secteur privé.

En conclusion de cette Séance Publique et avant le vote de ce budget, je reviendrai également sur notre rôle, le rôle de l'Etat pour accompagner la relance et préparer le Monaco de demain. Je suis convaincu que l'Etat doit montrer l'exemple et jouer tout son rôle dans la relance, par le maintien et le développement de ses investissements productifs et de sa capacité à soutenir notre économie par la commande publique.

Avant d'ouvrir le débat général pour tous mes collègues qui vont le souhaiter et de passer tout d'abord la parole à notre Rapporteur, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais une nouvelle fois rendre un hommage sincère et chaleureux à tous nos personnels soignants, ainsi qu'à toutes celles et ceux, Monsieur le Ministre vous l'avez dit, qui sont en première ligne, à la fois dans la Fonction Publique, dans les sociétés concessionnaires, mais aussi, ne les oublions pas, dans le secteur privé. Ils contribuent à faire fonctionner notre pays et à permettre que la vie continue, malgré les sacrifices et malgré ce contexte parfois douloureux. Les élus et moi-même nous associons pleinement à la douleur des familles touchées par la perte d'un être cher, et adressons aux malades tous nos vœux de complet et rapide rétablissement.

Enfin, je tiens à souligner que le Palais Princier, il y a quelques heures avant l'ouverture de cette Séance Publique, vient de rendre public un communiqué nous informant de la décision du Prince de réduire les dépenses de fonctionnement du Palais Princier pour l'année 2020, avec une baisse de près de 40 %. Le Prince nous montre l'exemple. À sa place, le Conseil National travaille également, en toute modestie, à la restitution d'une part de ses crédits de fonctionnement au Budget de l'Etat. L'initiative de notre Prince est un signal fort auquel il faut rendre hommage. Cette initiative doit inspirer tous les acteurs économiques de la Principauté qui sont en capacité de faire preuve de solidarité.

Je vais à présent ouvrir le débat général et la discussion sur les lignes budgétaires rectifiées. Bien entendu, nous intervenons uniquement sur les lignes rectifiées, nous en sommes tous d'accord. Ce qui doit prévaloir et je sais, mes chers collègues, que nous sommes unanimes, que vous êtes toutes et tous d'accord avec moi, ce soir, avant tout, quel que soit le débat légitime que nous souhaitons sur certains points, dans cette enceinte, c'est l'unité des Institutions derrière notre Prince Souverain, dans l'union nationale des élus. Cela est fait depuis le début, encore une fois merci à mes vingt-trois collègues, et aussi dans l'unité des Institutions et avec le plus grand sens des responsabilités. Nous vivons une période historique, malheureusement pas dans le bon sens du terme, une période très difficile, mais qui restera dans l'histoire du monde et dans celle de la Principauté comme une période historique. Je sais que cet état d'esprit, nous le partageons tous ensemble et je n'en doute pas, c'est bien cet état d'esprit qui va prévaloir jusqu'au vote, tout à l'heure, de ce Budget Rectificatif.

Vous disposez à présent, chers collègues, de 3 minutes pour chacune de vos interventions, en commençant par la discussion générale.

Je vais donc donner la parole tout d'abord à Monsieur SEYDOUX, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, puis je vois se lever la main de la Vice-Présidente, puis celles de Monsieur GRINDA, Madame BERTANI, alors, excusez-moi, je regarde un peu à gauche et à droite, sinon je privilégierais un côté de l'hémicycle, ensuite, il y a Mesdames FRESKO-ROLFO et ALIPRENDI-DE CARVALHO, Monsieur ROBINO, Madame AMORATTI-BLANC, Monsieur MOUROU, Madame GIBELLI et Monsieur VAN KLAVEREN. De toute manière, vous aurez tous la parole.

Nous écoutons, tout d'abord, pour son intervention dans le cadre du débat général sur ce projet de Budget Rectificatif, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre et Monsieur le Président.

Juste un mot pour m'adresser à vous, Monsieur VALERI « le Président de tous les élus » et à vous, Monsieur le Ministre d'Etat, qui dirigez le Gouvernement.

Ce mot pour vous remercier pour vos propos.

Ce soir, après votre réponse au rapport et après l'intervention du Président, je ressens plus que jamais que l'unité des Institutions est en marche. Après les ajustements du début de crise, nous sommes toutes et tous engagés en partenaires institutionnels, pour faire face à la crise sans précédent que nous traversons et pour optimiser la sortie progressive de cette crise.

J'ai confiance en notre économie et dans ces entreprises pour affronter les difficultés et s'adapter, avec l'aide de l'Etat.

J'ai confiance dans la capacité de nos finances publiques à faire face à une situation inédite et je salue ceux qui ont eu la sagesse de prévoir notre « bas de laine », le Fonds de Réserve Constitutionnel. Aujourd'hui, nous devons tous ensemble, étape par étape, en nous appuyant sur les forces et les atouts de notre pays, faire en sorte que le plus rapidement et le plus efficacement possible nous sortions de cette crise afin de préserver notre modèle économique et social avancé.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

La parole est à présent à notre Vice-Présidente, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis.

Jamais, à ce jour, je n'aurais pensé devoir voter un budget en déficit de près de 500 M€.

Jamais, je n'aurais pensé que notre pays devrait vivre, comme une grande majorité de la population mondiale, une période de confinement, afin de limiter la propagation d'un virus qui restera dans l'histoire et dans notre mémoire collective.

Je voudrais tout d'abord féliciter notre Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Balthazar SEYDOUX, pour son rapport très précis et très limité au traitement de cette crise sans précédent.

Je voudrais aussi remercier notre Président du Conseil National, qui a naturellement invité l'ensemble des groupes politiques représentés dans cet hémicycle à faire l'union nationale, pour parler d'une même voix et parce que cette situation l'exige. Monsieur le Président votre implication et votre capacité à coordonner un travail d'équipe sont un exemple.

Enfin, je souhaite également saluer toutes les Conseillères Nationales et tous mes collègues du groupe majoritaire, mais aussi Madame FRESKO-ROLFO, Messieurs Jacques RIT et Jean-Louis GRINDA pour leur implication. Nous nous voyons trois à quatre fois par semaine, en réunion restreinte des groupes politiques, en plus des commissions, afin d'avancer ensemble et de faire front tous unis. À toutes et à tous, mes chers collègues, pour les Monégasques et les résidents, pour Monaco et pour l'efficacité de notre Institution, je vous dis un grand merci.

Je ne vais pas allonger mon propos. J'indique d'ores et déjà, compte tenu de la situation et des annonces de Monsieur le Ministre d'Etat, en phase avec les Conseillers Nationaux, je voterai bien naturellement en faveur de ce premier Budget Rectificatif 2020, nous permettant de continuer de lutter contre les effets de cette crise.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Nous allons à présent écouter le Président de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, Monsieur Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Ce premier Budget Rectificatif 2020 nous est soumis dans l'urgence, il permettra au Gouvernement de mettre à exécution l'ensemble des mesures qu'il a

décidées, en concertation avec le Conseil National uni, pour faire face à la crise sanitaire et soutenir l'économie monégasque, quelle que soit la taille des acteurs de notre tissu économique, puisque quasiment tous sont concernés. Permettez-moi de citer Jean DE LA FONTAINE « *Tous n'en mourraient pas, mais tous étaient frappés !* ».

Notre devoir est donc de voter ce Budget Rectificatif.

Pour ma part, je le ferai sans état d'âme mais avec tristesse et inquiétude car je crains que la totalité des charges, mais aussi les baisses de recettes, ne soient finalement très supérieures aux actuelles prévisions calculées, je le rappelle, d'après une hypothèse de fin de crise au 30 juin 2020.

Viendra rapidement le temps d'un deuxième Budget Rectificatif, le dernier en principe, qui devrait nous éclairer mieux sur la réalité, puisque l'été sera passé et que nous pourrons alors comptabiliser les effets de cette pandémie, sur ce que nous appelons la « haute saison », fierté séculaire pour notre pays, mais aussi notre talon d'Achille, comme nous le pressentons tous.

Dès lors, nous devons tirer les enseignements de ce cataclysme, constater ce qui a fonctionné, car il y a eu des succès dans cette lutte, et préparer fermement et sans tabou les conditions de notre redémarrage.

Je mets d'ores et déjà en garde ceux qui pensent que notre Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) est la panacée universelle à des ennuis strictement momentanés. À cela deux raisons : la première est que rien ne nous dit que cette crise s'arrêtera au mois de juin. En revanche, tout nous indique que ses effets se feront sentir sur plusieurs années. Permettez-moi de vous rappeler que lors de la crise des *Subprimes*, notoirement moins violente que celle-ci, nous avons dû attendre 2012, c'est-à-dire quatre années, pour retrouver notre niveau de recettes de 2008. La seconde raison est qu'en trois mois, nous allons consommer 20 % à 25 % de la partie liquide de notre FRC. Lors de la précédente crise, nous en avions dépensé 10 %, mais en 3 ans.

Mes chers collègues, pardonnez la trivialité de ma comparaison. Aujourd'hui, le Fonds de Réserve Constitutionnel est notre « bouée de sauvetage », mais comme toute bouée, il faut qu'elle soit suffisamment gonflée, sinon elle ne sert plus à rien ! Je formule dès maintenant le vœu que ce futur débat pour lequel le Conseil National devra prendre toute sa place, soit un moment de courage politique et de clairvoyance. Soyez assurés que je serai à ce rendez-vous.

À ce titre, je tiens à souligner l'exemple que vient de nous donner notre Prince Souverain en réduisant de près 40 % sa dotation. Cela doit nous guider pour nos choix futurs.

Monsieur le Président, je vous demande de considérer que mon texte de politique générale est aussi ma motivation de vote.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Nous écoutons à présent Madame Corinne BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues et chers Monégasques.

De mémoire de Monégasque, on n'avait jamais connu ça, la fermeture de tous les commerces non-alimentaires, pour une durée indéterminée, une consommation à l'arrêt et des perspectives de reprise très floues.

Après une ruée vers les magasins pour faire des stocks de provisions, l'ordre est progressivement revenu. Je veux, ce soir, remercier le directeur de Carrefour et des autres supermarchés de Monaco pour leur gestion avec sang-froid et leur capacité d'adaptation, pas de rupture d'approvisionnement, des mesures sanitaires exemplaires et une organisation permettant à chaque foyer de faire ses courses dans le calme.

Je voudrais remercier ce soir tous les personnels des commerces alimentaires, les caissières, les employés chargés du réassort, les administratifs, les personnes qui ont assuré et assuré encore la bonne ouverture des pharmacies, des tabacs, des stations-service, de La Poste également, des boulangeries, des employés de la restauration en livraison à domicile qui ont eux aussi fait preuve d'un grand sérieux et de beaucoup d'abnégation.

Grâce à eux aussi, les Monégasques et les résidents peuvent vivre cette épreuve, le confinement pour nous protéger du virus.

Nos commerces, plus globalement, prennent cette vague économique négative de plein fouet. Beaucoup de mesures ont été prises, avec le Revenu Minimum Extraordinaire, avec l'aide aux petites entreprises pour les soutenir. Mais bien sûr, il y a

encore beaucoup de stress, d'incertitude pour les prochains mois et la bataille pour notre économie n'est pas terminée.

La survie de nos commerces dépend pour beaucoup d'entre eux de la solidarité économique dont feront preuves les propriétaires de locaux commerciaux et de bureaux. Si la plupart d'entre eux jouent le jeu de manière remarquable, d'autres se distinguent par leur manque total de discernement entre une période classique et une situation de crise mondiale sans précédent. C'est vers ces personnes sans scrupule, oui je le dis, sans scrupule, que s'adresse notre proposition de loi, leur imposant une baisse de loyer momentanée et applicable évidemment aux seuls commerces et entreprises touchés de manière concrète par un arrêt subit de l'activité.

Enfin, je voudrais rappeler au Gouvernement que les commerçants doivent pouvoir continuer de compter sur l'Etat pour surmonter cette crise, puis pour participer, à leur place, à la relance économique et commerciale.

Le Président en a parlé, la protection de nos commerces passera aussi par une priorité nationale concrète, mais aussi par le maintien et le développement de commandes publiques soutenues.

Les commerçants et les entreprises savent qu'elles peuvent compter sur notre Assemblée pour défendre leurs intérêts...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous laisse terminer.

Mme Corinne BERTANI.- ...et pour trouver avec le Gouvernement, en formulant des propositions pragmatiques et justes, les meilleures mesures possibles.

Un mot pour finir, tous mes remerciements pour la mobilisation de tous les élus, à commencer par la force de travail hors pair de notre Président, mais aussi la mobilisation et le travail de tous les services du Gouvernement pour faire face, tous ensemble, à cette crise.

Maintenant, tentons de regarder avec confiance vers l'avenir et faisons ensemble de cette sortie de crise, un modèle sur le plan des commerces et des entreprises.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

La parole est à présent à notre collègue, Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Je prends la parole en mon nom et en celui de Jacques RIT.

Un groupe de travail restreint constitué au sein du Conseil National, et dans lequel nous avons notre place, s'est attaché à élaborer un certain nombre de propositions qui se veulent avant tout en phase avec les attentes de celles et ceux que nous représentons. Ces propositions ont été examinées avec la plus grande attention, afin de les rendre les plus réalistes possible et qu'elles aident à maintenir un juste équilibre, dans l'intérêt général, pour tous ceux qui sont brutalement touchés par cette crise, c'est à dire, malheureusement, la plupart.

Certains pays se trouvent comme nous, encore confinés, avec une économie à l'arrêt. D'autres ont d'ores et déjà initié une reprise de leur activité.

Notre pays a dû réagir au plus vite, en prenant les nécessaires mesures sanitaires et sociales, afin de gérer le présent, et préserver son avenir en mettant en place les mesures d'accompagnement économique pour les entreprises.

Toutes ces mesures ont un coût, et conformément à son rôle institutionnel, la représentation nationale a été sollicitée, dans le cadre de la préparation de ce Budget Rectificatif anticipé afin d'examiner les dépenses exceptionnelles que l'Etat a d'ores et déjà dû engager, et qu'il sera amené à poursuivre tout au long de la crise et dans son après.

Mais la Haute Assemblée, qui entend jouer son rôle de partenaire institutionnel, a exprimé ses souhaits à de nombreuses reprises. Loin de toute volonté de cogestion, les élus ont souhaité contribuer et être associés au travail de réflexion que le Gouvernement effectue pour lutter contre ce fléau.

Le Conseil National a ressenti des crispations, peut-être même perçu quelques reproches, mais n'a jamais eu qu'un seul objectif, servir notre Principauté et répondre aux attentes de nos compatriotes et de nos résidents, dans le respect de nos Institutions, unis derrière notre Souverain.

Par chance, Monaco n'a pas eu à connaître, à ce stade, un pic de contamination et son risque d'engorgement des structures de soins.

La distribution massive de masques qui vient de commencer, ainsi que la mise en place de tests sérologiques à grande échelle, seront déterminants pour envisager, de manière réfléchie, à un processus de déconfinement et éviter une reprise de l'épidémie.

Les plus bas salaires n'ont pas été oubliés, les indépendants et les dirigeants de sociétés non plus. Les comportements inacceptables en période de crise, tels que les licenciements sans motif, ont été condamnés publiquement par les élus et le Gouvernement.

Reste l'essentiel. En investissant dans le tissu économique de notre pays, l'Etat se projette déjà dans l'avenir. Nous ne saurions, en effet, oublier que les sociétés devront avoir les moyens d'être en ordre de bataille lorsque débutera l'immense effort collectif qui, lui seul, permettra la relance de notre économie. Certaines d'entre elles vont être très lourdement impactées, d'autres malheureusement disparaîtront. La crise sanitaire Covid-19 a et aura des répercussions incalculables, puisque la quasi-totalité des secteurs sont touchés, amenant des difficultés de toutes sortes. Derrière ces sociétés, il y a des femmes, des hommes qui doivent eux aussi être soutenus...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous laisse le temps nécessaire.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Jacques RIT et moi-même, nous nous engageons à être vigilants sur la mise en œuvre des mesures prévues financées par ce rectificatif et sur les dépenses qui ne manqueront pas d'accompagner le processus de déconfinement, dans une volonté conjointe de poursuivre un travail qui est né d'un principe d'union nationale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie beaucoup, Madame FRESKO-ROLFO.

Nous arrivons à présent dans ces explications de vote pour la discussion générale sur le budget, à Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Pour le micro, il faut vous déplacer, je vous remercie. Comme c'est la première élue, qui est placée dans les rangs du public, à s'exprimer, je vais demander à la technique de ne pas hésiter à intervenir, à nous faire savoir si le son ne passe pas bien.

Nous vous écoutons, Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Notre pays connaît depuis plusieurs années une situation budgétaire excédentaire et un très fort développement économique, mais fait face depuis plus d'un mois à cette crise sanitaire et économique jamais connue depuis des décennies.

Notre Principauté est un petit pays, dans lequel plus de 130 nationalités résident, plus de 40.000 pendulaires travaillent et où le secteur économique est aujourd'hui frappé de plein fouet. Nous abordons ce premier Budget Rectificatif 2020 avec plus de 350 M€ alloués à des dépenses destinées à faire face à cette crise du Covid-19.

Aujourd'hui, nos Institutions, Gouvernement et Conseil National, sont ensemble mobilisées, et nous devons nous concentrer sur les particularités et les spécificités de cette crise pour réussir à mettre en œuvre les meilleures mesures pour l'avenir sur le court et moyen terme.

Les conséquences de cette crise sur l'économie de notre Principauté seront lourdes, et nous n'en sommes aujourd'hui qu'aux prémices. Monaco a les moyens d'adopter une réflexion transverse entre tous les secteurs, afin d'être exemplaire et de permettre une relance dans les meilleures conditions. Lors de nos échanges, les aspects sanitaire et économique ont été abordés dans leur ensemble. Pour l'heure, toutefois, je regrette que la population et les acteurs économiques ne ressentent que partiellement l'application de ces mesures...

M. le Président.- Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO, je m'excuse, j'avais oublié et le service technique me le rappelle, c'est de ma faute, je devais faire une petite annonce, je vous redonne tout le temps nécessaire, je suis désolé de vous interrompre au milieu de votre intervention.

Une petite annonce technique que l'on me demande de faire. Pour tous ceux qui nous suivent sur Monaco Channel, la retranscription va être coupée à 19 heures, vous pouvez donc continuer de nous suivre, pour ceux qui le souhaitent, sur le site du Conseil National www.conseilnational.mc, sur la page Facebook du Conseil National ou sur Monaco Info, chaîne de télévision monégasque, donc n'hésitez pas, pour ceux qui le souhaitent, à passer sur ces canaux-là pour continuer à suivre nos débats jusqu'à la fin. Merci et toutes mes excuses.

Reprenez où vous le souhaitez, Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO, vous avez par avance toutes mes indulgences pour vous avoir interrompu.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Les conséquences de cette crise sur l'économie de notre Principauté seront lourdes, et nous n'en sommes aujourd'hui qu'aux prémices. Monaco a les moyens d'adopter une réflexion transverse entre tous les secteurs, afin d'être exemplaire et de permettre une relance dans les meilleures conditions. Lors de nos échanges, les aspects sanitaire et économique ont été abordés dans leur ensemble. Pour l'heure, toutefois, je regrette que la population et les acteurs économiques ne ressentent que partiellement l'application de ces mesures.

Il faudra être très vigilant et sans doute agir par secteur. Nous l'avons déjà dit, notre objectif partagé est bien de faire en sorte que personne ne soit laissé sur le bord du chemin, et pour cela, nous devons agir en amont tant dans le domaine sanitaire, social, qu'économique.

Comme l'a souligné le Rapporteur, mon collègue et Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Balthazar SEYDOUX, « *L'Etat monégasque, comme l'ensemble des pays dans le monde, va devoir faire des choix difficiles et complexes pour favoriser la sortie du confinement et la reprise de notre économie.* ».

Il faudra sans doute :

- Avoir un regard plus particulier sur les activités accueillant du public, l'éducation, et les structures privées, afin d'anticiper les besoins en masques et en tests, conditions essentielles d'un déconfinement opéré avec toutes les précautions sanitaires indispensables ;

- Il faudra également permettre aux activités les plus impactées du secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration ou encore de l'événementiel qui vont très certainement, pour la plupart, voir leur chiffre d'affaires impacté de plus de la moitié sur l'année 2020, de faire face à ces pertes considérables avec l'aide de la Commission d'Assistance aux Entreprises en Difficulté (COMED), grâce à toutes les autres mesures nécessaires à leur survie mises en œuvre par l'Etat...

(Sonnerie).

...ou encore *via* la transformation de la proposition de loi n° 250 sur les baux à usage professionnel dans le secteur privé.

- Enfin, il faudra certainement entamer une réflexion visant à l'accompagnement des structures qui en auront besoin pour, au sortir de la crise, relancer leur activité dans les meilleures conditions, et pouvoir continuer d'assurer le paiement de leurs salariés.

Face à cette crise, nos Institutions doivent plus que jamais être unies et solidaires, afin de pouvoir relancer notre économie.

Pour conclure, je souhaite enfin féliciter et remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour faire face à cette crise, qu'il s'agisse des personnels soignants, ou de l'ensemble des acteurs qui permettent d'assurer la continuité des services essentiels et des services publics.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Nous allons à présent écouter le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Christophe ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, mes chers compatriotes.

Nous traversons, une crise sanitaire totalement imprévisible, qui met à mal l'ensemble des systèmes sanitaires, les équilibres économiques et la santé financière de la très grande majorité des pays dans

les deux hémisphères.

Si, il y a encore quelques mois, tous, nous nous félicitons de l'excellence de notre modèle économique et social, de notre système de santé et de notre système éducatif, les conséquences de cette pandémie – le Covid-19 – pourraient bien, si nous ne prenons pas au plus vite toutes les mesures utiles pour préparer le déconfinement et permettre la reprise des activités économiques, remettre en cause ce modèle que nous pensions acquis.

Si les mesures qui ont été prises, tant sur le plan sanitaire que sur le plan financier, non sans quelques crispations institutionnelles initiales pour reprendre une expression de notre Président, permettent de faire face à l'urgence de la situation, nous devons maintenant rapidement établir le plan de sortie de crise afin d'en limiter les conséquences humaines et économiques.

Ce plan doit être établi par le Gouvernement en concertation avec le Conseil National, tant il est important et engage notre avenir proche.

Ce plan, en l'absence de vaccin, dans une période où le virus sera toujours présent et où le risque de survenue, comme en Chine, d'une deuxième vague épidémique sera réel, impliquera obligatoirement le maintien des mesures barrières et de distanciation sociale, le port du masque dans les lieux publics, sur les lieux de travail, dans les transports en commun notamment pour protéger les sujets les plus à risques, et enfin, et c'est indispensable, la mise à disposition de tests efficaces et en quantités suffisantes pour identifier sans délai les sujets symptomatiques et permettre à nouveau de rapidement les confiner, à domicile ou pourquoi pas dans des hôtels, pour limiter toute nouvelle propagation du virus.

C'est pourquoi l'ensemble des élus insistent pour que toutes les voies sérieuses d'approvisionnements soient exploitées pour disposer de quantités suffisantes de masques de tous types : alternatifs en tissu réutilisables, chirurgicaux ou de type FFP2 en priorité pour les soignants et leur mise à disposition immédiate pour l'ensemble de la population.

C'est aussi la raison pour laquelle l'ensemble des élus demande, dans l'hypothèse et avant tout déconfinement, toute reprise des activités économiques ou réouverture progressive des établissements scolaires, un achat immédiat de tests et l'organisation de campagnes de dépistage systématique des personnes symptomatiques, de tous les sujets contacts et de tous les personnels exposés ou à risques.

Mais au-delà de ces mesures incontournables, c'est bien notre capacité à travailler et à se mobiliser ensemble, Conseil National et Gouvernement, dans le respect de la Constitution et loin de toute polémique, qui nous permettra de sortir de cette crise.

Je finirai par cette phrase de conclusion de notre Prince Souverain dans Son communiqué du 23 mars 2020, qui disait, je cite : « *Aujourd'hui le temps est à l'action, à la solidarité, à l'unité* ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Nous écoutons à présent la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Madame Nathalie AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Monaco n'aura donc pas échappé à la pire crise sanitaire mondiale que notre monde moderne ait connue. Il n'y aura pas échappé mais il semble y résister mieux que d'autres pays qui déplorent une surmortalité terrible malgré les mesures de confinement.

Monaco est confiné. Monaco, ce pays avancé, ce pays de taille humaine, doit permettre aux autorités de décider et de donner des impulsions fortes, comme on tourne avec un bateau Riva dans le port. Pourtant, au moment d'affronter cette crise sanitaire, on a pu avoir le sentiment qu'il s'agissait plutôt de manœuvrer un gros tanker, et je le regrette.

Monaco confiné, une population inquiète et avec des perspectives floues. Une population incapable de se fournir un masque dans une pharmacie. Une population dans l'incapacité de se faire tester. Une population qui a confiance en son modèle et ses structures de santé, mais qui, pour autant, s'est trop longtemps sentie dans l'impossibilité de se protéger elle-même dans une Principauté de deux kilomètres carrés.

Vous l'avez tous vécu, lors d'un déplacement obligatoire domicile-travail, ou bien en vous approvisionnant en surfaces alimentaires, et vous vous êtes tous posés la question : « mais d'où cette personne sort-elle ce masque ? Comment font ces gens à s'en procurer ? ».

Nous le savons tous, et même si le Gouvernement nous a dit ici, que c'était bien sa responsabilité et non la nôtre, il y a eu absence d'anticipation, lorsque nous savions bien que ce virus ne s'arrêterait pas aux frontières de l'Europe, comme un certain nuage en 1986.

Je regrette que Monaco n'ait pas pu être vu comme un modèle d'anticipation de la crise sanitaire. En prenant comme exemple non pas la France qui finalement n'a pas grand-chose à envier à l'Italie, profondément meurtrie par ses lacunes structurelles importantes, mais plutôt en prenant comme exemple, le président en a parlé, des pays comme l'Islande, ou encore l'Allemagne. Partout où les politiques de dépistage massif ont été mises en place au plus tôt, les résultats ont été au rendez-vous. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) l'a confirmé. Partout où le port du masque, par constitution anticipée de masques en bon état et non pas périmés, les résultats sont au rendez-vous. La Grèce, le Maroc, pour les masques, sont des exemples. La Corée du Sud, pour la combinaison masque et test, en est un autre.

Notre population a été très surprise de voir qu'à nos portes, à Menton, à Nice, et globalement dans la région voisine, des arrivées massives de masques se faisaient avant nous, et que même des *drive* se mettaient en place pour tester les gens.

Le discours a évolué, la pénurie justifiant certaines positions. La pénurie ne doit pas guider le discours, alors qu'une population entière est confinée chez elle, devant les chaînes d'information en continu, et donc avec une capacité à comparer factuellement.

Je constate, en revanche, et vous l'avez souligné, Monsieur le Ministre, que la structuration du pôle de santé monégasque a su se mobiliser, se restructurer en un temps record, pour s'adapter à cette crise.

(*Sonnerie*).

...Etablissements publics comme privés se sont coordonnés pour présenter un front uni pour lutter contre l'épidémie.

L'ensemble des acteurs de la santé à Monaco se sont tournés vers un objectif commun, apporter une réponse sans précédent à une attaque extérieure.

Nous avons pris soin et nous prenons encore soin, bien sûr, de nos aînés, que nous savons les plus vulnérables face à ce virus. Toute la population solidaire peut applaudir les soignants le soir à 20 heures mais elle peut aussi s'applaudir.

Ce soir, le Gouvernement et le Conseil National avancent main dans la main. J'espère me tromper, mais je pense que le chemin sera long, pour retrouver notre vie d'avant, et pour que notre économie presque à l'arrêt se relève de cette crise mondiale.

Mais notre modèle est fort et unique. Il fera une nouvelle fois ses preuves, dans l'union nationale et l'unité de nos Institutions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Nous allons écouter à présent notre collègue, Madame Marie-Noëlle GIBELLI, qui doit se déplacer par rapport au micro, puisqu'elle est dans les rangs habituels du public.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers téléspectateurs, chers compatriotes.

Nous vivons, chacun l'a bien compris, une crise sanitaire sans précédent. La pandémie Covid-19 représente pour chaque individu, à des degrés divers, une source de stress et d'anxiété. Un sentiment de vulnérabilité ou de perte de contrôle qui peut être ressenti pour plusieurs raisons :

- changements brutaux du quotidien (fermeture des lieux d'accueil des enfants, diminution voire arrêt des transports en commun, fermeture des magasins et des restaurants, arrêt des loisirs...);
- risque d'être contaminé et de propager le virus à notre entourage ;
- incertitude sur la durée de cette crise et les conséquences économiques et sociales ;
- inquiétude de pouvoir disposer des protections nécessaires et vous venez, Monsieur le Ministre, de nous rassurer en ayant commencé la distribution de masques dès samedi et je remercie les membres de la Mairie de Monaco de l'avoir commencée ;
- la coupure d'avec nos aînés, qui sont confinés strictement et pour leur bien, dans les maisons de retraite.

En parallèle, cette pandémie, et comme cela a été souligné dans votre discours mais aussi dans le rapport de notre Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, a soumis, soumet et continuera à soumettre notre système de soins, les soignants et tous ceux qui les accompagnent et qui leur permettent de faire leur travail, à une pression considérable.

Elle entraîne également un ralentissement de l'économie avec un arrêt massif et brutal de la consommation et de la production qui fragilise notre économie nationale.

Pour répondre aux besoins de santé, accompagner et soutenir celles et ceux qui subissent cette situation économique et sociale vous avez pris des mesures, Monsieur le Ministre, en concertation avec le Conseil National, des mesures qui font l'objet de ce rapport mais aussi de cette loi de budget, et nous serons très vigilants à sa mise en œuvre.

Cependant, je me questionne sur l'organisation de notre vie sociale, la façon dont celle-ci va reprendre une fois le confinement levé, sur la façon dont nous allons pouvoir recommencer à travailler, à nous déplacer, à retrouver nos amis, nos proches, à étudier, à recommencer à vivre ensemble.

Les élus, au même titre que la population monégasque, attendent avec une impatience légitime, de connaître les modalités de déconfinement et les règles, les organisations qui rythmeront notre pays à tous pour les prochains mois.

(Sonnerie).

Mais, je sais que nos Institutions travaillent en collaboration et qu'elles mènent une réflexion commune.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI.

Vous êtes trois élus à vouloir intervenir dans le cadre de cette discussion générale, Messieurs Pierre VAN KLAVEREN, Guillaume ROSE et Monsieur Marc MOUROU.

Donc, Monsieur VAN KLAVEREN nous vous écoutons.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Si vous préférez, alors Monsieur ROSE, nous écoutons le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie.

M. Guillaume ROSE.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames les Conseillères Nationales, Messieurs les Conseillers Nationaux.

En cette période morose, je voudrais parler des bonnes nouvelles. N'allez surtout pas croire que je m'épanouis pleinement dans les crises sanitaires, bien au contraire, comme l'a rappelé le Ministre d'Etat, je pleure avec nous tous ici les victimes de cette pandémie, et je pense à la douleur de leurs familles.

Comme l'a dit plus tôt notre Président, j'ai été marqué par l'attitude disciplinée de la population monégasque, qui a accepté le confinement avec un grand sens des responsabilités, supportant même un couvre-feu imposé visiblement pour des raisons d'harmonisation avec la région voisine, qui a pourtant des problématiques de sécurisation bien différentes des nôtres.

Alors, quelles bonnes nouvelles ont tout de même surgi de cette affreuse pandémie ? Tout simplement une excellente nouvelle sur la santé de nos Institutions.

Il convient de saluer tout d'abord l'union des trois courants qui sont représentés dans cette Assemblée. Dans le même effort de responsabilité, ils ont su mettre de côté la différence de leurs approches afin de coller au mieux aux attentes de la population, afin d'atteindre le maximum d'efficacité dans l'intérêt de nos habitants et de nos salariés, tout. Quelle leçon pour ceux qui continueraient à faire passer les duels d'ego avant l'intérêt commun. Majorité et minorités tenant le même discours de fermeté et de détermination pour se faire entendre, quelle bonne nouvelle ! Et quelle bonne nouvelle encore de penser que cet état d'esprit pourrait perdurer, non dans le consensus en dehors des crises, qui serait la fin de la vie politique, et donc une très mauvaise nouvelle, mais dans le sens aigu et partagé des responsabilités qui incombent aux élus.

Bonne nouvelle encore qu'après d'initiales réticences, probablement issues d'une trop coutumière incompréhension du rôle du Conseil National, le Gouvernement ait démontré un pragmatisme et une évolution de ses positions initiales.

Mes collègues évoqueront plus tard, les ratés initiaux sur le plan sanitaire, mais à l'heure où nous attendons les masques et les tests, je me concentrerai sur la partie économique, qui m'est bien plus familière. Il y a un mois nous étions réunis ici pour demander un véritable plan d'urgence pour nos entreprises. Force est de constater aujourd'hui que nous avons en grande partie été entendus.

S'il reste encore perfectible, et nous parlerons évidemment de certains de ces points perfectibles dans le cadre de ces débats, le caractère évolutif de ce plan, qui, oui c'est vrai, est appliqué avec pragmatisme par le Gouvernement, permet, il me semble, d'éviter le pire et de préparer une suite à la crise dont tout le monde sait qu'elle ne sera pas sereine.

La dernière bonne nouvelle c'est qu'à partir de maintenant Conseil National et Gouvernement devraient avoir appris à collaborer au plus près pour le bien de la Principauté. Celle des deux Institutions qui ne l'auraient pas compris ne ferait qu'affaiblir un tandem dont Monaco va avoir plus que jamais besoin. Car quoi qu'il en soit, l'histoire jugera cette période unique dans notre longue existence.

Je formule ici le vœu solennel que cette période d'angoisse qui nous a tous ramenés à nos responsabilités, fixe pour l'avenir la norme de nos relations, et ça, ce serait de toutes, la meilleure nouvelle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Vous êtes encore deux élus à vouloir la parole, donc, dans l'ordre que vous souhaitez. Monsieur VAN KLAVEREN, qui doit se déplacer parce qu'il est aussi dans les rangs du public.

Nous vous écoutons.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est dans les moments difficiles que nous devons nous rappeler de la chance que l'on a.

C'est lorsqu'on compare, dans le pays voisin, cette crise sanitaire à une guerre, que l'on se rend compte de la chance que l'on a de n'avoir jamais vécu pour la plupart d'entre nous, de guerre au sens littéral du

terme. N'oublions pas que nombreux sont les enfants qui, autour de la planète, ont déjà subi, à leur âge, plus de guerres et d'atrocités que nous en vivrons de toute notre existence.

C'est aussi lorsque resté confiner chez soi devient de plus en plus difficile, que l'on se rend compte de la chance que l'on a d'avoir un toit. Lorsque notre famille, nos amis, notre travail nous manquent, que l'on se rend compte de la chance que l'on a d'avoir tout cela.

C'est dans les moments difficiles que l'on se rend compte que le, « nous » est toujours plus fort que le « je », que nous sommes tous capables d'être solidaires et généreux plutôt qu'individualistes.

Enfin, c'est de ces moments difficiles dont nous devons nous rappeler et surtout apprendre pour reconstruire demain.

Rappelons-nous de ces femmes et hommes réellement essentiels, ces personnes dont on ne parle que trop peu en temps normal, et dont on mesure l'impact en temps de crise.

Je pense aux soignants, aux agents de la Force Publique, aux salariés de la SMA et à tous les agents d'entretien et de nettoyage, aux caissières, aux facteurs, aux livreurs, et à tous ceux que je ne peux pas citer, je n'ai que trois minutes.

Notre planète a besoin de souffler. Le considérable ralentissement de l'activité mondiale pendant la période de confinement a un impact environnemental planétaire. La qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne dans les grandes villes, la chute de la pollution nous a permis, entre autres, d'observer pour la première fois depuis 30 ans, des sommets de l'Himalaya, l'eau des canaux de Venise est de nouveau limpide. Bien plus proche, en Principauté, la circulation n'a jamais été aussi fluide, la plupart de nos quartiers aussi paisibles, jusqu'à la reprise de certains chantiers.

Alors, certes, notre activité va reprendre prochainement, nous le souhaitons tous, elle est indispensable à notre survie mais rien ne nous empêche de l'adapter afin qu'elle soit plus responsable et respectueuse de notre environnement, notre planète, par exemple, n'attendons plus que des catastrophes se produisent pour être tous solidaires, généreux et inventifs. N'attendons plus d'être limités dans nos choix et déplacements, pour consommer les produits de nos agriculteurs locaux qui ont rempli nos assiettes quand nous en avions réellement besoin. Investissons localement, croyons en nos ressources et en nos projets locaux. C'est en soutenant notre économie

que nous réussirons.

Cette crise sanitaire ne sera un jour qu'un mauvais souvenir, cela ne fait aucun doute. Il est de notre responsabilité d'en tirer les bons enseignements pour construire un demain plus solidaire, équitable et surtout responsable.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur VAN KLAVEREN.

Il reste une dernière intervention dans le cadre de cette discussion générale, nous écoutons le Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues et chers compatriotes.

Depuis plusieurs semaines maintenant, les mesures s'intensifient pour endiguer la propagation du Coronavirus et apporter une réponse sanitaire et économique aux lourdes conséquences de cette épidémie. Je tiens à nouveau à remercier tout particulièrement les professionnels de santé qui ont su faire face avec dévouement et efficacité à ce début de crise et en se mobilisant jour et nuit pour la population monégasque et résidente, mais également tous les travailleurs assurant des missions d'utilité publique, ainsi que toute la communauté éducative, corps professoral et personnes travaillant dans le domaine de l'éducation qui doivent composer avec une situation inédite et assurer leur mission d'enseignement et d'accompagnement de nos élèves. J'ai également une grande pensée pour tous les écoliers et étudiants qui continuent leurs cours durant cette période de confinement et gardent patience et détermination.

Concernant ce domaine, le Conseil National a pu insister sur le juste équilibre et l'harmonisation indispensable des plateformes collaboratives de télé-enseignement telle que *Microsoft Teams*, en complément des cours, supports physiques et devoirs donnés aux élèves, qui leur permettront encore, et ce jusqu'à la fin du confinement, de continuer leur programme scolaire tout en restant à leur domicile. L'accent a été mis sur l'importance de favoriser l'interaction et le lien professeur-élève via des vidéoconférences et capsules vidéo, afin que ceux-ci se sentent quotidiennement guidés et aidés pour éviter les inégalités durant cette période

d'enseignement particulière.

Nous nous réjouissons de l'ajustement qui a été porté au dispositif mis en place par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports concernant les micro-garderies d'enfants de personnels de santé. Dans ce défi solidaire, il était en effet indispensable que les personnes qui ont la responsabilité de surveiller les enfants présents puissent bénéficier d'un roulement des effectifs, et de trouver à leur disposition tout moyen de protection tels que du gel hydroalcoolique et à présent des masques pour se protéger au maximum.

Enfin, dans ce domaine de l'éducation, le sujet le plus sensible concerne la reprise des cours pour les élèves de la Principauté. À ce jour, aucun communiqué officiel de la part du Gouvernement ou aucun relais sur les réseaux sociaux de ce dernier n'a indiqué une date précise de rentrée scolaire.

Bien que certaines tranches d'âge soient concernées par des diplômes français, je pense notamment au Baccalauréat, brevets des collèges ou bien encore Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et qu'il sera, donc, certainement obligatoire de s'aligner sur les directives du pays voisin afin de faire valider ces diplômes, de nombreux élèves n'ont pas d'échéances ou d'impératifs autres que leur programme scolaire. Il apparaît alors opportun de réfléchir à des alternatives de calendrier et d'envisager une rentrée plus tardive pour de nombreux élèves, notamment pour les plus petits. Les inquiétudes subsistent et de nombreux parents ne comprennent pas cette précipitation, en craignant notamment que les conditions sanitaires ne soient pas réunies.

Enfin, dans le domaine sportif, une grande attention devra être portée à l'étude des subventions en cours concernant les Associations Sportives de Monaco, qui se retrouvent sans une vraie visibilité sur la tenue de leur activité et des compétitions dans lesquelles elles sont engagées. Il faudra ainsi que les décisions prises soient les plus justes possible et cela dans une concertation approfondie avec chacun des clubs.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU.

Nous avons donc terminé la discussion générale sur ce projet de Budget.

Avant de commencer l'étude, comme le veut notre Règlement intérieur, chapitre par chapitre, de ce Budget Rectificatif 2020, je vous rappelle,

chers collègues, que l'on n'abordera que les lignes rectifiées, donc trois minutes d'intervention, si vous le souhaitez par chapitre rectifié.

Je vous rappelle aussi qu'on s'arrêtera dans une demi-heure, donc à 20 heures, pour rendre hommage, avec tous les Monégasques et résidents qui le souhaitent et qui le font sur leur balcon, aux soignants et à tous ceux qui sont en première ligne, et j'y ajouterai aussi très volontiers le Prince Souverain et la Famille Princière, pour nous, ce soir et notamment pour Le remerciement de cette décision exemplaire qu'Il a prise, dont nous avons parlé tout à l'heure.

Je vais à présent demander à Monsieur le Secrétaire Général de commencer par le chapitre premier consacré aux « Produits et Revenus du Domaine de l'Etat ».

Traditionnellement, vous le savez, nous abordons les parties A, B et C de manière successive, mais nous ne votons qu'une fois, bien sûr, à la fin, sur le chapitre entier.

Nous vous écoutons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
A - DOMAINE IMMOBILIER	
011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE P46)	74 942 000
011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE P47)	31 188 600
011.400 : PRODUITS DE CESSIONS	47 950 000
TOTAL A - DOMAINE IMMOBILIER	154 080 600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur EMMERICH souhaite intervenir donc nous vous écoutons.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement a appliqué, dès le mois de mars, l'exonération des loyers et des charges locatives pour le deuxième trimestre 2020, de manière automatique pour les commerçants qui ont été contraints de fermer temporairement.

Aujourd'hui, certaines activités exercées dans les locaux à usage de bureaux ont pu bénéficier de cette exonération, mais pas toutes. Le Conseil National estime que cette mesure devrait être appliquée à l'ensemble des locataires de locaux professionnels domaniaux quel que soit leur secteur d'activité s'ils sont fortement impactés.

Dans sa réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement a indiqué que la liste des bénéficiaires sera fournie au Conseil National. Le Gouvernement peut-il, dès à présent, préciser les activités qui sont concernées par cette exonération des loyers et de charges dans les locaux professionnels domaniaux ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur EMMERICH.

Nous allons écouter le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, Monsieur Jean CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Merci, Monsieur le Président.

Avant de répondre plus précisément à la question de Monsieur EMMERICH et d'entrer dans le détail des mesures qui ont été prises, je voulais, parce que la soirée et notamment le thème que nous abordons est évidemment assez lourd, peut-être avec un brin d'humour, indiquer que le masque que je porte ce soir a été acquis grâce à la capacité d'anticipation et de la grande sagesse de mon épouse et donc, bien évidemment, sur mes fonds personnels à l'aéroport d'Orly, le 25 février dernier, alors que nous écourtions nos quelques jours de vacances à Paris, pour la dernière fois pendant un certain temps, j'imagine, afin que je puisse assister à l'une de nos premières réunions inter-départements et interservices consacrées à la gestion de la crise liée au Covid-19, c'était il y a déjà deux mois. Aujourd'hui peut-être, pardonnez-moi, Monsieur EMMERICH, mais permettez-moi de saluer et de remercier d'autres personnes, d'autres services et d'autres professionnels que ceux qui ont déjà fait l'objet de vos remerciements. À commencer, parce qu'elles aussi ont travaillé de nombreux *week-ends*, je peux en témoigner, ils ou elles travaillent de nombreux *week-ends* pour s'assurer justement du paiement des aides et du paiement du Chômage Total Temporaire Renforcé (C.T.T.R.), il s'agit des équipes de la Direction du Budget et du Trésor et de Madame la Directrice qui est présente avec

nous ce soir, et dont le travail remarquable peut et doit être salué par toutes et tous et par les équipes de la Trésorerie Générale des Finances qui, elles aussi, œuvrent sans relâche pour qu'à l'instar de ce que certains d'entre vous ont souligné, ces aides soient payées le plus rapidement possible malgré l'importance des moyens humains nécessaires et des sommes en jeu, car il en va de la survie de notre économie.

Je salue évidemment, les élus membres du Comité de Suivi avec lesquels nous échangeons régulièrement, mais aussi toutes et tous ceux présents ce soir pour la qualité de nos échanges et la manière que nous avons eue aussi de faire avancer, au cours de ces deux mois, la réflexion dans le meilleur intérêt du pays, puis des professionnels du terrain comme les banquiers, les experts-comptables qui accomplissent, eux aussi, avec des personnels en télétravail peu nombreux, mobilisés, des prodiges sur le terrain.

Derniers remerciements, mais nous nous sommes parlé tout à l'heure même si ce n'était pas par téléphone, c'est Monsieur ROSE et le Monaco Economic Board (MEB). Le MEB c'est les entreprises de Monaco, les entreprises de Monaco à travers le MEB, nous ont donné des informations très utiles sur ce qu'elles attendent de nous tous, sur ce que nous avons bien fait jusqu'à présent, sur ce que nous pouvons faire encore mieux. Évidemment, je ne vais pas citer toutes les Fédérations ainsi que tous les représentants comme l'UCAM, l'AIHM et la FEDEM qui sont nos interlocuteurs aussi au quotidien, mais le travail du MEB en cette période compliquée mérite aussi d'être souligné.

Alors, je passe maintenant...

M. le Président.- Si vous permettez juste un mot. Merci, Monsieur CASTELLINI, de nous rappeler, à juste titre, l'implication de la Direction du Budget et du Trésor et de la Trésorerie Générale des Finances. Comme je le disais tout à l'heure, nous comptons sur le Ministre d'Etat et sur chaque Conseiller de Gouvernement-Ministre, c'est vous qui êtes les mieux à même de pouvoir discerner tous les services qui sont à l'action et totalement investis dans la lutte contre cette crise, c'est pourquoi, lorsque nous allons parler de la prime, je pense que le Ministre d'Etat nous dira justement quels sont les services auxquels il pense pour la prime. Nous avons bien noté, en plus de ceux que nous avons pu citer tout à l'heure, les deux services qui relèvent du Département des Finances et de l'Economie et qui sont totalement impliqués, vous l'avez rappelé Monsieur CASTELLINI.

Nous vous écoutons à présent pour la réponse à la question posée par Monsieur EMMERICH.

M. Jean CASTELLINI. - *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Merci à vous, Monsieur le Président, de l'avoir souligné.

Donc tel qu'annoncé lors de la Séance Publique du 19 mars 2020, les commerces domaniaux contraints de fermer par décision ministérielle en date du 18 mars 2020, publiée au Journal de Monaco, se sont vu accorder une gratuité de loyer et de charges locatives pour l'entier deuxième trimestre 2020. On pourrait tout à fait envisager que cette exonération serait prorogée si, pour certains, l'obligation de fermeture venait à perdurer au-delà du 30 juin 2020. Nous l'espérons tous, aujourd'hui, nous nous préparons tous au déconfinement, mais nous ne pouvons rien exclure et je voulais malgré tout le souligner, en tous les cas, au niveau du soutien financier qui serait apporté aux intéressés si la question devait se poser.

Le loyer et les charges locatives du mois de mars qui avaient été facturés préalablement à ladite décision ministérielle, et cela amènera au cas précis de ce mois d'avril, ont été intégralement remboursés pour ceux qui les avaient acquittés. Les mesures avaient été mises en œuvre automatiquement par l'Administration des Domaines sans que les commerces concernés n'aient eu à accomplir des démarches, ils en avaient été avisés par courrier.

Je vous présente à nouveau mes excuses pour les quelques ratés en termes de communication sur lesquels nous avons travaillé et qui, de toute évidence, et je vais en donner l'exemple ce soir, ne se reproduiront plus, évidemment c'est ce que je souhaite.

À titre de soutien, des locataires domaniaux de bureaux dont les activités sont directement impactées par les mesures de confinement sans possibilité de récupérer le chiffre d'affaires perdu, se sont vu accorder des mesures de gratuité similaires. Les activités, donc, que je vais inventorier, ont bénéficié de cette gratuité, dans le secteur de l'événementiel, de la formation et de la communication, du *marketing*, de la location de véhicules, de transports et de grand nombre de professions médicales et paramédicales. À cela, il faut donc, aujourd'hui, se poser la question des locataires de bureaux et des locataires industriels qui, pour certains, ont pu poursuivre en mode dégradé et pour certains, en mode *quasi* normal, leur activité car certains vont perdre des recettes, elles seront irrémédiablement perdues et pour d'autres, elles ne seront que décalées.

Donc, en tout état de cause, c'est volontairement que la facturation du mois d'avril 2020 n'a pas encore été émise pour que le loyer et les charges ne soient pas encore prélevés, notamment pour ceux qui ont pu demander des aides ou le paiement du C.T.T.R. que ces indemnités de C.T.T.R. leur soient versées. Cela a pu donc constituer un « ballon d'oxygène » supplémentaire en matière de trésorerie. Et je souhaite – et j'ai demandé à l'Administrateur des Domaines de se rapprocher notamment du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et de Madame BERTANI – que nous puissions regarder ensemble les cas d'entreprises, une fois encore diverses telles que le bâtiment, le textile, le parfum, l'imprimerie, l'import-export, l'informatique, l'activité de bureau, l'activité de *yachting*, et *cetera*... C'était pour ces raisons que nous n'avions pas pris de position jusqu'à présent parce que nous souhaitions examiner ces cas ensemble et pouvoir prendre des décisions qui nous semblent à tous, à la fois respectueuses des finances publiques, mais les plus justes possibles de par la nature de l'activité et ce que cette période de confinement a pu occasionner pour eux en matière de pertes irrémédiables de revenus.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur CASTELLINI pour cette réponse qui démontre l'écoute dont vous faites preuve au sein de ce comité, pour les remarques et les propositions du Conseil National. Peut-être pourrait-on en parler vendredi, Monsieur le Ministre d'Etat, pour aller un peu plus loin pour affiner les détails ? Merci beaucoup.

Pour tous ceux qui attendent, à juste titre, nous voulons simplement l'équité, il est vrai que « fortement impactée », c'est une expression dont on peut discuter et c'est bien normal qu'on le fasse bientôt pour trouver les bonnes décisions.

M. le Président. - S'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer à la partie B du Chapitre 1 – Produit & Revenus du Domaine de l'Etat. Après avoir vu le Domaine Immobilier, nous passons aux monopoles concédés.

M. le Secrétaire Général.-

B - MONOPOLES	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	
021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE P50)	19 189 100
021.300 : POSTES-TELEGRAPHES (CF ANNEXES P51)	18 300 000
021.400 : O.E.T.P. (CF ANNEXE P52)	2 430 000
021.500 : PUBLICATIONS OFFICIELLES (CF ANNEXE P53)	1 334 500
021.700 : CENTRALE CHAUFFE-DROITS RACCOR	
021.900 : EAUX - EXTENSION DU RESEAU	2 800 000
TOTAL 1) MONOPOLES EXPLOITES P/ ETAT	44 053 600
2) MONOPOLES CONCEDES	
031.101 : S.B.M.	34 101 500
031.102 : PRETS SUR GAGE	170 000
031.103 : CONCESSIONS RADIOS	302 000
031.104 : MC RADIO	115 000
031.105 : TELE MONTE-CARLO	160 000
031.106 : MONACO TELECOM	8 223 000
031.108 : SMEG	2 142 000
031.109 : CONCESSION FREQUENCE SATELLITE	230 000
031.110 : PARI MUTUEL URBAIN - LOTO	1 750 000
031.111 : SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	100 000
031.112 : SMA/UIOM VENTE PROD.VAPEUR	900 000
031.115 : SAM DES PORTS	6 450 000
TOTAL 2) MONOPOLES CONCEDES	54 643 500
TOTAL B - MONOPOLES	98 697 100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, nous passons à la partie suivante.

M. le Secrétaire Général.-

C - DOMAINE FINANCIER	
041.100 : PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER (CF ANNEXE P54)	133 063 300
TOTAL C - DOMAINE FINANCIER	133 063 300

M. le Président.- Une intervention, Monsieur SEYDOUX, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir, en effet, sur le domaine financier qui est en baisse de 9,5 M€ dans la mesure où les dividendes de Monaco Telecom sont prévus à la baisse de 7,5 M€ et les intérêts bancaires de moins d'1M€. Lors de la rédaction et de la validation du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Conseil National n'avait pas reçu de réponse à sa demande de disposer des disponibilités de l'Etat au Budget et au Fonds de Réserve Constitutionnel et de la situation du Fonds. Depuis cette date, le Conseil National a été destinataire d'un courrier du Gouvernement indiquant quelles sont les disponibilités de l'Etat sur le Budget et sur le Fonds de Réserve Constitutionnel ainsi que le taux de performance globale de la partie liquide du Fonds. Je rappelle que le Fonds de Réserve Constitutionnel aura vocation de combler les futurs déficits budgétaires. Aussi, le Conseil National maintient sa demande de disposer d'une situation à date très précise, de l'ensemble des actifs du Fonds de Réserve Constitutionnel et en particulier de ceux qualifiés de liquide. Il nous apparaît, en effet, indispensable qu'une réunion de la Commission de Placement des Fonds soit organisée rapidement afin de pouvoir échanger avec le Gouvernement sur la situation du Fonds.

Dans la réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement a confirmé que des échanges pourront intervenir au sein de la Commission de Placement des Fonds, le Gouvernement peut-il nous confirmer la réunion prochaine de cette commission et la date à laquelle elle est envisagée ?

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est bien évidemment le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie qui va répondre.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* 50 % oui et 50 % non. Bien sûr, la réunion se tiendra très prochainement. Non, à ce jour, nous n'avons pas encore fixé de date ensemble, mais cela pourrait être fait en calant nos agendas dans les tous prochains jours.

Comme vous le soulignez vous-même, en effet, le courrier que le Ministre d'Etat a adressé au Président s'est croisé avec la rédaction de votre rapport et je vous remercie d'avoir souligné qu'entre temps, un courrier vous est parvenu, nous suivons bien évidemment de très près les performances du Fonds de Réserve Constitutionnel. Aujourd'hui la performance est en baisse, les marchés évoluent quasiment tous les jours, nous sommes aujourd'hui aux alentours de 10 % de pertes par rapport au niveau du Fonds au 31 décembre. Je rappelle que nous avons une performance cumulée de 13 % sur l'année 2019, je serai bien sûr à votre disposition dans le cadre de la Commission de Placement des Fonds pour vous donner davantage d'éléments en fonction des diverses stratégies. De ce qui malgré tout fonctionne bien, parce que croyez-moi, se retrouver à seulement 10 % de baisse alors que beaucoup de marchés notamment actions se sont écroulées de 20, 30 ou 40 %, cela est encore le témoignage de la grande résistance, dans le domaine psychologique, on parle de résilience, mais là je préfère parler de résistance des investissements à des conditions de marché extraordinairement adverses parce qu'ils sont très diversifiés, parce que la part des obligations est importante, parce que cette fois-ci, les obligations ont joué leur rôle. Monsieur GRINDA a rappelé d'autres périodes plus compliquées, notamment la crise financière de 2008, la crise des *Subprimes*, la crise de la zone Euro en 2011, le comportement de ces diverses catégories de placements n'avait pas permis d'amortir le choc. C'est davantage le cas cette année, c'est une moindre satisfaction bien sûr, nous préférons avoir des performances positives, « *à l'impossible nul n'est tenu* ». En revanche, nous reviendrons en détail sur les caractéristiques et sur l'évolution de ce portefeuille, qui sera sollicité à la fois par le déficit qu'il faudra bien combler à un moment ou un autre et qui est aujourd'hui sollicité par les mouvements adversaires sur les marchés financiers.

Merci.

M. le Président.- Notre collègue, Monsieur Jean-Louis GRINDA, Président de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics souhaite intervenir.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, très brièvement. Effectivement et paradoxalement, - 10 % c'est plutôt une bonne performance, c'est certain on ne s'en satisfera pas, mais c'est une bonne performance. Compliments.

Je voudrais insister sur ce que vient de dire mon collègue Balthazar SEYDOUX, l'importance d'une réunion de cette Commission de Placement des Fonds, qui nous permettra d'avoir un véritable débat qui ne soit pas soporifique, même à 7 heures 40. Aujourd'hui, je n'en dirais pas plus, mais vous avez dit l'essentiel, la bonne tenue. Il faudra bien piocher dans le Fonds de Réserve Constitutionnel pour résorber notre déficit et surtout il va falloir, ensemble, définir une stratégie qui ne peut pas être d'une seule couleur, on pioche et il ne se passe rien d'autre, il va falloir que l'on fasse une stratégie globale qui, comme je le disais dans mon propos liminaire, inclura la préparation du Budget 2021 et sans doute les suivants.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	
012.101 : FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS	600
012.102 : SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS	1 029 000
012.103 : MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST	52 200
012.104 : COMMERCE & INDUSTRIE- BREVETS	2 910 500
012.105 : DOMAINES : PRODUITS DIVERS	454 000
012.106 : D.E.E.U. - REDEVANCES	58 000
012.108 : SERV.JUDICIAIR.-DROITS CHANCEL	34 000
012.110 : AUTRES RECETTES	586 700
012.111 : ACTION SANIT.& SOCIALE PREST	199 500
012.112 : EDUCATION NATIONALE-PROD.DIV.	587 200
012.113 : SERVICE DE LA CIRCULATION	5 600 000
012.115 : DROITS DE GREFFE	430 000
012.116 : AVIATION CIVILE-HELIPORT MCO	555 200
012.118 : INTERV.PUB.TROP PERCU SUR SUBV	50 000
012.119 : SURETE PUBLIQUE- P.V./ ALARMES	1 460 000
012.120 : ACTIVITES DES DETENUS	300
012.123 : REMB.PAR ETS PRIVES ET DIVERS	7 300 000
012.124 : EXPOSITIONS & FOIRES	150 000
012.126 : THEATRE DES VARIETES	4 000
012.128 : RECETTES RESSOURCES NUMERIQUES	320 500
012.130 : MONTE-CARLO FESTIVAL	108 000
012.132 : ASSURANCES FOIRES PROSPECTION	6 000
012.133 : TOURISME - RECETTES DIVERSES	129 000
012.135 : AUDITORIUM RAINIER III	93 000
012.137 : FOYER DE L'ENFANCE	78 200
012.138 : HELIPORT - CARBURANT	1 152 000
012.139 : REFACT.CONTROLES RESEAUX RADIO	30 000
012.300 : DIR. RESEAUX & SYST. INFORMAT.	50 000
012.450 : MUSEE DU TIMBRE & DES MONNAIES (CF ANNEXE P48)	596 700
012.500 : STADE LOUIS II (CF ANNEXE P49)	5 486 900
012.602 : DROITS DIVERS	500 000
012.606 : GARAGES A BATEAUX	254 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	30 265 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3-CONTRIBUTIONS	
1) DROITS DE DOUANE	
013.101 : DROITS DE DOUANE	46 000 000
TOTAL 1) DROITS DE DOUANE	46 000 000
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	
023.101 : DROITS DE MUTATIONS	109 000 000
023.102 : DROITS S/AUTRES ACTES CIV.ADM	37 500 000
023.103 : DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC.	60 000
023.104 : DROITS D'HYPOTHEQUES	4 000 000
023.105 : DROITS DE TIMBRES	1 100 000
023.106 : TAXES SUR LES ASSURANCES	11 000 000
023.107 : PENALITES	500 000
023.108 : AMENDES DE CONDAMNATIONS	300 000
023.109 : FRAIS DE POURSUITES-RECOUVR.	1 000
023.110 : FISCALITE DE L'EPARGNE	1 000
TOTAL 2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	163 462 000
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	
033.101 : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	573 000 000
033.106 : PENALITES	300 000
TOTAL 3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	573 300 000
4) BENEFICES COMMERCIAUX	
043.101 : IMPOT SUR LES BENEFICES	135 000 000
043.102 : PENALITES	100 000
TOTAL 4) BENEFICES COMMERCIAUX	135 100 000
5) DROITS DE CONSOMMATION	
053.102 : DROITS SUR DIFFERENTS ALCOOLS	600 000
053.103 : DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX	100 000
053.104 : PENALITES	1 000
053.106 : TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES	150 000
TOTAL 5) DROITS DE CONSOMMATION	851 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3-CONTRIBUTIONS	918 713 000

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Le Budget Rectificatif initialement déposé au Conseil National par le Gouvernement ne comportait pas de modification des recettes à la baisse.

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 9 avril dernier, le Conseil National a demandé, dans un souci de refléter au mieux la situation financière et budgétaire de la Principauté, que le Gouvernement fasse apparaître, dès ce Budget, des estimations qu'il avait d'ailleurs commencé à établir puisqu'il les avait annoncées par voie de presse.

En effet, Monaco, comme tous les autres pays, connaît et va connaître des temps difficiles. Notre économie est d'ores et déjà touchée de plein fouet avec notamment l'annulation de grandes manifestations et la mise en arrêt de nombreux secteurs tels que l'hôtellerie, la restauration, l'événementiel et le commerce de détail non-alimentaire. Cette situation a des conséquences directes notamment sur les encaissements de TVA, c'est pourquoi il apparaissait important au Conseil National que le Budget Rectificatif les prenne en considération. Le Gouvernement a répondu à la demande du Conseil National d'afficher une prévision de minoration des recettes qui est établie à - 11,5 % de ce nouveau Budget Rectificatif. Nous en sommes tous conscients, il s'agit là d'une estimation prévisionnelle qui sera de nouveau revue étant donné le contexte très évolutif de cette crise.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Nous arrivons aux Dépenses Ordinaires, nous avons terminé les chapitres sur les recettes. Je vous invite à vous reporter à la page 56 du fascicule budgétaire.

Je vais donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture de la Section 6 – Interventions publiques.

M. le Secrétaire Général.-

CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	
SC.9.1 SUBVENTIONS	
609.117 : MONACO ECONOMIC BOARD	1 390 000
609.119 : COORDIN. TRANSPORTS EN COMMUN	13 265 000
609.122 : MONACOTECH	772 900
609.123 : MONACO BOOST	296 000
	15 723 900
SC.9.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
609.201 : AIDE COMMERCE	260 000
609.202 : AIDE INDUSTRIE	2 750 000
609.204 : BONIFICATIONS DE PRETS	70 000
609.205 : MESURES COVID	358 000 000
609.208 : ETUDES ECONOMIQUES	1 785 000
609.214 : INTERVENTION ECONOMIQUE	3 740 000
609.218 : PARTICIPATION GARE	1 000 000
609.221 : PARTICIPATION RESEAU TELE	2 000 000
609.223 : COMMUNICATION	3 567 500
	373 172 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	388 896 400

M. le Président.- C'est là notamment qu'il y a la ligne « Mesures Covid », qui est très importante par rapport à nos débats de ce soir.

Je vois que beaucoup de mains se lèvent, nous allons commencer par le Président de la Commission des Finances, mais j'ai vu aussi Madame AMORATTI-BLANC, Madame la Vice-Présidente, Monsieur MOUROU, Madame BERTANI.

Monsieur SEYDOUX, vous avez la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Ce Budget prévoit la création d'un Fonds d'Intervention d'Urgence pour les entreprises, c'était l'une des mesures économiques fondamentales sollicitée par les élus dès le 19 mars 2020, au sein de la Résolution n° 29, visant à soutenir la lutte contre le Covid-19 et à accompagner les résidents,

l'ensemble des actifs et les acteurs économiques de la Principauté.

C'est pourquoi nous sommes satisfaits que l'idée de Fonds ait fait son chemin alors que le Gouvernement n'y était pas particulièrement favorable, il y a un mois. Les aides directes qui vont être accordées constituent pour le Conseil National le seul moyen d'assurer la survie des petites et moyennes entreprises et des travailleurs indépendants qui sont en très grande difficulté. Ces entrepreneurs ne peuvent attendre uniquement l'octroi d'éventuelles facilités bancaires. Ils doivent faire face depuis le mois dernier à leurs charges fixes souvent sans aucun chiffre d'affaires. Aussi, il faut que ces aides leur soient versées dans les plus brefs délais sur la base des procédures simples. Faisons confiance aux chefs d'entreprise, aux travailleurs indépendants pour présenter des demandes raisonnables et ne procédons à des contrôles qu'*a posteriori*.

Mes collègues interviendront certainement sur les aides accordées aux petites entreprises et aux travailleurs indépendants, revenu minimum extraordinaire et aides aux sociétés.

Je souhaiterais évoquer plutôt ce soir, pour ma part, les entreprises qui génèrent des chiffres d'affaires supérieurs à 1,5 M€. À l'heure actuelle, celles-ci n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers leur établissement bancaire et de faire appel à l'emprunt dans la mesure où il n'y a pas de dispositif d'aide directe. Certaines sollicitent le Conseil National depuis plusieurs semaines, par exemple, parce qu'elles ne peuvent plus honorer leur loyer dans le secteur privé. Le Conseil National renouvelle donc sa demande, que la Commission d'Assistance aux Entreprises en Difficulté (COMED) se réunisse au plus vite afin d'étudier les cas des sociétés de taille plus importante qui sont en grande difficulté. Peut-être que pour certaines, il faudra par exemple, aller plus loin qu'un report de paiement de la TVA sur trois mois. À ce titre, j'ai entendu la réponse du Gouvernement qui indique « *qu'il est prêt si nécessaire à réunir la COMED pour faire du cas par cas* » ayant été désigné par le Conseil National pour le représenter au sein de cette commission, je suis disponible pour examiner les besoins que connaissent dès à présent les sociétés en difficulté et pour formuler des propositions concrètes dans ce cadre. Eu égard à l'urgence de certaines situations, je réitère la demande du Conseil National d'une réunion dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

Je pense que Monsieur CASTELLINI est d'accord pour la tenue d'une réunion de la COMED dès que possible.

Vous êtes encore quatre élus à demander la parole. Madame AMORATTI-BLANC, nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais revenir sur le versement d'une prime aux acteurs qui travaillent depuis le début de la crise et qui prennent des risques en continuant d'assurer leur mission essentielle, malgré la situation sanitaire exceptionnelle, qu'il s'agisse du secteur médical et paramédical ou du service public et j'aimerais ce soir, exprimer mes remerciements tout particuliers aux professionnels de santé qui œuvrent au quotidien dans les établissements médicaux et les établissements spécialisés. Personne ne peut imaginer le travail qu'ils accomplissent et le stress que l'exercice de leurs missions dans cette période particulière leur procurent.

Les échanges furent nombreux sur ce sujet et nos deux Institutions ont mis du temps à s'entendre sur ce point précis, mais, ce soir, je suis satisfaite d'apprendre que dans le secteur médical ce sont non seulement le personnel soignant du Centre Hospitalier Princesse Grace, mais également tous les professionnels de l'hôpital et des établissements de retraite qui seront concernés par le versement de cette prime de 1.000 €.

C'est là la véritable preuve d'une reconnaissance de l'engagement dont ils font preuve au quotidien, en continuant de travailler pour assurer la continuité des soins et l'accompagnement de nos aînés. Tous les professionnels de ces secteurs ont accepté de modifier leurs horaires et leur temps de travail, mais aussi leurs missions pour assurer au mieux la protection de tous face à ce virus.

Je tenais, ce soir, à tous les féliciter.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Au sujet de la prime, je ne sais pas s'il y a d'autres interventions car sinon j'aurais une question à poser au Ministre d'Etat. Oui, Madame la Vice-Présidente, sur le sujet de la prime.

Mme Brigitte BOCCHONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir au niveau de l'Article 609.205 « Mesures Covid », une provision est prévue pour le versement d'une prime exceptionnelle de 1.000 € pour les personnes particulièrement exposées dans le domaine sanitaire et les secours.

À ce titre, nous saluons cette gratification qui viendra récompenser l'implication de nombreux personnels, particulièrement exposés dans la gestion de cette crise.

S'agissant du périmètre de cette prime, je remercie le Ministre d'Etat pour son accord sur les propositions du Conseil National, dans la recherche du consensus. Ainsi, l'ensemble du personnel des établissements publics de santé, soignants et non-soignants du CHPG, du Centre Rainier III, du Cap Fleuri et d'A Qietudine, les sapeurs-pompiers, les personnels de la Mairie en contact avec la population ainsi que les personnels exposés au sein de la Sûreté Publique et de certains services administratifs pourront en bénéficier, Monsieur le Ministre d'Etat va certainement nous donner la liste après mon intervention.

Nous avons encouragé les établissements de santé et les maisons de retraites privées, notamment l'Institut Monégasque de Médecine et Chirurgie Sportive (IM2S), le Centre Cardio Thoracique de Monaco, le Centre d'Hémodialyse Privé de Monaco, la Fondation Hector Otto, à accorder également la même prime, en s'inspirant de la décision de l'Etat et en demandant au Gouvernement de participer à hauteur de 50 % au financement de celle-ci.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Effectivement, je sais que c'est un point important pour ceux qui sont en première ligne et qui sont concernés. Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous dites, en page 5 de votre intervention, que sont concernés, je vous cite « *les personnels exposés au sein de la Sûreté Publique et de certains services administratifs* ». Pourriez-vous nous en dire un peu plus ? Nous avons déjà entendu un certain nombre de services, j'en ai cités quelques-uns, mais je n'ai fait que reprendre ce que j'ai entendu en Comité Mixte. Monsieur CASTELLINI a cité deux services de son Département, quelle est la liste que vous imaginez de ces services administratifs dits « *exposés* » ?

Concernant la date de versement, il serait souhaitable, si c'est possible, que cette prime soit versée fin avril, quelle est la position du Gouvernement ? Des questions très pratiques, que je suis certain que toutes les personnes concernées se posent ce soir ou se poseront demain.

Nous allons écouter le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La question du périmètre n'est pas une question simple et comme vous pouvez l'imaginer au départ, le Prince Souverain souhaite que les personnels particulièrement exposés par cette crise sanitaire puissent être gratifiés pour leur engagement, pour leur travail, pour leur action au quotidien. Il était donc évident que pour le personnel soignant, le personnel médical, l'EHPAD, toutes les structures de santé soient concernées.

Évidemment, cette crise a également impacté le travail quotidien de beaucoup d'entre nous, mais pour autant, je ne voudrais décevoir personne, je viens d'une culture où il est normal et j'ai été souvent dans cette situation de travailler le *week-end*, la semaine, des horaires en période de crise et j'en ai connu beaucoup, des crises politiques et non pas des crises de cette nature, et donc il faudrait se garder d'être dans une situation où beaucoup de services administratifs seraient concernés.

Ce que je peux vous dire, évidemment, les personnels de la Mairie qui ont été en contact avec la population comme je l'ai déjà dit, seront gratifiés de cette prime, les sapeurs-pompiers bien évidemment, la Sûreté Publique suivant une organisation que Patrice CELLARIO et Richard MARANGONI sont en train de mettre en place, et dans les services administratifs très clairement, la Direction du Travail, la Direction de l'Action Sanitaire (DASA), le Welcome Office, la Direction du Budget et du Trésor, ont été mobilisés depuis 7-8 semaines comme l'a rappelé Jean CASTELLINI, matin et soir, samedi et dimanche compris. Donc, il n'est pas anormal de les gratifier.

Ensuite, il faudra nous laisser la possibilité d'aller plus finement, je ne veux pas citer des secteurs entiers de l'Administration, la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM), la Direction des Systèmes d'Information (DRSI), il y a énormément de personnes qui ont été impactées dans leur façon de fonctionner, mais pour autant, elles n'ont fait que leur travail, la modification des

conditions de travail a impacté tout le monde, ceux qui étaient en télétravail et comme ceux qui étaient dans leur bureau. On a besoin encore – et on vous en parlera vendredi prochain – d'un affinement un peu plus fin, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS) est une évidence, les professeurs, les enseignants qui ont été chargés d'accueillir les enfants du personnel soignant. Il faudra à l'intérieur de chaque catégorie, de chaque service, faire une distinction entre ceux qui ont été exposés, ceux qui ont été directement concernés et impactés dans leur façon de travailler et puis les autres. Non pas que les autres n'ont pas travaillé, non pas que les autres doivent être oubliés et notre reconnaissance va à l'ensemble, et ma reconnaissance, la reconnaissance du Gouvernement va à l'ensemble de l'Administration qui a su continuer à fonctionner dans ces circonstances exceptionnelles, mais pour autant il faut un peu plus de temps pour apprécier avec justesse et équité la mesure qui a été décidée et les personnes qui vont en bénéficier.

Je ne veux pas créer de fausse attente, je ne veux pas créer de faux espoir, je peux vous dire que l'engagement du Gouvernement, suivant les vœux du Souverain, c'est d'être le plus équitable, le plus juste et le plus incontestable possible dans la façon dont cette prime sera versée et attribuée. Pour le versement, le mois d'avril c'est évidemment beaucoup trop tôt et je me tourne vers Madame VATICAN, envisager peut-être le mois de mai. Le mois de mai, cette prime pourrait être liquidée sur les feuilles de traitement des différents agents concernés.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre d'Etat pour ces précisions et pour le versement au mois de mai.

Bien sûr nous ne pouvons que défendre un principe, donc nous avons autant que l'on pouvait discuté avec vous de ce périmètre et je crois qu'il est quand même déjà assez bien défini ce soir. Pour le reste, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est le Gouvernement qui est le mieux à même de connaître l'implication de ceux qui sont particulièrement exposés pour faire face à la crise. Notre seule demande, c'est un principe d'équité, et vous l'avez vous-même rappelé, que tous ceux qui ont eu une implication particulièrement forte et exposée dans cette crise soient concernés de la même manière, qu'il n'y ait pas d'iniquité entre ceux qui servent l'Etat. C'est à vous de faire cette analyse plus fine, nous vous faisons confiance pour terminer cette définition.

Oui, sur le sujet de la prime ? Madame GIBELLI, nous vous écoutons.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Forcément, j'appuie les deux Conseillers Nationaux sur la reconnaissance de cette prime qui sera distribuée aux personnels soignants.

M. le Président.- Et non-soignants.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Oui aussi. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir annoncé cette prime aux soignants, que nous venons d'apprendre, et qui a été élargie à tous ceux qui contribuent au fonctionnement de l'hôpital. Car l'hôpital c'est avant tout une multitude de métiers, tous aussi primordiaux les uns que les autres et vous l'avez souligné.

En effet, aux craintes évoquées par une majeure partie de la population, viennent s'ajouter pour tous les professionnels de nos établissements et acteurs de santé, d'autres facteurs spécifiques, changement de paradigme en lien avec la réorganisation structurelle et fonctionnelle pour permettre une prise en charge adaptée des patients suspectés ou atteints de Covid-19. Par exemple, changement de service, d'équipe, de locaux, de rythme de travail, dans des délais parfois extrêmement rapides, il fallait aussi assimiler de nouvelles procédures, de nouvelles recommandations.

Mais ce soir, je tiens, parce qu'il est bientôt 20 heures, à remercier la population de tous les élans de solidarité, de ces instants privilégiés que vous nous accordez chaque soir, des dessins d'enfant qui nous sont adressés et qui sont affichés dans nos couloirs, sachez bien que toutes ces manifestations renouvelées, soir après soir, sont d'un grand réconfort pour tous ces professionnels et leur vont droit au cœur, renouvelant leur énergie de poursuivre leurs tâches, sans faillir. Je pense enfin aux patients qui luttent contre cette maladie et à leurs proches et je leur souhaite un prompt rétablissement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI.

Il reste deux minutes, il y a des demandes de parole. Donc, si vous le voulez bien, on va sérier les questions, pour la prime, tout est dit ce soir. Oui, Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question, Monsieur le Ministre d'Etat, pour ce qui concerne l'IM2S où l'Etat est actionnaire, est-ce que le versement de la prime sera fait dans son intégralité au personnel ?

M. le Ministre d'Etat.- Allez-y Didier.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Deux éléments d'éclairage.

Le premier, je reviens sur la prime pour l'hôpital. Cela fait trois semaines qu'avec la Directrice, nous avons estimé qu'il aurait été judicieux que ce soit bien l'ensemble des personnes de l'hôpital qui bénéficient de la prime, parce qu'il n'y a pas de raison d'établir une distinction entre les soignants, qui, certes, sont en première ligne, et ceux qui derrière les aident à assumer leurs fonctions au quotidien. Et nous nous sommes retrouvés tout de suite sur cet impératif, alors je peux comprendre que vous vous êtes posé la question, mais pour nous c'était évident.

En ce qui concerne les structures de soins privés, ainsi que le Ministre d'Etat l'a signalé, il y aura une incitation du Gouvernement aux responsables, aux Présidents, gestionnaires de ces structures de soins, à verser la prime aux personnels qui se seraient particulièrement engagés, l'Etat de son côté, cofinçant cette dernière, c'est la réponse qui vous a été apportée. Mais s'agissant de structures privées, l'Etat ne peut pas répondre pour leur compte, il appartiendra aux organes délibérants de décider de cela.

M. le Président.- Oui sauf pour l'IM2S, puisqu'il y a un seul actionnaire et c'est l'Etat monégasque, donc là, on se parle à nous-même. Je pense que le Gouvernement est comme nous favorable à ce que les personnels des institutions de soins privées puissent bénéficier de la prime. Mais nous devons cesser nos débats, je vous demande de bien vouloir vous lever, on les reprend juste après. Nous allons applaudir les personnels soignants, tous ceux qui sont en première ligne et notre Prince Souverain.

*(Applaudissements,
hommage aux personnels soignants).*

M. le Président.- Merci à toutes et à tous, ainsi qu'à tous ceux sur leur balcon qui, tous les soirs, témoignent de leur attachement aux soignants et à ceux qui sont en première ligne, à notre Prince et à Sa famille.

Nous reprenons. Nous étions à l'IM2S, l'Etat est actionnaire, Monsieur le Ministre d'Etat, ce sont à la fois le Département des Affaires Sociales et de la Santé et le Département des Finances et de l'Economie qui ont une coresponsabilité de la gestion de cette structure, en tous les cas de son financement et de sa gestion. Je pense que nous sommes logiques avec nous-mêmes, Monsieur le Ministre d'Etat, on ne peut pas dire « oui » dans la partie gauche du Gouvernement et dire « non » dans la partie droite. Je crois qu'il faut montrer l'exemple, je sais que la Fondation Hector OTTO le fera aussi, l'IM2S le fait aussi, il n'en reste plus que deux : le Centre Cardio-Thoracique de Monaco et le Centre d'Hémodialyse Privé de Monaco, mais d'ores et déjà vous l'avez dit en introduction, l'Etat va donner 50 % aux salariés.

M. le Ministre d'Etat.- Je confirme les propos de Didier et ceux que j'ai tenus et évidemment, l'IM2S sera inclus dans le périmètre de cette prime.

M. le Président.- Merci beaucoup, ce sont aussi des personnes qui s'investissent beaucoup.

Nous allons continuer le tour de parole, à moins que l'on finisse sur la prime avec le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux pas rester sans réagir. Je tenais à remercier le Gouvernement d'avoir prêté une oreille attentive à ces demandes qui me semblent toutes très légitimes, dans la mesure où on a décidé de récompenser, par une prime exceptionnelle, le dévouement des personnels de santé, mais aussi des personnels qui interviennent sur le terrain et je pense, évidemment, en premier lieu, aux sapeurs-pompiers qui vont chercher les patients qui sont déclarés comme suspects et éventuellement porteurs du Covid-19 dans des conditions toujours un peu difficiles, mais je pense également aux agents de la Sûreté Publique qui, eux, œuvrent au quotidien sur la voirie pour faire respecter les mesures de confinement, et qui ont fait preuve, je dois le dire,

de pédagogie toute particulière ces derniers temps, pour essayer de la manière la plus douce, de faire comprendre aux personnes qu'il était dans leur intérêt de faire respecter ces mesures barrières et cette mesure de distanciation sociale. Donc, un grand merci pour tous ces personnels que vous associez globalement par cette prime.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Nous sommes toujours sur le chapitre 9 - Aide Industrie Commerce et Tourisme avec cette nouvelle ligne qui s'appelle « Mesures Covid ».

Nous allons changer de sujet sur ce chapitre, j'ai noté les interventions de Monsieur MOUROU et de Madame BERTANI.

Tout d'abord, Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes sur les « Mesures Covid ».

Mon collègue Balthazar SEYDOUX l'a relevé dans son rapport, dès le début de la crise Covid-19, les élus alertés par les chefs d'entreprises, les commerçants et les travailleurs indépendants, ont sollicité le Gouvernement afin qu'il mette en œuvre des aides directes.

C'est pourquoi je me réjouis que le Gouvernement ait décidé de créer, pour venir en aide aux personnes qui exercent en nom propre, le Revenu Minimum Extraordinaire (RME) qui était de 1.800 € dans un premier temps, et qui a été complété afin d'atteindre 5.000 € par mois.

Je suis satisfaite que, suite à la demande du Conseil National de ne pas exclure les gérants de SARL, SCS et SNC de ce dispositif et de mettre en place une aide aux entreprises réalisant moins de 1,5 M€ de chiffre d'affaires et ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires que, ce dispositif ait été complété d'une aide aux sociétés qui s'élève à 5.000 € mensuels.

Certes, ces aides constituent des dépenses pour l'Etat, mais il faut les considérer comme un investissement indispensable pour soutenir notre tissu économique pendant cette crise sans précédent. Il faut que, dès que des décisions de déconfinement permettront de reprendre une activité, les entreprises, forces vives de la Principauté, puissent autant que faire se peut, être en ordre de marche.

Je compléterai ce satisfecit sur ces aides aux entreprises sur le paiement du Chômage Total Temporaire Renforcé (C.T.T.R.). Monsieur le Conseiller-Ministre, j'insiste sur le fait que ces sociétés doivent recevoir le plus rapidement possible ce remboursement, il y a réellement urgence et je suis sûre que vous comprenez. Merci pour eux.

M. le Président.- Pour le C.T.T.R., c'est le Département des Affaires Sociales et de la Santé. Monsieur Didier GAMERDINGER va prendre la parole.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Evidemment, le Gouvernement partage cette préoccupation que vous avez exprimée, qui consiste à éviter que les entreprises, les opérateurs économiques, les employeurs qui ont réglé les salaires en C.T.T.R., donc qui ont fait l'avance des fonds ne soient en difficulté parce que le remboursement tarderait. C'est bien l'objectif qui est le nôtre, et c'est le sens du travail qui a été engagé, notamment par la Direction du Travail dont nous avons rappelé qu'elle a œuvré au cours de tout le *weekend* pascal. Je vous donne les éléments d'indication, je ne reviens pas sur le nombre de déclarations qui est de 2.200 et le nombre de salariés concernés qui est de 22.000, mais juste pour vous indiquer, au point que nous avons fait ce matin, que nous avons l'ensemble des déclarations déposées avant le *weekend* pascal qui a été mis en paiement, c'est fait, cela correspond à 72 % donc vues et validées par la Direction du Travail. Depuis, en sont arrivées 223 qui sont examinées puisqu'elles sont parvenues après le *weekend* pascal, et il reste quasiment 19 % de demandes qui sont incomplètes et donc pour lesquelles, dans le cadre d'un dialogue entre la Direction du Travail et l'opérateur économique, sont formulées des demandes de précisions. Quand je dis « demandes de précisions », il ne s'agit pas d'être trop pointilleux, il s'agit juste d'avoir des éléments qui correspondent à ce que nous avons demandé et notamment, parce que parfois ça fait défaut, le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du bénéficiaire. Nous voyons bien l'effort sans précédent qui a été engagé par les services de l'Etat avec une mise en paiement massive et, bien évidemment, cet effort se poursuivra les mois suivants puisque vous savez que chaque fin de mois, l'employeur fait sa déclaration C.T.T.R. et envoie les éléments sur un téléservice à la Direction du Travail.

Pour ce téléservice qui fonctionne bien, je précise qu'il va être suspendu 48 heures, de manière à être légèrement reformaté pour qu'il prenne en compte, dans le cas des déclarations qui vont être faites des paies du mois d'avril, le coup de pouce bas salaire dont nous avons parlé ensemble.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GAMERDINGER.

Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Juste un mot, nous arrivons presque à la fin du mois d'avril, mettez-vous à la place des entrepreneurs, ils ont déjà fait l'avance du mois de mars, ils n'ont rien encaissé au mois d'avril et les salariés sont inquiets. Je me fais le relais simplement, que le versement ne tarde pas, s'il arrive, comme vous le dites, déjà pour 72 %, c'est une bonne nouvelle, mais ils ne pourront pas, pour certains, attendre pour payer leurs salariés.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Le Gouvernement partage évidemment cette vision, raison pour laquelle les mises en paiement ont été massives, là-dessus nous nous rejoignons. Les salariés, quant à eux, sont payés puisque c'est l'employeur qui a fait l'avance, et donc la préoccupation porte sur le remboursement rapide auprès de l'employeur...

Mme Corinne BERTANI.- Je ne vous parle pas des salariés, Monsieur le Conseiller, je vous parle des entreprises, pardon, alors je me suis mal exprimée. Je vous parle des entreprises qui ont déjà fait l'avance des salaires pour le mois de mars, et les salariés sont des personnes responsables, elles comprennent bien que leur employeur va refaire une avance, donc c'est le côté employeur qui n'a pas reçu le remboursement du mois de mars.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Ils les ont reçus pour 72 % des personnes qui avaient fait une déclaration complète, c'est fait.

M. le Président.- Alors, pour que l'on comprenne bien, bien sûr beaucoup d'entrepreneurs nous écoutent et nous sollicitent régulièrement depuis quelques

temps par rapport au paiement du C.T.T.R.. Vous dites 72 % des dossiers complets ont été réglés, donc 28 % des dossiers complets ne l'ont pas été. Est-ce que c'est ça que nous devons comprendre ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* L'ensemble des déclarations effectuées avant Pâques a été réglé. Les déclarations qui sont parvenues après Pâques sont examinées et sont rapidement réglées. Les seuls dossiers qui ne sont, pour l'instant, pas mis en paiement, ce sont les dossiers incomplets. Donc, tous les dossiers complets sont payés.

M. le Président.- Une question très précise, j'ai deux exemples que l'on m'envoie à l'instant, de sociétés qui ont rendu leurs dossiers, qui ont été validés par l'Inspection du Travail, il y a environ 8 jours et ils ne sont pas payés. Quel est le délai entre le moment de la validation de l'Inspection du Travail et le moment où ils sont payés ? Peut-être que vous pensez que parce que c'est validé par l'Inspection du Travail c'est payé. Ils me disent « Mais alors, nous avons un dossier complet, ça fait 8 jours, on nous a dit que c'était bon à la Direction du Travail et nous ne sommes pas payés », donc, quel est le délai nécessaire ? Il n'y a pas de mauvaise intention dans ma question, quel est le délai incompressible qui est nécessaire entre le moment où l'Inspection du Travail valide un dossier complet de C.T.T.R. et le moment où l'entreprise le reçoit sur le compte ? J'insiste comme Madame BERTANI, nous sommes le 21 avril, un certain nombre d'entreprises n'auront pas les moyens de payer les salaires dans 8 jours, donc nous ne pouvons pas nous permettre de perdre trop de jours encore pour ceux qui ont déjà terminé de remplir le dossier et qui est complet. Est-ce que nous avons une idée sur le délai nécessaire et incompressible ? Madame VATRICAN.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Je ne sais pas vous répondre précisément sur le délai, en tous les cas, ce que je peux vous dire, c'est que la Trésorerie Générale des Finances (TGF) dès lors qu'elle a un mandat de C.T.T.R. à payer, elle fait le nécessaire dans les meilleurs délais, c'est-à-dire très rapidement. C'est une priorité pour payer, ce ne sont pas des délais de paiement qui sont en question, il y a tout le travail en amont qui est nécessaire.

M. le Président.- J'ai deux exemples, deux dossiers rendus complets, validés par l'Inspection du Travail les 14 et 15 avril, pas payés le 21 avril.

M. Robert COLLE.- *Secrétaire Général du Gouvernement.* Ce que l'on pourrait convenir, Président, donnez-nous le nom des deux dossiers, parce que comme le disait Madame VATRICAN, nous avons mis en place une procédure extrêmement simplifiée avec le Contrôleur Général des Dépenses qui, pratiquement, valide, dès réception, tout ce qui lui est soumis ; ensuite cela part à la TGF qui doit faire le versement, et ensuite, il y a le versement qui se fait à la banque. Donc, il y a quand même quelques jours, maintenant, il ne faudrait pas qu'il ait eu un petit raté ou un petit grain de sable sur ces deux dossiers, merci de nous les passer et on vous assure que l'on fait la plus extrême vigilance.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Secrétaire Général pour cette proposition, je vous les donne tout de suite, bien évidemment, dès que l'on sort de cette salle. Nous, on voudrait que le traitement soit équitable, merci de votre écoute. C'est important que ces délais soient réduits, d'autant plus que la fin du mois approche et que certaines sociétés n'auront pas les moyens, deux mois de suite, de faire cette avance. Merci de nous avoir entendus.

Nous continuons, toujours sur ce chapitre important dans le cadre de la gestion de la crise. Monsieur le Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais rebondir sur cette ligne « Covid-19 » et sur les différents sujets éducatifs avec, tout d'abord, celui qui est évidemment le plus complexe et extrêmement sensible, c'est celui de la reprise des écoles par nos élèves de la Principauté. Je l'ai indiqué dans le début de mon discours de politique générale, à ce jour, il n'y a toujours pas eu de communiqué officiel du Gouvernement ou de relais sur les réseaux sociaux du Gouvernement, et donc, nous le savons, des annonces du pays voisin. Je pense qu'ici, au Conseil National, l'approche que nous défendons est que nous essayons de relayer les inquiétudes et les attentes de la population, mais aussi d'être force de propositions et de proposer des pistes de réflexion et de recommandation.

Je pense que tout le monde, ici, comprendra et beaucoup de personnes me l'ont indiqué, que pour les diplômés évidemment français, ce sont les classes à partir du Brevet des collèges, puis le Baccalauréat et également le Brevet de Technicien Supérieur (BTS), on se doit et on devra, si jamais les élèves veulent avoir leur diplôme validé puisque c'est, encore une fois, dépendant de la France, reprendre les cours et donc sortir du confinement avec les classes de 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminales, puis également les classes de BTS. Il n'y aura pas le choix, tout le monde peut le comprendre, c'est un âge où les adolescents, presque futurs adultes, sont grands, donc il y aura une distanciation sociale, il y aura des gestes barrières qui seront mis en place et peut-être aussi des masques. Toutes ces mesures seront, à mon avis, possibles pour eux de les respecter et de faire attention pour que toutes les mesures sanitaires et de sécurités soient mises en place pour eux, mais également pour les professeurs et le corps enseignant, je ne les oublie pas. Il y a la problématique des classes qui sont plus petites et qui, elles n'ont pas de diplôme, n'ont pas d'échéance, elles ont juste la mission de terminer leur programme scolaire, je pense beaucoup aux maternelles, aux primaires et au début du collège et ces élèves, nous, nous pensons qu'il faut faire très attention et encore une fois, nous avons eu beaucoup de retours de parents, mais aussi de professeurs qui ont peur et qui ne veulent pas remettre les élèves dès la mi-mai, puisque je vais prendre la date du 11 mai, car c'est celle que la France a indiqué ce matin avec l'annonce de Monsieur BLANQUER. Mais je pense qu'il faut faire vraiment très attention, nous le savons, les enfants sont vecteurs. Nous pouvons entendre parfois d'autres sons de cloche, c'est certain, en tous les cas, ce n'est pas la première population qui est concernée par de graves complications, mais il y en a eu des exemples terribles au Royaume-Uni, aussi en France il y a quelques jours, avec des enfants de 5, 10, 14 et 16 ans qui sont décédés du Coronavirus. Je pense que tout le monde dans cet hémicycle n'ose pas imaginer une seconde que cela arrive à Monaco, ce serait tellement dramatique. Encore une fois, il y a des alternatives de calendrier, pourquoi ne pas faire rentrer ces élèves plus tard en juin ou peut-être la première semaine de juillet, mais je sais aussi qu'il y a de très bonnes initiatives de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique (DITN) sur le soutien scolaire numérique...

(Sonnerie).

M. Marc MOUROU.-...Je suis désolé, Monsieur le Président...

M. le Président.- Je vous en prie, terminez.

M. Marc MOUROU.- Je vais vous demander quelques secondes parce que c'est le sujet très sensible du moment, et je sais qu'il y a des possibilités, alors c'est complexe je sais, il n'y a pas de solution miracle. Il y a évidemment la problématique, qui est une conséquence du fait que les parents doivent pouvoir retourner travailler, mais il y a d'autres éléments qui impliquent d'autres conséquences, il faut vraiment y réfléchir, c'est le relais que je voulais faire aujourd'hui, je vous l'avais fait en privé, Monsieur CELLARIO, ces derniers jours, et je vous le redis aujourd'hui, pour essayer de trouver des solutions parce qu'encore une fois, pour nos plus petits, expliquer les gestes barrières quand on a 6, 7, 10 et 11 ans, – il y a beaucoup de parents dans la salle, nous en avons discuté entre nous –va être compliqué. Leur dire qu'il ne faut pas se taper dans la main, ni se faire d'accolade, ni être en rang deux par deux, même s'il y a des demi-groupes, car aujourd'hui, nous ne voulons pas prendre de risques et encore maintenir ce principe de précaution. Il faut y réfléchir encore, c'est le but de mon intervention, nous sommes le 21 avril et il y a peut-être encore la possibilité de le faire.

Pour le reste, dès lors qu'il s'agit de diplômes français, tout le monde le comprendra, nous n'avons pas le choix et je pense que les parents seront les premiers à le comprendre.

Je vous remercie et j'ai deux autres sujets, notamment l'un sur l'éducation et le sport, mais je vais attendre votre réponse, Monsieur CELLARIO.

M. le Président.- Nous allons écouter le Ministre d'Etat s'il souhaite s'exprimer lui-même. Je peux vous dire simplement qu'au sein de l'hémicycle, la position de Monsieur MOUROU est très largement partagée et en ville également.

M. le Ministre d'Etat.- Elle est également largement très partagée par le Gouvernement. J'ai eu l'occasion de dire que l'idée, c'était la prudence, il est beaucoup trop tôt pour vous donner des réponses, nous y travaillons, nous consultons, nous écoutons, évidemment on vous écoute aussi. L'idée est d'arriver à un équilibre entre ce que nous devons faire

pour déconfiner ou pour permettre une continuité pédagogique pour certains enfants qui seraient, en raison du confinement, en train de s'éloigner de l'enseignement, et puis la santé publique. Nous balançons ces deux grands principes, qui sont à la fois une forme d'équité et de justice et de l'autre le respect d'un certain nombre de règles sanitaires. Nous y travaillons, il y a un groupe de travail animé et présidé par Monsieur Patrice CELLARIO, je pense que ce serait vraiment trop tôt d'avoir un débat sur ce sujet, nous attendons maintenant également d'avoir les instructions du Souverain sur les propositions que nous allons Lui faire, nous sommes dans la phase de consolidation d'un certain nombre de nos réflexions, et je crois que tout autre discours sur ce sujet très difficile, humainement nous sommes tous parents à titre divers voire grands-parents, nous sommes donc tous directement concernés, quelle que soit notre fonction par ce qui se passera dans ce domaine très particulièrement difficile.

M. le Président.- Monsieur MOUROU, je vous en prie.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre, évidemment je suis heureux, comme tout le monde, d'entendre que la santé sera la première des préoccupations du Gouvernement, nous sommes tous d'accord sur ce sujet, et puis, également, le fait, puisque nous ne sommes que le 21 avril, de pouvoir réfléchir encore sur la question, affiner au mieux, voir les possibilités. Il y a peut-être des problèmes de logistique, d'organisation, beaucoup de choses personnelles, on en parle aujourd'hui, nous essayons d'être prévenants, prudents et aussi notre rôle, au Conseil National est de vous relayer ces inquiétudes et d'essayer de formuler des pistes de réflexion et des recommandations.

Est-ce que je peux poursuivre avec le deuxième point ?

M. le Président.- Vous avez le droit d'intervenir sur plusieurs sujets du même chapitre.

M. Marc MOUROU.- Ou si Madame la Vice-Présidente ou le Docteur ROBINO souhaitent intervenir ?

M. le Président.- La problématique de la rentrée scolaire, je ne prends que des remarques sur ce sujet.

Alors Madame **BOCCONE-PAGES** et Monsieur **ROBINO**.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Une question complémentaire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, concernant votre réflexion quant à la petite école, avez-vous pris une décision compte tenu des derniers éléments ?

M. le Président.- Monsieur **CELLARIO**, nous vous écoutons.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* À propos de la reprise des cours ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- À propos de l'autorisation qui concerne cet établissement.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Peut-être que ce n'est pas le moment d'en parler ce soir, puisque nous sommes en Séance Publique et que la décision doit être prise sur un cas particulier.

M. le Président.- Oui, nous avons dit que l'on parlerait, ce soir, seulement des questions liées directement à la crise. J'entends la réponse de Monsieur **CELLARIO**, tout en comprenant la question de Madame **BOCCONE-PAGES**.

Je donne la parole à Monsieur **ROBINO**.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien entendu la réponse du Gouvernement et effectivement, il faut prendre le temps de poser, de mesurer et de mettre en balance les différents objectifs que nous poursuivons, à savoir ne pas avoir de rupture de suivi scolaire et en même temps ne pas exposer inutilement les enfants à un risque sanitaire.

Pour aller dans le sens de Monsieur **Marc MOUROU**, il y a quand même quelques évidences qui s'imposent. C'est-à-dire que la situation n'est pas du tout là même pour les enfants de grand âge, c'est-

à-dire ceux qui sont en 3^{ème}, 2nde et terminale, et qui ont l'obligation d'aller vers des examens validants et pour lesquels s'impose la nécessité de mettre en place, les moyens de compléter leur programme et de pouvoir valider leur cursus scolaire.

Ensuite, pour les plus jeunes enfants pour lesquels effectivement, nous pouvons nous demander quelle est l'importance de boucler le programme au regard du risque sanitaire qui pourrait s'imposer à eux si on les remettait dans des établissements sans s'être donné les moyens et avoir réfléchi à toutes les possibilités de les protéger. Ce sont des questions pour lesquelles nous sommes obligés de nous rejoindre.

M. le Président.- Merci, Monsieur **ROBINO**.

Sur ce même chapitre, mais sur un autre sujet, Monsieur **MOUROU**.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Sur un autre sujet éducatif, nous en parlons depuis plusieurs semaines, c'est celui des plateformes collaboratives de télé-enseignement et de cette harmonisation et équilibre. Nous avons eu des échanges très réguliers et je pense que nous allons vers le mieux et j'espère qu'à cette rentrée, qui maintenant va commencer lundi prochain puisqu'il y aura eu les deux semaines de vacances de Pâques, tout soit prêt pour continuer à harmoniser au mieux, à coordonner et à mettre de manière uniforme cet équilibre entre les plateformes collaboratives de télé-enseignement, dont le logiciel le plus adéquat *Microsoft Teams* et je dis bien « et » parce que c'est très important et non pas « uniquement », les cours, les supports physiques, les devoirs qui sont donnés sur Pronote et sur Ecole Directe et où l'on demande d'avoir une certaine autonomie aux enfants de travailler comme ils le font, d'ailleurs, quand ils rentrent de l'école. Je pense que c'est très important, cela a été déjà le cas, cela a été fait. Il y a des classes où ça se passe très bien, où il y a un très bon équilibre, et il y a peut-être d'autres classes où ça se passe moins bien, nous en avons discuté et je vous ai fait le relais, Monsieur **CELLARIO**. Avoir des directives durant deux, trois ou quatre heures le matin grâce à *Microsoft Teams*, –ni vous ni moi, ne sommes habilités – sous la responsabilité des enseignants, c'est leur aptitude, leur pédagogie, ils le font très bien. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour le travail qu'ils font depuis un mois pour garder les enfants dans cette mission d'éducation et faire en sorte qu'ils ne décrochent pas, car ils ont ce besoin d'avoir un

rythme journalier qui est, je dirais, conseillé, imposé – je ne sais pas si on peut aller jusque-là – mais en tous les cas vivement conseillé et harmonisé pour que les enfants puissent se dire que « au moins le matin, de 9 heures à 11 heures ou 12 heures, j'ai des capsules vidéos, je suis aidé, je suis guidé, je peux revenir en *replay* si je n'ai pas compris telle équation, telle leçon d'histoire-géographie, et puis l'après-midi, je travaille tout seul sur mes devoirs, sur mes cours de physique, je fais une carte d'histoire-géographie etc » et donc, trouver ce bon équilibre.

Dans certaines classes, c'est très bien, et à mon avis, il faut le faire également pour celles qui ne le font peut-être pas assez. Je le redis, je sais que c'est compliqué, il faut beaucoup d'organisation, mais je sais qu'avec vos équipes, celles de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique et avec le concours de tout le monde, nous allons y arriver, Monsieur CELLARIO pour cette rentrée, dès lundi prochain.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Peut-être un mot du Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*

Vous me donnez l'occasion, tout d'abord, de féliciter et de remercier l'ensemble des personnels de l'Education Nationale, de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et l'ensemble du corps enseignant parce que lorsque la décision a été prise de fermer les établissements scolaires, il aura fallu en très peu de temps, changer de paradigme, se réinventer une modalité d'enseignement et ils l'ont fait avec une énergie, un engagement que je crois qu'il faut que nous saluions. S'il y a eu effectivement, une première semaine un peu plus compliquée parce que certains élèves avaient peut-être un peu trop de charge de travail et d'autres pas tout à fait celle qu'il fallait, les ajustements ont été recherchés, trouvés, les problèmes techniques qui pouvaient se poser ici ou là, les solutions ont été trouvées, et vraiment l'ensemble de la communauté éducative s'est très fortement mobilisée et a réussi un challenge que l'on n'aurait peut-être pas imaginé pouvoir être relevé en si peu de temps. Ils l'ont relevé et la demande que j'ai fait faire auprès des parents de savoir quel était le ressenti qu'ils avaient après ces trois semaines de travail à distance est plus que positive, puisque

plus des trois-quarts des parents disent que leurs enfants n'ont pas décroché, n'ont pas eu à pâtir de la méthode et de l'apprentissage à distance, mais qu'ils ont même progressé. Donc, vraiment il y a eu une satisfaction générale de la part des parents et nous pouvons nous en féliciter et remercier surtout l'ensemble de l'Education Nationale, des professeurs et des établissements qui ont réussi ce challenge.

Cela étant, nous avons échangé à plusieurs reprises sur une nécessité de coordonner, de mieux organiser et structurer les méthodes d'enseignement à distance, toujours nécessaire et qui doit toujours progresser. Nous avons eu des échanges pour savoir quel pouvait être ou pas le quantitatif minimum et je vous avais indiqué, lors de nos échanges privés, que c'était à la communauté éducative de le déterminer et que nous n'étions pas bien placés ni vous ni moi, pour décréter s'il fallait x heures de ceci ou y de cela, puisque ce n'était pas notre corps de métier et qu'il valait mieux le laisser faire aux professeurs qui étaient mieux placés que nous pour pouvoir l'apprécier. C'est ce qu'ils ont fait, puisque c'est une mission que j'ai demandé à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports de poursuivre, avec justement l'ensemble de la communauté éducative, et je peux vous annoncer que, dès lundi, l'harmonisation souhaitée sera au rendez-vous et que nous ne devrions plus avoir les distorsions que vous avez pu relever ici ou là et que l'ensemble des outils, que ce soient des éléments de cours virtuels au travers de plateformes collaboratives ou au travers des outils plus classiques de dialogue avec les élèves que sont Pronote et Ecole Directe, seront utilisés de manière harmonisée dans l'ensemble des établissements et des classes de la Principauté pour que cette continuité pédagogique qui a été mise en œuvre depuis la mi-mars se poursuive le temps nécessaire.

Juste pour continuer et revenir peut-être sur la question précédente, le temps nécessaire parce que nous n'avons pas fixé de date de rentrée ou de réouverture des établissements scolaires, ni de quelles classes seraient concernées et donc, que le temps nécessaire peut ne pas s'interrompre simplement dans quinze jours ou trois semaines.

M. le Président.- Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur CELLARIO pour ce complément d'information, je l'avais dit au début de mon discours de politique générale, je salue tout le travail qui est fait évidemment par les personnels de l'Education Nationale, je sais, comme je vous l'ai dit combien, c'est complexe, il y a beaucoup de sujets et ils sont à l'écoute – j'ai eu beaucoup de contacts avec eux, ils l'ont toujours été. Je suis ravi qu'il y ait pu avoir ce lundi, ces échanges, pour aboutir à quelque chose de bénéfique et de constructif, puis justement que les classes dans lesquelles, malheureusement, l'harmonisation n'est peut-être pas encore optimale, elle soit faite dès ce lundi matin et que, jusqu'à la fin du confinement, puisqu'on ne connaît pas, comme vous venez de le dire, la date précise de rentrée des élèves et les tranches d'âge, que ce soient les petits ou les adolescents, puissent continuer à travailler, à poursuivre leur parcours scolaire et leur année scolaire.

Sur l'enquête, je serai ravi d'en savoir plus au niveau des chiffres. Vous avez prononcé le mot « progresser », mais je considère que ça peut être compliqué de se motiver quand on est à la maison et de retrouver les mêmes conditions que lorsque les enfants sont avec des professeurs qui apprennent toute la journée, car selon moi, c'est indispensable et c'est la meilleure manière d'apprendre. En tous les cas, je suis heureux de cette issue par rapport à cet équilibre et cette harmonisation des plateformes. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ou est-ce que je peux terminer ? Oui.

Monsieur le Président, Monsieur ROBINO aimerait aussi prendre la parole.

M. le Président.- Je vous en prie, j'allais vous donner la parole, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur MOUROU.

Merci, Monsieur CELLARIO pour ces réponses, et effectivement c'est une bonne nouvelle que vous ayez pu progresser sur l'uniformisation des modalités d'enseignement et de télé-enseignement, je crois que c'était quelque chose de très attendu.

Je suis déçu plus sur le fait que nous n'avons pu encore fixer une date de reprise, je comprends les difficultés, mais dans la mesure où la France a fixé une date, je comprends mal que nous ne nous alignions pas sur cette date-là.

J'aurai une question subsidiaire et notamment pour les classes les plus petites, leur reprise sera-t-elle obligatoire ? Un certain nombre de parents se posent la question compte tenu des incertitudes sur le plan sanitaire, et s'interrogent sur l'éventuelle obligation de remettre leurs enfants à l'école.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, bien sûr.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*

Vous regrettez que nous n'ayons pas encore fixé de date de réouverture des établissements scolaires, mais si vous avez écouté le propos du Ministre de l'Education Nationale français ce matin, la date d'ouverture s'étale sur trois semaines. Donc, en fait, la date, il n'y en n'a pas vraiment non plus en France. Si l'on peut considérer que la réouverture des établissements scolaires en France ne sera pas effective, quel que soit l'endroit, avant le 11 mai, cela ne veut pas dire qu'elle sera, généralisée dans toute la France dès le 11 mai, ni que toutes les classes, ni que tous les établissements seront concernés. Vous avez les uns et les autres évoqué la complexité du problème et, répondre à un problème surtout s'il est complexe avant de l'avoir étudié, avant de s'être concerté, avant d'avoir pu prendre la mesure de toutes les difficultés et de toutes les questions qui sont à résoudre, serait relativement un peu fou. Donc, effectivement, pour l'heure, nous n'avons pas encore fixé de date parce que nous n'avons pas encore arrêté la réflexion, nous sommes dans un processus de concertation, que ce soit avec les parents d'élèves, que ce soit avec les corps enseignants, que ce soit avec l'ensemble des établissements scolaires parce que chacun a des éléments d'éclairage, des éléments d'information, des éléments d'analyse qu'il convient de prendre en considération, donc nous sommes en plein travail. Il n'y a pas d'urgence à décider aujourd'hui ce qu'il en est, je crois que le Ministre l'a indiqué, notre maître mot c'est : prudence. Donc, il faut avancer avec prudence, avec volontarisme bien évidemment, car il faut que l'on avance et que l'on trouve des solutions à ces délicats problèmes, mais prudence, pour l'heure, je ne peux rien vous dire de plus.

M. le Président.- Merci.

Je considère que ce soir, nous avons pu dire tout ce que l'on pouvait sur ce point.

Il faut que nous avancions, il est 20 heures 33, il y a encore beaucoup de chapitres. On y reviendra bien sûr lorsque le Gouvernement aura des choses à dire.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Allez-y, Monsieur MOUROU, une dernière intervention.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, ce ne sera pas sur le même sujet, je pense que nous sommes d'accord, la dernière réponse de Monsieur CELLARIO est claire et précise et c'est ce que nous attendons, nous sommes en pleine réflexion du coup, nous avons pu exprimer notre avis, Monsieur CELLARIO le connaît aussi au niveau de l'Assemblée, puis après, nous attendrons les décisions.

M. le Président.- Dites-nous, quelle est votre dernière question ?

M. Marc MOUROU.- C'est sur le domaine sportif. Dernier sujet éducatif-sportif.

Toutes les associations sportives de Monaco qui ont reçu un courrier de la part de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports la semaine dernière, et bien évidemment, par rapport à leurs subventions en cours de cette année. Il y a un impact financier direct par rapport aux décisions qui vont être prises, et nous leur avons demandé de répondre avant ce vendredi. Or, les délais sont un peu courts, les personnes ne peuvent pas se rencontrer, c'est un peu compliqué, aussi, de vérifier des chiffres et parfois des problématiques un peu complexes se présentent, je ne voudrais pas lancer le débat, mais je vais juste donner un ou deux points.

Sur les subventions dites « extraordinaires » qui sont allouées aux associations sportives de Monaco, il y aura bien évidemment les mois de mars, d'avril, de mai et peut-être de juin où les associations ne participeront pas à des compétitions ou à des exhibitions ou autres, alors il paraît assez logique et assez juste de leur demander, du coup de ne pas utiliser cette somme et que celle-ci soit peut-être redonnée à l'Etat. Là encore il faut regarder, affiner, parce qu'il y a peut-être des assurances annulation ou des frais qui avaient été engagés.

En revanche, au niveau des subventions de fonctionnement, peu de visibilité, qui malheureusement est très faible, puisque beaucoup

d'associations, vous le savez, c'est d'ailleurs une grande majorité, ont des salariés et que ces associations utilisent des enceintes sportives, je pense, par exemple, au Stade Louis II et à l'heure actuelle, nous ne savons pas quand le Stade Louis II et d'autres enceintes sportives à Monaco vont rouvrir, et quand il sera possible aux pratiquants de venir et de faire leur sport. Du coup, il va y avoir des réponses par rapport aux associations qui vont être impossibles à l'heure actuelle et surtout qui vont être compliquées au niveau financier et économique pour elles. Je vous remercie, Monsieur CELLARIO.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*

Si vous voulez attirer notre attention sur le fait qu'il faut donner un petit peu plus de temps aux associations et qu'il faut qu'on les accompagne dans la demande qui a été formulée, je vous réponds « oui » tout de suite, la difficulté c'est qu'il y a un Budget Rectificatif qui est à construire et un Budget Primitif également, avec des échéances qui nous échappent un peu et pour lesquelles il faut que nous ayons des éléments de réponse.

Juste un point sur la saison actuelle. Les associations savent très bien que depuis, *grosso modo*, la mi-mars et pour le reste de la saison, leur activité va être quasiment réduite à zéro. Donc, il y a quand même une simple règle de trois à faire sur un certain nombre de choses. Alors, qu'il faille leur donner du temps, qu'il faille les accompagner, oui, mais il fallait bien quand même aussi que nous lancions le processus, d'autant que le processus de l'année prochaine va s'enclencher très vite en même temps, parce que construire – et vous participez à la Commission Nationale des Sports, donc vous connaissez la complexité de la compilation des données – le processus suivant va nous rattraper de toute manière. Donc, il faut quand même qu'on les engage dans cette voie.

M. le Président.- Merci.

Nous sommes sur ce chapitre important, puisqu'il contient la ligne « Mesures Covid », est-ce qu'il y a d'autres élus qui souhaitent s'exprimer ? Je pense que c'est à ce chapitre que nous devrions parler du dernier point important aujourd'hui, qui n'est pas réglé entre le Gouvernement et le Conseil National.

Est-ce qu'il y a des interventions, sinon j'en ai une sur les loyers commerciaux et les bureaux du secteur privé ?

Madame AMORATTI-BLANC, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Est-ce que je peux faire une réponse rapide sur ce que Monsieur SEYDOUX a dit dans son rapport ?

M. le Président.- Oui, bien sûr.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Trois points très simples puis également un point qu'a soulevé, à juste titre, Monsieur VAN KLAVEREN. L'idée n'était pas que nous étions au début réticents, je veux bien insister là-dessus, quant à l'approche, mais il fallait chiffrer les besoins de manière réaliste et pragmatique et c'est vrai qu'un montant, et nous en avons parlé lors de notre séance privée en Commission Plénière d'Etude, il fallait le faire vivre, lui donner corps, c'est que nous avons cherché à faire avec le RME, avec les aides aux sociétés et c'est ce que nous avons réussi à faire en concertation avec vous. Donc, je salue là encore le travail que nous avons fait ensemble pour donner corps à des montants et à des concepts quels qu'ils soient. C'est pour cela que j'ai tendance à considérer que, oui, les prêts ne sont évidemment pas des aides directes, mais c'est quand même quelque part une aide que l'Etat apporte puisque, sinon, je pense que les banquiers auraient été beaucoup plus réticents à prêter. Donc, nous injectons par ce biais-là et grâce à l'intervention de l'Etat de l'argent dans l'économie, certes pas aussi directement qu'avec des aides types RME ou aides aux sociétés, mais nous jouons également notre rôle. Il y a plusieurs dizaines de dossiers qui ont déjà été traités, il y en a plusieurs centaines qui arrivent et qui sont traités par le Fonds de Garantie qui se réunit tous les jours cette semaine et la semaine prochaine. Nous avançons...

M. le Président.- Si vous voulez bien sur ce point, le Ministre d'Etat a, dans son intervention liminaire et dans les échanges que nous avons eus, indiqué que même sur des prêts supérieurs à 50.000 €, il allait y avoir une réflexion sur l'accélération de cette procédure.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* L'accélération, elle se passe de manière empirique puisque la plupart des dossiers aujourd'hui sont de gros dossiers. Ce qu'il faut voir, il y a eu aussi, deux phases.

La première phase, c'était essentiellement des dossiers d'urgence, de trésorerie inférieure à 50.000 €, qui ont constitué 80 à 85 % des demandes et les dossiers les plus grands nécessitent davantage de temps au niveau de l'expert-comptable ou au niveau du banquier qui est concerné. Mais une fois qu'il arrive au Fonds de Garantie, et c'est le sens des propos du Ministre, il est traité dans les deux-trois jours qui suivent. Donc, c'est aussi pour cela qu'aujourd'hui, nous pouvons constater une forme d'accélération dans la manière dont les dossiers supérieurs à 50.000 € sont traités.

Le dernier point et il est très important, Monsieur VAN KLAVEREN a évoqué la nécessité de « consommer plus localement ». C'est vrai que dans les réflexions sur le déconfinement, si vous voulez, nous sommes déjà depuis quelques jours, et ça nous fait du bien à tous, en train de travailler sur le plan de sortie, sur le plan économique et nous en parlerons, bien évidemment, avant la mise en place de quelles que mesures que ce soient lorsque nous aurons aussi reçu les instructions du Prince Souverain, mais nous en parlerons également bien sûr avec vous dans le cadre des prochains Comités de suivi. Et lorsque le temps de la réflexion plus prospective aura démarré, ce que j'espère, là-encore, le plus rapidement possible, le Ministre a des idées et des initiatives dans ce sens pour nous aider et vous l'avez évoqué vous-même, à repenser un peu le Monaco de demain et la consommation qui devra être la nôtre, eh bien, il faudra, en effet, consommer et dépenser davantage monégasque et là nous y reviendrons, nous devons être, une fois encore, moins dépendants de cette forme de mondialisation, y compris pour les semaines et les mois qui viennent, pour aider les partenaires économiques à redémarrer le plus vite et le plus fort possible.

Voilà c'est tout ce que je souhaitais dire, mais comme c'étaient des aides économiques, ça me semblait légitime d'intervenir à ce stade et à vous remercier de vos interventions et de vos propositions.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI. Merci à tous les services impliqués pour débloquer les aides, débloquer les prêts.

Nous sommes dans notre rôle, je vous l'ai dit tout à l'heure. Ce qui compte au fond, aujourd'hui, pour les entrepreneurs, les travailleurs indépendants, ce ne sont pas nos discours ici, ce ne sont pas non plus les promesses faites, c'est quand l'argent arrive sur leur compte. C'est vrai que par exemple, une entreprise tout à l'heure dont j'ai donné les coordonnées, n'a pas encore eu le C.T.T.R., ni le prêt, et elle est vraiment en difficulté.

C'est notre rôle de dire que tout ce qui est un peu trop bureaucratique et tout ce qui est un peu trop long, nous aimerions que ce soit moins bureaucratique et moins long, après il y a des contraintes et des réalités auxquelles vous devez faire face, Monsieur CASTELLINI. Je crois que nous sommes en phase sur l'analyse et vous faites tout ce que vous pouvez pour faire accélérer. Merci.

Nous passons, à mon avis, au point le plus important, je ne sais même pas s'il faut parler de divergences, car le Gouvernement n'a pas fait connaître sa position, en tous les cas sur l'absence de décision, alors que nous sommes au cœur de la crise et nous sommes face à une grande inégalité, parce que l'Etat, Gouvernement et Conseil National, ensemble, ont pris leurs responsabilités. Globalement les commerçants et les sociétés en difficulté, locataires des Domaines, ont une suspension pendant trois mois de leur loyer, pour le moment, ils ne payent pas leur loyer. Ce n'est pas du tout le cas de nombreux commerçants et de nombreuses sociétés qui sont impactés tout autant que les locataires des Domaines, qui eux sont dans le secteur privé et qui sont confrontés, il fallait s'y attendre, ce n'est pas surprenant, à des réactions très différentes, selon le propriétaire auquel nous avons à faire face. J'ai des choses à dire, mais tout d'abord, Madame AMORATTI-BLANC souhaite intervenir.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais dire quelques mots sur la proposition de loi n° 250 votée il y a quinze jours maintenant et qui imposerait, notamment aux bailleurs privés une réduction de 20 % des loyers aux commerciaux et des bureaux du secteur privé pour un trimestre, pour les locataires dont l'activité est arrêtée ou fortement impactée par la crise, dans l'attente de la transformation par le Gouvernement de ce texte en projet de loi, dans un délai que nous espérons très prochain.

Je tiens ce soir à féliciter les nombreux bailleurs qui ont devancé cette proposition de loi et qui ont déjà, d'eux-mêmes, mis en place des réductions de loyer qui vont parfois bien au-delà des 20 %. Ils contribuent, à leur place, au véritable élan de solidarité nationale qui s'impose en ces temps difficiles. Si l'objectif partagé par tous est bien évidemment que personne ne soit contraint de fermer son entreprise en raison de la crise, cette mesure économique permettra non seulement aux locataires de limiter un minimum leurs dépenses, mais assurera par la même occasion aux propriétaires de maintenir leurs baux. Un locataire qui ne peut payer, c'est un local vide pour un bailleur. En ces temps de crise, trouver de nouveaux preneurs s'avèrera très compliqué et j'espère de tout cœur que les entreprises ne seront pas contraintes de mettre la clé sous la porte, parce que certains propriétaires se seront montrés trop intransigeants.

J'en appelle donc, ce soir, à la responsabilité et à la solidarité de l'ensemble des bailleurs du secteur privé qui louent leurs locaux à des entreprises impactées par la crise, afin qu'ils participent à cet effort collectif, dans l'intérêt économique de la Principauté, dans leur intérêt particulier et au nom de l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Y-a-t-il une autre intervention sur les loyers ? Monsieur LOBONO, Président de la Commission du Logement.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Un mot pour aller dans le sens de ce que disait ma collègue Nathalie AMORATTI-BLANC. C'est vrai que beaucoup de bailleurs se sont spontanément tournés vers leurs locataires quand ils étaient impactés, nous le voyons à une vitrine qui est fermée, à un magasin ou un bureau, nous savons qu'il n'y a plus d'activité. De façon assez globale, je pense qu'une majorité de bailleurs a joué le jeu, mais le principe d'une loi, je crois que c'est d'appliquer un principe un peu général pour les plus réticents. Quand nous faisons une loi pour interdire quelque chose dans la société, c'est souvent parce qu'il y a des risques que certains dérapent. Donc, de façon globale, les personnes vont bien se comporter, mais quelques-uns pourraient déraiper, donc, nous faisons une loi qui s'applique à tous, mais là en l'occurrence, cette proposition de loi n° 250 est extrêmement raisonnable. Lorsque l'on entend Monsieur Bruno LEMAIRE qui appelle les banques foncières en France à exonérer et faire

trois mois de gratuité aux locataires concernés, nous, nous sommes sur une proposition de loi qui appelle à une remise de 20 % sur les loyers et sur un échelonnement du paiement de la moitié de ce loyer.

Je crois que c'était un bon compromis et j'espère que ça l'est encore, c'est quelque chose de concret qui permettait à tous de se retrouver dans cette situation et de faire en sorte que cet effort collectif soit partagé par tous.

Merci.

M. le Président.- Un mot pour appuyer et nous allons écouter bien sûr, Monsieur le Ministre d'Etat, pour donner la position du Gouvernement ce soir. Cette proposition, vous l'avez dit, qui a été votée à l'unanimité de tous les Conseillers Nationaux, elle est très raisonnable et très équilibrée. Vous pensez bien qu'elle a donné lieu à des débats entre ceux qui souhaitaient aller plus loin et ceux qui ne le souhaitaient pas. C'est vraiment un accord consensuel sur une base minimale très modérée, 20 % vous l'avez rappelé.

Nous considérons que tout le monde économique est concerné et touché par cette crise. Les salariés, beaucoup souffrent aujourd'hui du chômage temporaire ou d'une menace de perdre leur emploi. Beaucoup d'entreprises ont vu leur chiffre d'affaires baisser, les travailleurs indépendants, les commerçants, les sociétés, il faut que tout le monde se sente concerné. L'Etat est exemplaire, en particulier sur le sujet des loyers dans les Domaines, alors nous ne demandons pas à tous les bailleurs privés de faire l'effort exemplaire de l'Etat, mais il faut qu'ils se sentent tous concernés, tous les acteurs économiques sont impactés. Pourquoi une catégorie seulement, les propriétaires de locaux à usage commercial ou de bureaux, ne seraient pas concernés par cet effort collectif et de solidarité, bien sûr seulement quand les locataires subissent un impact fort, activité arrêtée ou activité fortement en baisse à cause de la crise ? On me cite un ou deux exemples de sociétés qui font des chiffres d'affaires supérieurs, je veux bien, mais il faut vraiment aller les chercher en ce moment, pour nous expliquer qu'il y a des entreprises qui progressent beaucoup. Moi, j'en vois plutôt beaucoup qui, malheureusement, ont perdu tout leur chiffre d'affaires en quelques semaines. Nous, on dit que l'Etat a un rôle à jouer. Notre conviction c'est que même si beaucoup de propriétaires ont joué le jeu, vous l'avez rappelé, je sais que c'est un sujet sur lequel Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances

et de l'Economie, Monsieur Jean CASTELLINI s'est déjà exprimé, tant mieux et certains ont fait plus. Il y a des grands bailleurs à Monaco, nous avons des exemples, qui ont consenti à 50 % et même au-delà de remise pendant un trimestre, mais il n'empêche qu'il y a une minorité, et c'est une réalité aussi, dans un pays à taille humaine, nous connaissons un certain nombre de cas de propriétaires récalcitrants, qui ne font aucun effort, qui sont sourds aux difficultés fortes et réelles de leurs locataires dans le secteur privé. Ils ne tiennent pas compte de la crise, du contexte actuel, d'un effort de solidarité et seraient donc les seuls à s'autoexclure de l'effort collectif, par décision arbitraire de leur part. Eh bien, ce n'est pas acceptable, Monsieur le Ministre, l'Etat a une occasion forte de montrer sa capacité à réguler un secteur dans lequel tout le monde ne joue pas le jeu, donc ce n'est pas un monde de bisounours, où il suffirait de dire « mettez-vous d'accord, nous vous le demandons » et par miracle, la main invisible du marché viendrait mettre les personnes d'accord.

Notre idée c'est donc de donner un cadre, un signal, pour que personne ne se dédouane de sa participation inéluctable à cet effort de solidarité commun dans le pays, qui doit être fait par tous. Nous, nous avons pris nos responsabilités. Oui c'est clivant, je le sais bien. Il faut un peu de courage. Je reçois quelques interventions d'importants propriétaires qui ne sont pas très contents. Eh bien nous ne sommes pas là pour plaire à tout le monde. Nous sommes là pour défendre l'intérêt général et pour défendre des mesures qui nous semblent justes et équitables d'un effort solidaire, partagé un peu aussi par les propriétaires de ces locaux commerciaux et à usage de bureaux.

Vous nous dites, dans votre déclaration liminaire, Monsieur le Ministre d'Etat, que le Gouvernement va prendre ses responsabilités, eh bien moi je vous le dis ce soir, vu l'urgence de la situation, c'est maintenant ou jamais, parce que si vous prenez vos responsabilités après les faillites et les dépôts de bilan, dans un trimestre, vous n'aurez pas pris vos responsabilités quand il fallait les prendre. Oui, nous ne sommes pas d'accord, il y a aussi les chantiers, nous en avons parlé, mais je n'y reviendrai plus. J'aimerais quand même que le Gouvernement au-delà de nous dire « on réfléchit, on va voir », qu'il nous dise « non » et il assume et nous verrons les résultats ou qu'il nous dise « oui », mais alors qu'il fasse quelque chose.

Merci, Monsieur le Ministre d'Etat, de bien vouloir nous donner votre sentiment.

M. le Ministre d'Etat.- Sans effet de manche, aucun, parce que le sujet ne s'y prête pas, je crois que nous sommes d'accord sur plusieurs points.

Incontestablement le premier, c'est sur la vision de l'Etat. L'Etat protège et régule.

Le deuxième point sur lequel nous pouvons nous mettre d'accord, c'est qu'effectivement tout le monde doit être solidaire face à une crise exceptionnelle.

Le troisième point sur lequel nous pouvons nous mettre d'accord, c'est que nous devons protéger, dans les meilleures conditions possibles, les activités qui pourraient être particulièrement affectées par cette crise au point de ne pas pouvoir payer le loyer, dans le secteur privé, évidemment, je parle des sociétés ou des commerces qui seraient dans le secteur privé. Donc, vous voyez, il y a quand même un ensemble de points qui constituent une base de dialogue.

Ceux sur lesquels nous ne sommes pas encore totalement au clair, c'est le mécanisme pour y arriver, nous souhaitons encore une fois que la loi évidemment protège, mais qu'elle organise la concertation plutôt qu'elle ne force qui que ce soit à faire quoi que ce soit. Je pense que dans ce domaine, il y a un mot-clé qui a été prononcé par Madame AMORATTI-BLANC, c'est la notion de « responsabilité » et pour ce faire, comme vous, je salue un certain nombre de bailleurs privés et ils sont très largement majoritaires dans notre pays, qui ont, sans aucune incitation de l'Etat et sans aucune forme d'obligation, décidé d'eux-mêmes d'une réduction largement supérieure à 20 %. Il reste effectivement, un petit nombre de personnes, ce nombre se réduit tous les jours, puisque nous y faisons très attention, que le Président appelle « irréductibles » et qui sont probablement, effectivement, des personnes qu'il faut encore convaincre. Et donc, c'est pour ce tout petit nombre de personnes que l'on pourrait, éventuellement, imaginer un mécanisme qui les conduise à se concerter. La question immédiate qui se pose après, c'est, que se passe-t-il s'ils ne se mettent pas d'accord ? Et là, vous souhaitez une application stricte à - 20 %, mais peut-être que c'est plus qu'il faudrait faire et nous réfléchissons davantage à un mécanisme qui pourrait remettre en cause, mais rien n'est arrêté et nous n'avons pas encore complètement défini ce que pourrait être ce mécanisme, mais un mécanisme qui pourrait être de nouveau de renvoyer devant le Tribunal de Première Instance en référé, la décision d'arbitrer si nécessaire ce différend civil entre un bailleur et son locataire.

Vous voyez et vraiment en dehors de toute polémique, il y a énormément de points qui nous permettent de penser que l'on peut trouver un compromis. Il faut nous laisser du temps, parce que nous voyons bien aussi que les discussions que nous avons ensemble sur ce projet de loi contribuent à organiser la concertation au point même que le nombre, comme je vous l'ai dit, de personnes qui sont ou qui peuvent être déclarées comme « irréductibles » se réduit tous les jours.

Donc, regardons comment nous pouvons faire et regardons effectivement s'il y a une situation réelle à traiter en urgence. Pour l'instant, nous sommes encore dans ce que je vous ai dit, c'est-à-dire un peu plus avancé que la réflexion, nous avons des propositions à vous soumettre, mais nous aurons aussi des propositions à vous soumettre la semaine prochaine, mais pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de vous les donner ce soir.

M. le Président.- Bien. Rapidement parce que l'heure tourne, le Président de la Commission de Législation veut s'exprimer, puis Monsieur Franck LOBONO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué la possibilité de renvoyer le litige qui concernerait un bailleur et un locataire vers le Tribunal de Première Instance, mais pour pouvoir permettre aux juridictions monégasques de statuer, il faut une base légale à cela, il faut que nous fixions un curseur initialement, pour permettre au juge d'appliquer effectivement ce curseur, pour savoir si c'est applicable ou pas. Aujourd'hui, il suffit juste d'appliquer ce curseur aux entreprises ou à un certain nombre d'activités qui seraient concernées considérablement par la crise, pour impacter directement cette réduction du montant du loyer, 20 %, peut-être moins, peut-être plus, vous avez évoqué un chiffre supérieur, c'est à discuter et à définir bien évidemment. Ces entreprises qui sont en difficulté, on peut aujourd'hui les identifier et nous n'avons pas besoin de renvoyer devant un juge, qui mettrait un certain temps pour pouvoir statuer, qui devra interférer dans une relation contractuelle, qui plus est à plusieurs semaines, plusieurs mois, après que, peut-être, la crise soit terminée.

Actuellement, le Palais de Justice est fermé, je ne vois pas aujourd'hui comment on pourrait prendre cette solution et renvoyer devant une juridiction pour pouvoir statuer en l'état et pouvoir appliquer

une réduction immédiate du loyer, parce que c'est immédiatement qu'il faut une solution pour ces locataires, ce n'est pas dans plusieurs semaines, ni plusieurs mois.

M. le Président.- Monsieur LOBONO souhaitait également dire un mot, puis nous allons continuer, je crois que le Gouvernement a donné sa position et nous aussi, et le Ministre d'Etat nous a annoncé qu'il nous donnerait de nouvelles informations la semaine prochaine.

M. Franck LOBONO.- Dans tout ce que nous sommes amenés à gérer autour de cette crise, vous nous avait dit « laissez-nous du temps ». Ce n'est pas nous, mais les entreprises qui n'ont pas le temps aujourd'hui, la réalité est là. Quand vous dites « qu'il va falloir voir les entreprises qui ne pourraient pas payer leur loyer », ce n'est pas que le loyer qu'elles ne peuvent pas payer, c'est un ensemble de frais. La démarche et la réflexion du Conseil National dans la proposition de loi n° 250, est de limiter la réduction à 20 %, c'est de prendre en compte évidemment, la nécessité du bailleur de recevoir ce qu'il a l'habitude de recevoir tous les mois, minoré un petit peu, pour malgré tout, aider un peu l'entreprise face à la globalité des frais qu'elle doit continuer de payer malgré l'absence de revenus. Il y a deux jours, nous avons reçu, avec Madame BERTANI, une entreprise à Monaco, de 25 salariés, qui est fermée, qui n'a plus d'activité, qui est à zéro, trois, quatre, cinq courriers avec un bailleur, refus catégorique. Nous avons des exemples malheureusement et ça c'est un exemple concret, 25 salariés, un chef d'entreprise qui a zéro chiffre d'affaires, qui va être encore à zéro dans les mois qui viennent, parce que son établissement rentre dans la catégorie de ceux qui sont obligés d'être fermés et son bailleur ne veut rien entendre à ce stade. Cette loi que vous envisagez, ça doit être un cadre pour les « irréductibles », un cadre minimum, qui peut-être va ouvrir sur une petite négociation, mais tout cela doit aller rapidement.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

Tout le monde s'est exprimé, tout le monde connaît les positions du Gouvernement et du Conseil National.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un point.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- En réalité, si je vous entends bien, vous avez un cas.

M. le Président.- Non, non.

M. Franck LOBONO.- Non.

M. le Ministre d'Etat.- Vous en avez d'autres ?

Cela nous intéresse aussi, ce n'est pas que nous ne sommes pas à l'écoute, mais ça nous intéresse.

M. le Président.- Je vous ai donné deux noms d'entreprise, tout à l'heure, donc demain nous allons regarder.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'était pas sur les mêmes affaires.

M. le Président.- Nous allons regarder les *e-mails* et les courriers que nous recevons. Malheureusement il y en a beaucoup plus.

M. le Ministre d'Etat.- Vous nous avez donné des entreprises qui avaient estimé qu'une semaine entre le moment où elles déclaraient la difficulté et le fait de mettre en paiement le C.T.T.R, c'était trop long.

M. le Président.- Non, il y a eu cinq semaines d'instruction du dossier pour une des deux, il faudra que je regarde le détail des deux dossiers.

M. le Ministre d'Etat.- Encore une fois, je tiens à défendre l'Administration, nous travaillons extrêmement vite et une semaine, ça reste peu.

M. le Président.- Je vous parle du feu vert de l'Inspection du Travail après plusieurs semaines de travail, mais nous comprenons bien, il y a 22.000 dossiers.

M. le Ministre d'Etat.- Donc voilà, deux entreprises, donnez-nous et j'insiste beaucoup, donnez-nous l'ensemble des entreprises.

M. le Président.- Nous allons regarder demain matin tous les *e-mails* que les vingt-quatre Conseillers Nationaux ont reçus, les messages, les courriers.

M. le Ministre d'Etat.- Merci beaucoup.

M. le Président.- Ce n'est pas notre boulot non plus de faire le travail des services du Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Pardon, allez-y.

M. le Président.- Ce n'est pas à nous de vous saisir. Des sociétés ont saisi les services administratifs, et c'est à vous de traiter les dossiers des sociétés.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Par rapport à celle qu'évoque, par exemple Monsieur LOBONO, c'est un cas dont peut-être un de nos services a eu connaissance, moi je n'en ai pas connaissance...

M. Franck LOBONO.- Là, en l'occurrence, la société à laquelle je faisais référence, la dernière que nous avons reçue, a écrit déjà à Monsieur CASTELLINI, il y a quelques jours, elle a été contactée par un service donc vous êtes en connaissance du dossier.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Donc, ça veut dire que le dossier est suivi et cela permet de dire, il y a la question du loyer d'un côté, mais revenons sur les aides. Aujourd'hui, les salariés de cette entreprise sont en C.T.T.R. j'imagine ?

M. Franck LOBONO.- Complet, sauf deux.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Voilà, une grande majorité de cette charge va disparaître ou si elle a déjà été payée a disparu, il y a également l'aide, mais je ne sais pas quel est son chiffre d'affaires, aujourd'hui si elle rentre dans la catégorie. Cela m'intéresse vraiment et on en reparlera tout à l'heure,

mais que l'on puisse prendre en considération le *package* global et dès le début, nous avons dit que certaines de ces aides, qui étaient des aides directes de l'Etat, pouvaient, au moins dans un premier temps, pallier la déficience du propriétaire privé.

Après, bien évidemment, nous ne souhaitons pas que les exemples, comme ceux que vous évoquez, d'absence de communication entre bailleur et preneur se généralisent ou soient nombreux, au contraire.

M. Franck LOBONO.- L'avantage d'une loi, c'est que cela permettrait de régler les choses une bonne fois pour toute pour les « ultra irréductibles ».

M. le Président.- Nous avons un cas drôle, enfin « drôle », parce qu'il est quand même incroyable, mais il existe, je vous le donnerai demain aussi, d'une société qui a deux propriétaires qui se partagent la propriété du local loué. Un est d'accord pour faire une baisse de loyer, l'autre, non, et donc comme ils sont à parts égales, pour l'instant, il n'y a pas de décision.

Je m'adresse aux commerçants et aux sociétés qui nous écoutent. Il y a encore beaucoup de cas qui ne sont pas réglés par le consensus, vous ne pouvez pas le nier, c'est une évidence. Une majorité peut-être de propriétaires qui ont fait l'effort et c'est tant mieux, nous l'avons dit, mais une minorité sur des centaines de locations, cela fait des dizaines de problèmes. Voilà la réalité.

Je crois que nous ne pouvons pas aller plus loin ce soir.

Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Il y a d'autres problèmes qui vont surgir aussi à compter du 1^{er} mai, puisque ce sera l'échéance, le départ d'un nouveau trimestre de loyer à payer, et il y a de nouvelles difficultés qui vont survenir à ce moment-là.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. Thomas BREZZO.- Bien sûr, Monsieur CASTELLINI, vous entrez dans votre local à partir du 1^{er} mai, et votre trimestre commence le 1^{er} mai, nous ne sommes pas sur un trimestre civil, nous sommes dans un trimestre contractuel qui est voulu par votre

contrat de bail, donc il y aura de nouvelles difficultés qui vont survenir, je vous le dis, en début du mois de mai.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Sauf pour ceux qui ont déjà proposé et opté pour une mensualisation, donc là encore, je pense que c'est la grande majorité et s'il y a des cas qui, aujourd'hui, demandent encore au début du trimestre et par trimestre, ce sont typiquement ceux que nous voulons regarder.

M. le Président.- Merci beaucoup, je crois que nous avons été suffisamment informés de part et d'autre, je vous propose de mettre aux voix cet important chapitre 9 « Aides industries, commerces et tourisme » avec ces mesures Covid.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	
CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	
701.902 : FR.ETUDES URBAN.& GDS TRAV.	3 770 000
701.903 : TELECABINE JARDIN EXOT./ROCHER	500 000
701.905 : AMELIORATION ACCES OUEST	800 000
701.906 : GALERIE SECURITE RAINIER III	700 000
701.907 : AMELIOR.SECU.TUNNELS ROUTIERS	500 000
701.9071 : AMEL.SECU.TUNNELS ROUTIERS II	600 000
701.9132 : URB.SNCF-ILOT CHARLES III	7 000 000
701.9133 : URB.SNCF-ILOT CANTON	1 825 000
701.9134 : URB.SNCF-ILOT RAINIER III	1 700 000
701.9137 : URB.SNCF-ILOT PASTEUR	38 000 000
701.914 : TCSP	500 000
701.997 : AMELIORATION RESEAU FERROV.	1 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	56 895 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	
704.909 : ESCALIERS MECANIQ. BEAUSOLEIL	
704.919 : ECLAIRAGE PUBLIC-EXTENS. MODIF.	1 225 000
704.920 : EGOUTS	2 020 000
704.9201 : EGOUTS TRIENNAL	840 000
704.9281 : HELIPORT EXTENSION (RENOV)	1 000 000
704.950 : SIGNALISATION ROUTIERE	150 000
704.983 : TELESURVEILLANCE	304 100
704.9831 : TELESURVEILLANCE EXTENSION	100 000
704.985 : AMENAGEMENT JARDINS	362 000
704.9852 : AMENAGEMENT JARDINS FONTVIEILL	
704.9861 : STATION EPURAT. EAUX TRIENNAL	2 800 000
704.991 : RESERVOIR D'EAU	1 500 000
704.993 : UVET	1 200 000
704.994 : DEV.DURABLE & ENERGIES RENOUV.	293 000
704.9941 : PERFORMANCE ENERGETIQUE	660 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	12 454 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre 4.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	
705.904 : ETABLIS.ENSEIG.FANB ROQUEVILLE	1 900 000
705.905 : OPERATION L'ENGELIN	2 000 000
705.907 : GRAND IDA	35 000 000
705.908 : OPERATIONS DOM. INTERMEDIAIRES	29 000 000
705.9081 : OPERATIONS DOM. INTERMED. (2)	9 000 000
705.913 : AMENAGEMENT STELLA	80 000
705.914 : OPERATION LE MAS-HONORIA	20 000 000
705.917 : OPERATION LE BEL AIR	5 700 000
705.919 : LIERRES/DESCLAVT ANNONCIADE II	2 000 000
705.920 : OPERATION DU DEVENS	
705.921 : OPERATION GRANDE-BRETAGNE	800 000
705.928 : CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR	1 200 000
705.9301 : CTRE GERONTOLOG.CENTR. ENERGIE	690 000
705.9307 : CHPG MAINTIEN à NIVEAU	10 200 000
705.9321 : REHABILI./RECONST. CAP FLEURI	22 000 000
705.940 : TRAVAUX DOMAINES	8 317 000
705.946 : OPE. TESTIMONIO II ET II BIS	54 000 000
705.982 : ACQUISITION TERRAINS-IMMEUBLES	
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	201 887 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	
707.9141 : STADE LOUIS II	715 100
707.9145 : REHABILITATION STADE LOUIS II	534 800
707.9146 : GROS TRAVAUX STADE LOUIS II	12 000 000
707.970 : STADE NAUTIQUE RAINIER III	300 000
707.992 : INVESTISSEMENTS GD PRIX AUTO.	
707.994 : EXTENSION QUAI ALBERT 1ER	10 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	23 549 900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	
708.904 : ACQUISITION INST.MATERIEL INFO	1 000 000
708.9042 : TRANSITION NUMERIQUE	45 000 000
708.905 : RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM.	591 000
708.908 : PLAN NUMERIQUE SCOLAIRE	1 060 000
708.910 : NUM. DE FONDS DOCUMENTAIRES	100 000
708.911 : POSTE DE POLICE	50 000
708.912 : ASSISTANCE ECHANGE AUTOMATIQUE	1 295 600
708.913 : SURELEVATION SURETE PUBLIQUE	8 000 000
708.916 : ACCESSIBILITE PMR	1 000 000
708.917 : POSTE POLICE LARVOTTO	5 000 000
708.944 : ACQ. EQUIP. AFFAIRES MARITIMES	
708.945 : ACQUISIT.EQUIPEMENTS POMPIERS	602 000
708.9451 : ACQUISIT.EQPMENTS POMPIERS (2)	248 000
708.946 : SECURITE NUMERIQUE	4 662 000
708.947 : SECURITE NATIONALE	1 664 600
708.979 : TRAVX.AMELIO & EXTENS.BAT.PUBL	9 545 000
708.9792 : TRAVAUX SMBP-BATIMENTS PUBLICS	8 456 000
708.9793 : TVX SMBP-BATIMENTS PUB. 2019	2 350 000
708.992 : OPERATION DE LA VISITATION	50 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	90 674 200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.- Nous passons aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Président.- Alors là il faut se référer effectivement à la page 96 du fascicule budgétaire.

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

Je vois que Monsieur Guillaume ROSE a une intervention à faire, je ne sais pas comment vous pouvez la raccrocher maintenant. Ecoutez, éventuellement, je vous donnerai la parole dans le cadre des explications de vote, vous pourrez poser la question à ce moment-là.

Nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES		
8201 : DONS - DENJS	250 000	250 000
8217 : EDUC.NAT.-FORM ETUD. ETRANGERS	50 000	50 000
8218 : CONTRAT HABIT. CAPITALISATION	5 000 000	8 849 000
8220 : FISCALITE DE L'EPARGNE	10 000	10 000
8230 : FONDS VERT NATIONAL	54 039 000	28 115 500
8231 : FONDS DEPENDANCE	100 000	2 000 000
8232 : GARANTIE ETAT - COVID	10 000 000	50 000 000
TOTAL DU CH 82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	69 449 000	89 274 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce compte spécial du trésor.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

83-COMPTES D'AVANCES		
8300 : AVANCES SUR TRAITEMENTS	100 000	100 000
8310 : AVANCES EXCEPT.SUR TRAITEMENTS	50 000	50 000
8343 : PRESTATIONS MALADIE MAIRIE	4 500 000	4 500 000
8361 : AVANCES DIVERSES	1 026 000	1 950 000
8367 : AVANCES AUX ENTREPRISES	300 000	300 000
8370 : ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	300 000	185 000
8372 : AVANCES CONTRIBUTION CULTURE	300 000	300 000
8373 : AVANCES COVID	60 000 000	60 000 000
TOTAL DU CH 83-COMPTES D'AVANCES	66 576 000	67 385 000

M. le Président.- Nous nous sommes expliqués, tous ces comptes spéciaux vont nous aider et aider le Gouvernement à mettre en place des mesures de soutien et d'aide, c'est pour cela que nous n'allons pas reprendre à ce stade nos explications. Je mets aux voix ce Compte Spécial du Trésor.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

(Adopté).

Et je crois, chers collègues, que cela termine les lignes modifiées, c'est bien cela Monsieur le Secrétaire Général ?

M. le Secrétaire Général.- Oui parfaitement, Monsieur le Président.

M. le Président.- Nous allons maintenant motiver le vote, puis voter la loi de Budget Rectificatif, vous avez trois minutes pour vos explications de vote, pour ceux qui ne l'ont pas déjà expliqué, je crois que la moitié des élus se sont déjà expliqués, lors notamment de la discussion générale.

Comme à l'accoutumée, nous commençons par les explications de vote du Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, mais ce soir exceptionnellement peut-être par Monsieur ROSE, car il a une remarque qui est plus ciblée sur un chapitre qui est passé. Je pense que vous pourriez commencer, tout en expliquant votre vote, pour que l'on respecte la forme.

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Une remarque sur la CAMTI-CARTI qui me tient beaucoup à cœur.

Nous avons remarqué que les aides qui ont été allouées à hauteur de 1.800 € et complétées par 3.200 € pour les très petites entreprises et pour les indépendants, ont été extrêmement appréciées d'autant plus que, comme vous le savez Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, nous avons un tissu économique extrêmement fertile en petites entreprises. Or, nous avons aussi des micro-entreprises, et ces micro-entreprises qui font moins de 12.000 € de chiffre d'affaires annuel échappent à cette aide, ce qui

est compréhensible pour les effets d'aubaine bien évidemment, mais ne serait-il pas possible de faire un effort en évitant pour ces entreprises en question la CAMTI-CARTI pour cette période ?

Et sinon pour le reste, comme vous l'avez deviné, et à la suite de mon intervention, je voterai bien évidemment ce Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Un mot, je pense, de Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui simplement pour dire que je ne peux pas prendre de décision pour le compte des Caisses Sociales, il y a déjà un certain nombre – et Monsieur GAMERDINGER le suit également de près – d'entités qui se sont rapprochées des Caisses Sociales pour demander le report. À ce stade, il n'y a pas eu d'exonération qui a été proposée, mais là encore, soyons pragmatiques, nous pourrions regarder au cas par cas les demandes qui sont faites, d'autant plus que les montants ne doivent pas être très importants et peut-être que le nombre d'entreprises ne l'est pas non plus. On savait depuis le début que malgré tout notre travail collectif, nous aurions des « trous dans la raquette » et là, vous en exposez un, l'idée c'est de le regarder également et puis de voir comment trouver une solution, qui ne me permet pas aujourd'hui de m'exprimer, de prendre une décision sur le siège concernant des entités qui ne dépendent pas du Gouvernement, vous savez comment fonctionnent les Caisses Sociales, il y a un certain nombre de comités qui doivent statuer sur cette question.

En revanche, l'idée, nous l'avons dit, aux deux extrêmes du spectre, certaines entreprises qui, peut-être aujourd'hui, ne perçoivent pas d'aides, parce qu'elles sont trop grosses, en tous les cas leur chiffre d'affaires est excessif, et d'autres, en revanche, notamment des indépendants ou de toutes petites structures comme vous les mentionnez, qui, elles se retrouvent très en-deçà du montant que nous avons tout de même abaissé, ce que je voulais aussi saluer parce que cela résulte de nos discussions et des prises de position d'un certain nombre d'entre vous, notamment dans le cas du Comité de suivi, mais ces limites, à partir desquelles l'aide était disponible, ont été abaissées là encore grâce à notre bon travail de concertation, mais nous pouvons là encore parfaire le dispositif et merci d'avoir soulevé ce point.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI.

Oui, Monsieur GAMERDINGER souhaite s'exprimer.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Je voudrais juste vous apporter une précision, puisque nous avons eu une réunion, la semaine dernière, avec les partenaires sociaux, en présence notamment du Directeur Général des Caisses Sociales, qui a fait une présentation très complète de la situation, alors sachant que pour lui, il y a une vraie tension parce qu'il n'y a quasiment plus d'encaissement, mais il y a cependant des dépenses.

Pour vous donner des éléments d'information, il y a eu des demandes de report de paiement des cotisations employeurs au titre C.C.S.S. et C.A.R. donc travailleurs indépendants, il y en a eu 432 et pour ce qui concerne les travailleurs indépendants, Monsieur CAMPANA a été saisi de 530 demandes d'échelonnement des paiements sur six mois qu'il a accordés, ce sont les premiers éléments d'information.

Après ce que nous pouvons regarder – et c'est ce qui peut être fait de plus en ce sens – c'est que les cotisations soient acquittées pour que le droit reste ouvert. Une cotisation qui ne serait pas acquittée sans qu'il n'y ait eu un report de paiement donne lieu, trois mois après, à la clôture du dossier. Donc, évidemment, ce n'est pas ce que nous souhaitons, parce que nous ne voudrions pas que ces personnes ne bénéficient plus des assurances sociales, donc c'est un point particulier à regarder plus finement. 530 personnes sur 5.000 travailleurs indépendants environ.

M. le Président.- Merci.

Oui, Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Une question complémentaire. En comptant ceux qui ont plus de 12.000 € de chiffre d'affaires annuel ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Oui, puisque c'est le nombre total de personnes indépendantes qui ont fait une démarche auprès de Monsieur CAMPANA.

M. Guillaume ROSE.- Donc, il conviendrait de

l'affiner avec ceux qui font moins de 12.000 € bien sûr. Merci beaucoup.

M. le Président.- Nous écoutons à présent le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour ses explications de vote.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Compte tenu de la période délicate et de tout ce qui a été dit ce soir, je voterai bien évidemment en faveur de ce projet de loi de Budget Rectificatif 2020.

Je vous remercie.

M. le Président.- Qui souhaite s'exprimer dans le cadre des explications de vote ? Nous allons écouter Monsieur LOBONO, puis Monsieur RIT.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Il est des temps qu'il convient de qualifier d'historiques et il est des temps qui appellent au consensus, à l'union et tout simplement à une nécessité impérieuse d'avancer ensemble, face à ce que cette pandémie a mis en travers de notre route.

Nous ne sommes qu'au mois d'avril et nous sommes déjà contraints de revoir le Budget de l'Etat en profondeur. Si nous avons besoin d'une preuve que cette crise sanitaire est très vite devenue une crise économique, ce Budget Rectificatif de printemps en est la plus évidente et triste illustration.

Alors oui, pour y faire face, le Gouvernement s'est mobilisé, le Conseil National aussi, et des premières mesures financières de soutien aux entreprises et aux salariés ont été mises en place.

Chaque décision que nous serons amenés à prendre à partir de maintenant aura des conséquences sur le Budget de l'Etat, soit en augmentant les dépenses publiques, soit malheureusement en réduisant les recettes. Deux petits mois de crise sanitaire se sont transformés en une année de crise économique dont il nous faudra tenter de limiter les conséquences dans le temps.

Alors oui, il faut reprendre l'activité le plus vite possible, tout faire pour permettre à chacun de retrouver son poste de travail, du coiffeur à la vendeuse de prêt à porter, ou de l'ouvrier au chargé de projet.

Mais ne nous faisons pas d'illusion, toutes les activités ne pourront pas redémarrer demain et nous

sommes partis pour des mois de galère, car les entreprises sont parties pour des mois de galère.

Désormais nous devons préparer l'avenir et le nouvel enjeu est de réussir le déconfinement. Le déconfinement est un défi pour chaque pays et le déconfinement monégasque peut et doit être exemplaire.

Sans perdre de temps, mais sans précipitation, en observant ce qui se fait de mieux ailleurs et en inventant aussi des règles taillées sur mesure, adaptées à notre taille, à nos réalités sociales et à notre tissu économique, les Monégasques, les résidents, les chefs d'entreprise et les salariés comptent sur le Gouvernement, en concertation avec le Conseil National, pour organiser un déconfinement progressif, clair et efficace.

Nous avons conscience qu'il s'agit d'une équation avec de multiples inconnues. Si la prudence est évidemment de mise, il faut désormais se préparer ensemble à cette sortie de crise que chacun attend avec impatience.

Plus que jamais, nous aurons besoin de l'union de toutes nos Institutions et de la population de Monaco derrière notre Prince Souverain.

Ce soir, je soutiens notre pays et je voterai ce budget, sans oublier de rappeler au Gouvernement que le Conseil National, uni, attend désormais un projet de loi pour protéger les locataires de locaux professionnels du secteur privé lourdement impactés par la crise, en leur permettant d'obtenir de leur bailleur une remise de 20 % et un délai partiel du paiement des loyers durant quelques mois. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

Nous écoutons à présent, pour ses explications de vote, Monsieur Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je précise que cette explication de vote est faite au nom des deux élus Horizon Monaco.

La tradition politique veut, et celle de notre Institution ne déroge pas à cette règle, qu'un élu, en amont de son vote, explique en quelques mots le sens de l'orientation qu'il s'apprête à donner à ce dernier. Il s'agit là, pour l'élu, au terme de ce que nous aurons l'audace d'appeler une « concertation intérieure », de la traduction de son intime conviction. Mais ce soir, ma collègue et moi-même, nous nous posons une question : dans le vote de ce Budget Rectificatif

anticipé, que nous avons été amenés à examiner dans une véritable situation d'urgence, existe-t-il réellement une alternative ?

Penchons-nous une fois encore sur les spécificités uniques de notre pays, car elles restent notre meilleure source d'inspiration.

La Principauté constitue une inclusion sans enceinte physique au sein de *l'open-space* français, et 90 % de ses 58.000 salariés du secteur privé habitent hors les murs. Ce qui représente un volume de transit de population quotidien bien supérieur à celui de la population résidente. Ces simples chiffres nous montrent que, lors de la sortie du confinement, et au-delà de toute considération de souveraineté, il nous faudra, peu ou prou, nous caler sur l'horloge de notre grand voisin.

En revanche, c'est bien en mobilisant judicieusement les réserves financières apportées par de nombreuses années de prospérité que la Principauté pourra préserver son modèle social et soutenir son économie, les deux clefs essentielles de son attractivité.

En effet, c'est malheureusement là notre seule certitude, les implications sociales et économiques encore difficiles à évaluer de la crise sanitaire sans précédent due au Covid-19 vont ébranler le monde, et notre pays ne manquera pas de ressentir les multiples répliques de ce séisme. Ce budget hors normes, dont le montant pourrait sembler déraisonnable, représente en fait la seule réponse de raison que l'Exécutif peut, dans l'immédiat, apporter au mécanisme destructeur qui s'est enclenché il y a à peine quelques semaines. Vous l'avez sûrement noté, les débats qui viennent de s'achever ne portaient pas sur le bien-fondé d'un tel engagement de dépenses. Et sur certains points, ils ont, bien au contraire, pris la forme d'un plaidoyer en faveur d'un effort financier encore plus important de la part de l'Etat. De fait, l'Assemblée élue, unanime dans un contexte déclaré d'unité nationale, a, lors des réunions du Comité Mixte de Suivi Covid-19, retrouvé une forte convergence entre ses propositions et les éléments du plan de soutien socio-économique projeté par le Gouvernement. Les quatre rencontres de ce Comité Mixte ont vu la consécration d'un principe politique vertueux, celui d'une vraie concertation de nos deux Institutions en amont des projets les plus stratégiques lancés par l'Exécutif. Lorsque ce principe est appliqué, force est de constater que les débats budgétaires...

(Sonnerie).

M. le Président.- Prenez le temps pour conclure, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- ...Merci, Monsieur le Président.

...se concentrent sur quelques ajustements techniques, et peuvent oublier l'affrontement. C'est en cela qu'il nous a semblé légitime de vous dire que notre vote, qui sera évidemment favorable à l'adoption de ce budget, ne comportait, dans ce contexte exceptionnel, aucune alternative.

Ce soir, c'est bien d'un vote de devoir qu'il s'agit. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

C'est à présent à notre collègue Fabrice NOTARI de s'expliquer sur ce vote de ce Budget Rectificatif. Nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Le coq est le symbole de la France, pourquoi ? Parce qu'il est le seul oiseau à chanter alors qu'il a les deux pieds dans le caca !

La France, ce grand pays a chanté « cocorico » quand la Chine en décembre commençait à pleurer.

Pourquoi se préparer, prévoir l'impensable, que cet impensable puisse arriver jusqu'ici, n'a-t-on pas arrêté le nuage de Tchernobyl aux frontières, il y a quelques années ?

Même si l'on peut douter des chiffres annoncés par la Chine, leurs mises en garde auraient dû alerter. La Chine, le pays du « zen », panique, mais en France, restons zen, « cocorico ».

Ce qui devait arriver arriva, pas de frontières cette fois, on tâtonne devant les premiers cas, on prend des mesures confuses, nous ne contrôlons rien et les belles paroles servent à cacher la vérité ou le fait que l'on ne sache rien.

« Cocorico », peut-être finalement qu'ils en cachent encore plus que les Chinois.

Mais soyons honnêtes, qui était prêt ? Aucun gouvernement, aucun pays du monde et donc pas la France.

Et chez nous alors, à Monaco ? On a aussi chanté avec retard sur la France et pourtant notre pays a toujours été précurseur innovant, attirant, par ses différences et spécificités, une large colonie étrangère, mais rassurez-vous, nous avons quand

même innové en étant les premiers à faire passer une plage en priorité avant d'avoir des protections pour la population, à ouvrir des chantiers où par centaines les ouvriers se rendaient avec la peur au ventre dans la multiplication des risques de contagion que cela induit, au mépris du confinement pour eux, pour nous, pour leurs familles.

Le débat n'est pas de savoir s'il faut protéger la population ou l'économie, l'un ne va pas sans l'autre et *vice-versa*.

Chaque chantier est différent, un prototype, comme chaque bâtiment. Certes les grosses entreprises ont peut-être les moyens de faire venir des protections individuelles, même avant l'Etat. Sur les gros chantiers, il y a la place pour isoler les intervenants, mais c'est un leurre car beaucoup d'actions demandent aux ouvriers de briser les règles sanitaires, en baissant son masque par exemple ou en enlevant ses gants, et que dire aux petits entrepreneurs qui n'ont pas ces ressources, aux confinés qui subissent sous leurs fenêtres les nuisances d'un chantier.

Dans ce contexte confus, avant même la publication d'un arrêté, nous avons pris très tôt le risque d'exposer notre population avant qu'elle ne soit protégée, soit-disant pour aider notre économie. Nous aurions pu attendre d'être prêts pour éviter la polémique.

Je dois là en profiter pour féliciter tous ces personnels de santé au sens large en incluant tous ceux – pompiers, policiers, chauffeurs, nettoyeurs et livreurs la liste est longue – qui ont participé à cet effort de guerre, qui ont compensé les manques par leur dévouement pour nous aider à résister mieux que d'autres pays, contre cet ennemi invisible, mais ô combien efficace. Merci.

Guerre ? Ennemi ? Depuis 1945, Monaco n'avait pas connu telle situation et depuis lors, Son Altesse Sérénissime le Prince Rainier III n'avait cessé de confirmer l'indépendance de Sa Principauté...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous laisse le temps pour conclure.

M. Fabrice NOTARI.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

...sous Sa haute autorité, mon père S.E. Monsieur Pierre NOTARI, décédé, cela fera trente ans dans quelques jours, a mis en place le bas de laine des Monégasques, le Fonds de Réserve Constitutionnel. C'était le bas de laine que nos anciens nous ont légué

pour pallier ce genre de catastrophes, pandémies et tremblements de terre.

Combien de jaloux ont décrié notre pays, visé par des attaques injustes, car ne comprenant pas notre système sans impôts directs ?

Même si cela aujourd'hui nous coûte cher, notre FRC sert à cela, en espérant que ce genre de crise n'arrive pas trop souvent.

Je voterai donc ce Budget Rectificatif par solidarité car nous devons tous nous serrer les coudes en cette période et permettre à notre économie si particulière de sortir de cette difficulté sans trop de dégâts, il faudra vaincre ce drame économique et reconstruire.

La taille de notre petit Etat devrait nous permettre d'être innovant, d'être en avance, pas de chanter « cocorico » pour ne pas être à la traîne de nos voisins, par rapport à Nice ou Menton par exemple, nous ne sommes pas une ville de province, nous sommes un Etat.

Je vote ce Budget Rectificatif pour avoir des masques, des gants, des équipements de protection, des tests de dépistage pour toute la population, des mesures de sauvegarde, de sauvetage des salariés, des petits artisans, des petites entreprises, des indépendants, des commerçants, des restaurateurs, pour nos anciens, pour nos plus jeunes dans les garderies et les écoles, pour que notre pays retrouve vite sa sérénité. C'est ça, relancer l'économie.

Courage, vive Monaco !

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Je vous ai donné un *joker* vous n'avez pas fait d'autre intervention ce soir.

M. Fabrice NOTARI.- Je vous remercie, Monsieur le Président, je suis très touché.

M. le Président. C'était normal. Vous êtes encore deux élus à demander la parole pour ces explications de vote.

Tout d'abord, Madame Marine GRISOUL.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

C'est aujourd'hui une véritable crise sanitaire que nous traversons. La mobilisation de tous les acteurs essentiels à la protection de notre population et au maintien des services publics et des activités essentielles, est remarquable. Le Président et certains de mes collègues ont déjà eu l'occasion de l'exprimer avant moi, ce soir, et je tiens à m'associer pleinement à leurs propos, en saluant et remerciant l'ensemble de ces personnes, qui continuent à travailler en dépit de cette période compliquée, sans compter leurs heures, en passant très peu de temps chez eux, et en sacrifiant leur organisation quotidienne de leur vie personnelle, pour continuer à exercer leurs missions dont nous ne pouvons pas nous passer.

Et ce soir, mes propos concernent plus particulièrement le personnel hospitalier, qui inclut à la fois le personnel soignant, mais également le personnel non-soignant.

Lorsque le « Plan Blanc » est déclenché, il s'agit bien d'un plan d'action afin de mieux organiser et renforcer les soins, et l'accueil en milieu hospitalier. Ce plan, qui contient des mesures d'organisation destinées à faire face à une situation sanitaire exceptionnelle ou une activité accrue d'un hôpital, concerne bien l'ensemble du personnel hospitalier. Car dans un hôpital, en pareille situation, c'est tout le personnel qui est concerné. Les médecins, les infirmières, les aides-soignants, bien sûr en première ligne, mais également, les professionnels du secteur paramédical, les agents d'entretien, les cuisiniers et les cuisinières, les agents administratifs, les blanchisseuses, les informaticiens et bien d'autres encore. Tous sont exposés au risque sanitaire. Ce risque qui, en plus d'augmenter la charge de travail par une réorganisation totale des services, vient ajouter une charge psychologique supplémentaire à ceux qui la vivent.

Je remercie tous ces professionnels, pour leur action et leur dévouement, qui permettent une prise en charge globale et qui assurent ainsi l'excellence de notre système de santé.

Alors, Monsieur le Ministre, quand j'ai appris il y a quelques temps que la prime de 1.000€ ne serait versée qu'aux personnels soignants, je n'ai pu que déplorer cette décision. Mais ce soir, Monsieur le Ministre, je suis très satisfaite qu'elle soit élargie au personnel non soignants du CHPG. Et je vous en remercie.

Cette prime est bien là une véritable reconnaissance du travail réalisé par tous les agents hospitaliers, tout au long de l'année, et encore plus particulièrement pendant cette crise.

Je voterai bien évidemment en faveur de ce premier Budget Rectificatif 2020.

M. le Président.- Merci Madame GRISOU. Nous écoutons à présent le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur Franck JULIEN, pour son explication de vote.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Alors que nous nous apprêtons à voter un budget dont le déficit avoisine le demi-milliard d'euros, je voudrais adresser aux Monégasques et aux résidents de la Principauté, un message d'espoir.

Le Conseil National, tout comme le Gouvernement, ont continué d'œuvrer ensemble pour rendre possible la réalisation de projets importants pour le développement économique de la Principauté. Je pense notamment à la future loi relative aux offres de jetons qui sera un vecteur innovant pour financer les sociétés à Monaco et attirer des investisseurs.

Par ailleurs, sous l'initiative du Conseil National, le Ministre d'Etat a très récemment approuvé l'idée de déposer un projet de loi d'ici la fin de l'année sur le sujet des prestataires de services sur actifs numériques. Loi qui devrait permettre la création de nouveaux emplois, le développement de nouvelles activités et surtout rendre plus attractive notre place financière. Et enfin, le Ministre d'Etat a approuvé, dans ce même courrier, l'idée d'un groupe de travail commun afin de réfléchir sur l'opportunité de faire évoluer nos lois pour favoriser l'innovation à Monaco.

Dans cette période particulièrement trouble, le Gouvernement, tout comme le Conseil National, ont continué et vont continuer d'œuvrer pour le renouveau de notre économie.

Monaco a plus de 7 siècles d'existence. Monaco a traversé de nombreuses crises.

Je ne doute pas que, Gouvernement, Conseil National, acteurs du secteur privé, Monégasques et résidents, ensemble, nous trouverons les solutions nous permettant de relever les défis inédits posés par cette crise sanitaire.

C'est donc sans surprise, mais avec optimisme pour notre avenir que je voterai en faveur de ce budget.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à présent au Président de la Commission de Législation, Monsieur Thomas BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Je tacherai d'être bref, je voterai, ce soir, en faveur de ce Budget Rectificatif exceptionnel lié à la crise du Covid-19.

Les conseillers ne sont pas les payeurs et à ce titre, je suis bien mal venu pour exprimer toute critique négative sur la gestion de la crise par le Gouvernement, ou presque.

La période que nous traversons est historique et particulièrement délicate.

Cela a été rappelé ce soir, certaines personnes sont touchées par la maladie, d'autres ont perdu la vie. Beaucoup de chefs d'entreprise ne savent pas s'ils pourront toujours exercer leur activité après la crise et avec eux, leurs salariés.

Par respect pour toutes ces personnes, cette période doit être propice aux échanges constructifs entre nos deux Institutions et dictés par le seul intérêt de la Principauté, de sa population et leur avenir.

Même s'il aura fallu jouer des coudes, c'est bien main dans la main que nous travaillons désormais et le rapport qui a été lu ce soir par mon collègue Balthazar SEYDOUX, ainsi que votre réponse au dit rapport, Monsieur le Ministre, en témoignent.

Si je devais exprimer un seul regret ce soir, c'est sur le délai de traitement des deux propositions de loi du Conseil National liées à la crise du Covid-19, votées lors de la dernière Séance Publique du 6 avril dernier.

Je parle bien évidemment de la proposition de loi, n° 249, relative à l'interdiction des licenciements abusifs, le télétravail obligatoire lorsque l'activité de l'employeur et le poste du salarié le permettent, ainsi que d'autres mesures économiques et sanitaires et la proposition de loi, n° 250, relative à la mensualisation, le rééchelonnement et la diminution des loyers professionnels, voté à l'unanimité.

Malheureusement, vous avez annoncé ce soir qu'un premier projet de loi nous sera transmis la semaine prochaine pour ce qui concerne la proposition de loi n° 249 et nous ne savons toujours pas si la proposition de loi, n° 250, sur les loyers professionnels sera transformée.

En raison des délais institutionnels, les projets de loi qui en découleront ne pourront malheureusement pas entrer en vigueur avant le 4 mai prochain, soit la date à laquelle, aujourd'hui, le déconfinement et la reprise d'une activité économique sont envisagés, ce que je ne peux que regretter.

Nous avons répondu présent lorsqu'il a fallu voter les deux projets de loi relatifs à la suspension des délais administratifs et de justice ou encore ce soir, pour voter cette loi de Budget dans des délais particulièrement contraints et je regrette que le Gouvernement n'ait pu agir avec la même célérité.

L'heure n'est toutefois pas au bilan.

Même si nous envisageons déjà une reprise des activités économiques ou des écoles, nous ne retrouverons sûrement pas avant de longues semaines et même de longs mois, notre vie d'avant.

La tâche sera assurément rude, le deuxième Budget Rectificatif le confirmera sans aucun doute.

Notre imbrication dans le bassin des Alpes-Maritimes et le nombre de pendulaires qui devront traverser la frontière pour venir travailler ne vont pas nous faciliter la tâche.

S'il en va de la survie de notre économie qui sera, en tout état de cause impactée, il ne faudra surtout pas prendre de risque et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une deuxième période de confinement pendant laquelle le pays serait de nouveau à l'arrêt et sa survie grandement en danger.

À notre place, nous y veillerons bien évidemment. Il ne faut pas omettre que notre force réside en particulier dans le fait qu'au-delà de nos fonctions d'élu, nous exerçons tous des activités professionnelles diverses et variées, bien implantées dans le tissu économique de la Principauté, en contact étroit avec la population et par voie de conséquences, au plus près des réalités.

Et c'est sur la base de ces expériences que le Conseil National continuera d'être force de proposition pour le Gouvernement.

Soyez-en assurés.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

Il n'y a plus de demande de parole, donc je serai bref, d'abord parce qu'il est tard, mais surtout parce que depuis plus de 4 heures 30, depuis 17 heures, nous échangeons et nous avons dit je crois l'essentiel concernant la gestion de cette crise sans précédent.

Comme vous avez pu le constater, nous allons voter

à l'unanimité ce Budget Rectificatif exceptionnel, pour faire face à la crise. C'est un signe fort, Monsieur le Ministre, de l'union nationale qui est de mise au sein de l'Assemblée. C'est un vote qui renforce encore l'unité des Institutions qui est en marche entre le Gouvernement et le Conseil National, sous l'Autorité de notre Prince Souverain. Et quels que soient les débats que nous puissions encore avoir, bien évidemment et que nous continuerons d'avoir très légitimement, cela ne change rien à l'unité de ces Institutions.

Nous souhaitons que Monaco, tous ici, aussi bien les membres du Gouvernement que les élus, soit un modèle de sortie de crise. C'est la responsabilité du Gouvernement et il peut compter sur le Conseil National pour formuler des propositions, donner son point de vue sur telle ou telle mesure et soutenir le Gouvernement dans cette épreuve.

Pour financer un déficit prévisionnel de près de 500 M€, du jamais vu à Monaco, notre pays dispose, vous l'avez rappelé, fort heureusement d'un Fonds de Réserve Constitutionnel, qui a été mis en place avec intelligence et nous ne le dirons jamais assez, par nos anciens à qui nous sommes reconnaissants, Fabrice NOTARI l'a rappelé avant moi tout à l'heure et il a été renforcé aussi ces dernières années, vous l'avez rappelé Monsieur le Ministre dans votre introduction, justement pour affronter ce genre de situation.

Nous avons la chance de vivre dans un pays sans dette publique et nous avons tous les atouts pour faire face à cette crise. Il faut bien sûr plus que jamais adopter une grande rigueur dans la gestion des dépenses publiques, notamment dans les dépenses de fonctionnement. Pour autant, réduire sans discernement les dépenses, notamment d'investissement, serait une erreur fondamentale. Cela fera partie des échanges et des débats que nous devons avoir dans les prochaines semaines et les prochains mois. L'Etat monégasque, par la commande publique, doit, à mon avis, soutenir la relance de l'économie. Et il faudra appliquer avec encore plus d'attention qu'auparavant, le principe de la priorité nationale, pour que ces investissements profitent aux entreprises installées en Principauté.

Voilà chers collègues, chers compatriotes, chers résidents et amis de la Principauté, pourquoi ce vote unanime. Le travail n'est pas terminé bien évidemment, il va continuer dans les prochaines semaines, dans les prochains jours, pour lutter contre les effets de cette crise, et nous nous retrouverons, Monsieur le Ministre, dès vendredi en Comité Mixte de suivi Covid-19.

Nous avons tous les atouts pour surmonter cette période difficile, et pour que Monaco devienne ce modèle de sortie de crise et de relance économique, attendu par tous ceux qui font le Monaco que nous aimons. Notre pays a su, sous la conduite de ses Princes, surmonter de nombreuses épreuves dans sa longue histoire. La Principauté, sous l'Autorité du Prince Albert II, une fois de plus saura le démontrer, que personne n'en doute.

Viva u Principu e viva Munegu et nous allons voter maintenant ces crédits nécessaires, fondamentaux, pour que le Gouvernement puisse mettre en place ses actions dont nous avons beaucoup débattu depuis la création de ce Comité Mixte.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de procéder à la lecture, à moins que le Ministre d'Etat ne souhaite dire un mot avant ou après, ou pas... après le vote, très bien.

Nous allons maintenant procéder au vote de ce budget, article par article.

Nous écoutons à présent le Secrétaire Général du Conseil National pour la lecture et le vote article par article de ce projet de loi de Budget Rectificatif.

M. le Secrétaire Général.- Merci, Monsieur le Président.

ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2020 par la Loi n° 1.484 du 23 décembre 2019 sont réévaluées à la somme globale de 1.334.819.500 € (Etat « A »).

M. le Président.- Je mets cet article premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article premier est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

ART. 2

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2020 sont modifiés et fixés

globalement à la somme maximum de 1.812.075.200 €, se répartissant en 1.304.822.000 € pour les dépenses ordinaires (Etat « B ») et 507.253.200 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat « C »).

M. le Président.- Je mets l'article 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 176.264.500 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

ART. 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2020 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 191.785.000 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Je vais à présent mettre aux voix l'ensemble de la loi de budget.

Je vous demander à tous les élus présents dans cet hémicycle qui souhaitent voter en faveur de cette loi de budget, de bien vouloir lever la main.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Cette loi est donc adoptée à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents ce soir.

(Adopté).

Nous écoutons, avant que je ne clôture la séance, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Évidemment, je suis comme vous, je suis un peu sidéré d'avoir à voter 500 M€ de déficit et donc, je l'ai dit, c'est avec gravité que je prends l'unanimité de ce vote. Gravité pour essayer de faire en sorte que nous continuions à être extraordinairement prudents et méticuleux dans les dépenses qui sont devant nous, quelle que soit la force et la solidité de nos Institutions et je voudrais introduire, non pas une distinction sur la notion de rassemblement ou d'éthique d'unité nationale, je crois à la force des Institutions qui ont permis de faire rentrer des divisions dans un cadre commun et c'est cela qu'il faut continuer à privilégier, nous avons des divisions, nous ne voyons pas forcément le monde de la même façon et c'est utile.

Deuxième point que je voudrais dire en dehors de la gravité de cette somme, c'est qu'effectivement, j'ai été très surpris d'entendre dans cette Assemblée ce soir, mais depuis un certain temps, des propos inadaptés, des contre-vérités, voire même des procès d'intention qui ne me paraissent pas forcément utiles dans cette période et je tiens à le dire, parce que, Monsieur VAN KLAVEREN le disait, soyons un peu idéalistes, qu'est-ce que l'on peut espérer de cette sortie de crise ? Qu'est-ce que nous pouvons espérer gagner en mieux de la situation historique que nous traversons ? Et il y a dans un texte que j'aime beaucoup d'André MALRAUX qui s'appelle « Les voix du silence », cette description où MALRAUX parle de cet homme de caverne autour d'un feu, dans sa caverne, qui va dessiner sur les parois de la grotte ces forêts d'animaux formidables et MALRAUX, en décrivant ce geste, dit : « *Sa main tremblait, de la force et de l'honneur d'être un homme* ». Je pense que s'il y a quelque chose à garder de cette image, c'est l'idée

de la civilisation qui avance et qui s'annonce et ce que j'espérerais sur un plan plus philosophique peut-être plus intellectuel, c'est que ce processus, cette crise nous serve à être plus civilisés, plus civilisés dans nos rapports, plus civilisés certainement dans la façon dont nous travaillons ensemble. Je tiens à le dire parce qu'encore une fois, j'ai été un peu blessé par un certain nombre d'attaques qui me paraissaient inappropriées, mais je ne peux pas me réjouir d'avoir avec vous contribué à voter ces 500 M€. Je tiens simplement à vous dire que c'est un enjeu majeur et la façon dont nous sortons de cette crise dessinera un autre Monaco que celui que nous avons connu ou que nous connaissions il y a encore deux mois. Il faut que cet autre Monaco soit le plus proche possible de ce que nous portons de meilleur en nous-mêmes.

Merci.

M. le Président.- Je tiens juste à ajouter que ce qui s'est passé ce soir, ce sont les expressions libres des opinions, dans le respect de chacun et donc vous avez eu largement l'occasion, pendant toute la soirée, de pouvoir répondre à toutes les questions et à tous

les points que vous avez souhaités. Donc, oui c'est la liberté d'expression, dans le respect de chacun et dans l'unité de nos Institutions qui a prévalu ce soir. En tous les cas, c'est ce que les Conseillers Nationaux ont ressenti, les Monégasques et les résidents et tous ceux qui nous écoutent se feront une opinion sur la qualité de nos échanges, donc je ne partage pas du tout votre sentiment, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames les Conseillères Nationales, Messieurs les Conseillers Nationaux, chers compatriotes, chers résidents, amis de la Principauté qui nous écoutent encore avec courage à 21 heures 44, l'ordre du jour est épuisé, je lève donc la séance.

Merci à toutes et à tous.

Bonne fin de soirée.

La séance est levée.

—
(La séance est levée à 21 heures 45).



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

